ANNÉE — T. 16

N° 343 — 17 JUILLET 1926

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 13 fr. ; un an, 25 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles

Chronique de la Presse

L'Action Catholique

Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la D. C. ne paraît *ue toutes les deux semaines durant la* *ériode des vacances. En conséquence,* **LE ROCHAIN NUMÉRO** *sera publié* **LE 31 JUILLET.**

Sommaire analytique

L'Eglise catholique possède le secret d'une confiance inaltérable dans ses destinées. Croyant aux promesses de son Divin Fondateur et sachant par lui qu'elle devra combattre et souffrir sans cesse, ni les contradictions ni les violences n'ébranlent ses espoirs. Sans doute, le patriotisme français, ou anglais, ou allemand, ou italien, s'exalte en se souvenant du passé et devant les perspectives de l'avenir. Cette foi est utile et en somme légitime. Mais ne repose-t-elle que sur des conceptions justes? Les illusions de l'orgueil, d'un orgueil excessif, en sont l'aliment. Cette différence profonde, l'histoire l'a vérifiée, car depuis Jésus-Christ combien d'Empires en apparence solides se sont écroulés sans ébranler l'Eglise, qu'ils avaient parfois traitée avec hauteur, voulant se servir d'elle au lieu de suivre ses conseils toujours sages et utiles!

Mgr CH-P. SAGOT DU VAUROUX.

(*Correspondant*, 10. 6. 25.)

LE PROBLÈME D'ALSACE-LORRAINE

Le manifeste autonomiste

Le lundi de la Pentecôte, 24 mai, une soixantaine d'Alsaciens et de Lorrains se réunissaient à Strasbourg au restaurant de la Comédie et fondaient, sous le nom de « Elsass-Lothringischer Heimatbund », une Ligue devant grouper les éléments autonomistes du pays.

Cette Ligue a publié, le 7 juin, dans les trois journaux catholiques de langue allemande de Strasbourg (1), *Colmar* (2) *et Mulhouse* (3), *un manifeste, dont nous publions la traduction, communiquée le lendemain par la Ligue elle-même à la presse de langue française* (4).

La Zukunft *publiait, le même mardi 8 juin, le manifeste dans une édition spéciale.*

APPEL A TOUS LES ALSACIENS-LORRAINS!

C'est à une heure particulièrement grave que les soussignés s'adressent aux Alsaciens-Lorrains pour leur demander de s'occuper activement de leurs destinées.

Hésiter davantage, ce serait trahir notre pays et nous rabaisser nous-mêmes, car *la mesure est comble.*

Les Alsaciens-Lorrains sont méthodiquement spoliés de leurs droits (5).

Depuis sept ans, nous assistons, jour par jour, au spectacle écœurant d'une spoliation méthodique : sur notre sol, *on nous dépossède de nos droits, on oublie, on foule aux pieds les promesses solennelles* qu'on nous a faites, on s'applique à ignorer les qualités de notre race et notre langue, *on se moque de nos traditions et de nos coutumes.* Nous savons aujourd'hui que les fanatiques partisans de l'assimilation veulent s'attaquer au caractère, à l'âme et à la civilisation même du peuple alsacien-lorrain, sans respect aucun de la liberté de conscience et de la conviction intime des Alsaciens-Lorrains.

Dès que nous parlons de nos droits, naturels ou acquis, on nous bafoue et on nous accable de calomnies et de menaces.

Sous aucun prétexte, nous ne supporterons désormais cette misère.

Nécessité d'un front unique pour demander : *l'autonomie complète dans le cadre de la France.*

Nous avons compris que presque tous les Alsaciens-Lorrains, ceux surtout qui, au milieu des défaillances, ont su rester des Alsaciens-Lorrains conscients de leurs devoirs et de leurs droits, pensent comme nous, et, *se plaçant avec nous résolument au point de vue de la conscience alsacienne-lorraine et du culte du sol natal,* voudraient remplacer la division qui existe actuellement par *un sentiment d'estime réciproque et les liens d'une forte solidarité.* Au premier signe de ralliement, ils chercheront à former ce *front unique* tant désiré pour empêcher, d'un effort unanime, l'oppression et la décadence de notre race.

Nous sommes convaincus que la sauvegarde des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple d'Alsace-Lorraine et la réparation des torts causés à des milliers de nos concitoyens ne nous seront garantis, en la situation de *minorité nationale* où nous nous trouvons, que si nous obtenons *l'autonomie complète dans le cadre de la France.*

un Parlement local et un Gouvernement à Strasbourg.

Cette autonomie *législative et administrative* trouvera son expression naturelle dans *une assemblée représentative* élue par notre peuple, jouissant du *droit de budget,* et dans *un pouvoir exécutif* ayant son siège à Strasbourg ; les membres de ce dernier seront pris dans le peuple alsacien-lorrain et auront à assurer, à côté du Parlement de Paris, seul compétent pour les questions françaises d'ordre général, le contact avec l'Etat français.

le maintien de la législation cultuelle et scolaire actuelle.

Notre premier devoir sera la création d'un front unique par rapport à la question si délicate des *convictions personnelles en matière religieuse,* afin de ne pas affaiblir notre force par des divergences d'opinion ou de parti.

C'est pourquoi nous désirons, en ce qui concerne *les rapports de l'Eglise et de l'Etat et la question scolaire,* le maintien de la législation actuelle, jusqu'au moment où le peuple alsacien-lorrain sera *lui-même* en mesure de donner à ces questions la solution définitive. Quant à la question scolaire, nous pensons qu'il appartient aux parents, de par un droit intangible, de décider du genre d'éducation qui convient à leurs enfants.

le respect des forces morales et des convictions religieuses.

Nous demandons, en outre, que la conviction chrétienne, qui constitue la base de la vie de la forte majorité de notre population et qui, durant plus de douze siècles, a produit les éléments constitutifs de notre patrimoine alsacien-lorrain, soit pleinement respectée et que, loin de vouloir la détruire, on laisse — dans l'intérêt même de notre peuple, qui aspire au progrès et à la prospérité — se développer librement les forces morales qu'elle nous prodigue.

La tolérance impliquée dans ce point de notre programme garantira dans la même mesure le respect de toute autre conviction et évitera le

---

(1) L'*Elsaesser.*
(2) L'*Elsaesser Kurier.*
(3) Le *Mülhauser Volksblatt.*
(4) Le *Courrier de Strasbourg,* le *Nouvelliste d'Alsace,* le *Journal de l'Est,* le *Journal d'Alsace et de Lorraine,* le *Lorrain,* etc.
(5) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

iscordes intestines dont nos ennemis savent si bien rofiter pour nous désunir et nous dépouiller de nos Heimatrechte ».

l'emploi officiel de la langue allemande.

Nous exigeons que *la langue allemande* occupe, n tant que *langue maternelle* de la majeure partie e notre population et langue classée parmi les prenières du monde civilisé, dans la vie publique de otre pays, la place qui lui revient. A l'école elle sera oint de départ, véhicule permanent de l'enseignenent et matière d'enseignement. Comme telle, elle gurera au programme des examens. Dans l'adminiistration et aux tribunaux, elle sera employée siaultanément et au même titre que la langue franaise.

un enseignement en conformité avec le passé historique et le caractère de la région.

Nôtre *enseignement primaire, secondaire et supérieur* et toutes nos autres institutions pédagogiques t intellectuelles seront réglés et organisés non pas elon les ordres du pouvoir central de Paris, mais ar notre futur Parlement, en conformité avec le aractère et la situation particulière de notre race et n plein accord avec les parents et le corps nseignant.

Nous estimons que l'une de nos principales tâches st de cultiver le caractère régional alsacien et lorain et de conserver à notre peuple le souvenir ivant et exact de son riche passé historique et inellectuel, afin de l'encourager à tirer de ses dispoitions naturelles et de ses propres ressources le lus d'avantages et de prospérité possible.

une place de choix pour les Alsaciens-Lorrains dans l'administration du pays.

En vertu de notre droit primordial et des principes le la justice sociale et en tenant compte de notre angue, nous insistons pour que nos compatriotes qui se sont orientés vers une carrière administrative ient *leur place dans l'administration et la direction le ce pays.*

Eux *seuls* pourront, jusque dans *les plus hauts* emplois, fournir le travail administratif indispenable, rendu doublement difficile par la situation articulière où nous nous trouvons. Eux seuls pourront nous affranchir enfin du poids d'une bureaucratie arriérée et de tant d'injustices qui menacent le nous étouffer.

l'autonomie des chemins de fer; des traités commerciaux, un régime des impôts, une législation sociale et communale conformes aux intérêts alsaciens-lorrains.

Nous exigeons en outre : *l'autonomie complète du réseau des chemins de fer d'Alsace-Lorraine*, en propriété de la population d'Alsace-Lorraine ;

La protection de l'agriculture, de la viticulture, du commerce et de l'industrie en Alsace et Lorraine, tant dans les traités commerciaux qu'en face de la concurrence des départements de l'intérieur ;

La réforme du régime des impôts conformément aux principes de la justice commutative ;

Le développement de notre législation *sociale*, engourdi et retardé depuis des années par les efforts d'une assimilation à rebours ;

Le rétablissement de l'ancienne *législation communale*, en l'adaptant aux conditions politiques et économiques actuelles.

un esprit sincère de collaboration des deux grandes civilisations de l'Europe occidentale et centrale.

Nous sommes *partisans enthousiastes de l'idée de paix et de collaboration internationale*, et *ennemis du chauvinisme, de l'impérialisme et du militarisme* sous toutes leurs formes.

Etant le sol où *deux grandes civilisations* se trouvent en contact ininterrompu, notre pays doit avoir sa part à l'œuvre de civilisation commune de l'Europe occidentale et centrale.

Le « Heimatbund » ne constitue pas un parti nouveau.

Sur le terrain de ces revendications, nous voulons grouper tout le peuple alsacien-lorrain dans une Ligue, le « Heimatbund » (Ligue des Alsaciens-Lorrains), qui, sans respect humain ni faiblesse, remplira son rôle de défenseur et de guide.

Nous ne formerons *pas de parti nouveau*, nous ne serons qu'une organisation qui décidera les partis déjà existants à renoncer enfin à la politique d'atermoiement, de faiblesses et d'erreurs et à mener avec une énergie inlassable la lutte pour les droits et les revendications du peuple alsacien-lorrain.

Vive l'Alsace-Lorraine forte, libre et saine !

Strasbourg, le 5 juin 1926.

Antoni P., cultivateur, conseiller d'arrond., Fénétrange (Lorr.) ; — Arnold J., curé, Illfurth ; — Dr Benmann Louis, médecin, Schiltigheim ; — Bloch Adolphe, pasteur, Metz ; — Braun Edmond, secrétaire de syndicat, Haguenau ; — Dr Brickert Robert, vétérinaire, Marckolsheim; — Dr Bruar Camille, médecin, Lapoutroie ; — Dr Bucher René, médecin, Soultz (H.-Rhin) ; — Charpentier Emile, instituteur, Herbitzheim ; — Daesslé Achille, notaire, Benfeld ; — Deichtmann Victor, maire, conseiller d'arrond., Village-Neuf (H.-Rhin) ; — Decker Ernest, pasteur, Neuwiller (arr. de Saverne) ; — Decker Frédéric, publiciste, Strasbourg ; — Demesse Joseph, cheminot, Metz ; — Dutter Joseph, curé, Artolsheim ; — Ehrminger Henri, receveur des douanes, Strasbourg ; — Eichstaetter Nicolas, mineur, conseiller municipal, Petite-Rosselle (Lorr.) ; — Engel Charles, commerçant, Strasbourg ; — Dr Erhard J., médecin, Illfurth ; — Ernst Jules, libraire, Haguenau ; — Erdmann Alfred, architecte, Strasbourg ; — Fashauer Joseph, [prêtre], rédacteur, Colmar ; — Forster Michel, cultivateur, Molsheim ; — Frankum, fonctionnaire en retraite, Metz ; — Dr Gromer Georges, [prêtre], conseiller général, Haguenau; — Dr Haag, médecin, Grosbliederstroff (Lorr.); — Hartoin, conseiller municipal, Romelfing (Lorr.) ; — Hasselmann Alphonse, comptable, Hochfelden ; — Hauss Florent, curé, Keskastel ; — Hauss René, propriétaire d'imprimerie, Strasbourg ; — Heil Charles, pharmacien, Mutzig ; — Heil C.-P., journaliste et employé auxiliaire spécialiste de l'Administration de la ville de Strasbourg, Strasbourg ; — Heitz Paul-H., Strasbourg (rue J.-J.-Rousseau) ; — Henck Xavier, chef de bureau, Mondelange (Lorr.) ; — Herber Edmond, conseiller général, Wissembourg ; — Hirn Emile, ancien maire, Müttersholtz ; — Hirtzel Aug.-Frédéric, pasteur, Ernolsheim (arr. de Saverne) ; — Hollender E., pharmacien, conseiller municipal, Sarreguemines ; — Hossenlopp Aimé, employé, Bühl (arr. de Guebwiller) ; — Ismert, chanoine, Metz ; — Jung Michel, curé, Hilsenheim ; — Keppi Jean, secrétaire général, Haguenau ; — Kessler Pierre, cheminot, Metz ; — Kirch J.-P., curé, Welferding (Lorr.) ; — Klingler Ignace, maire, Erching par Güderkirch (Lorr.) ; — Knittel Henri, adjoint

au maire, Ingersheim ; — Dr Koessler Alfred, médecin, Strasbourg-Neudorf ; — Kopp Paul, professeur au Lycée, Strasbourg ; — Krebs Victor, industriel, conseiller municipal, Rohrbarch, par Bitche (Lorr.) ; — Kummer Emile, jardinier, Neuwiller (arr. de Saverne) ; — Leonard, conseiller municipal, Berthelming (Lorr.) ; — Marco Julien-Jos., cheminot, Strasbourg-Neudorf ; — Mattern Auguste, vigneron, Dambach (arr. de Sélestat) ; — Maurer Charles, pasteur, Schwindratzheim ; — Dr Metz Jérôme, médecin, Strasbourg ; — Meyer Camille, rédacteur, Haguenau ; — Meyer René, ingénieur, Strasbourg-Robertsau ; — Müller Georges, brasseur, Schweighausen ; — Müller N.-J., curé, Ottange ; — Murer Pierre, cheminot, Metz ; — Nest Joseph, curé, Harskirchen ; — Dr Ohlmann Eugène, médecin, conseiller municipal, Haguenau ; — Parmentier, maire, Romelfing (Lorr.) ; — Reichard Ernest, pasteur, Waltenheim (arr. de Strasbourg-campagne) ; — Reinold Armand, ouvrier, Guebwiller ; — Reisacher Remy, commerçant, Strasbourg ; — Reitler Albert, arch., ing. dipl., Strasbourg ; — Dr Ricklin, médecin, ancien président du Landtag d'Alsace-Lorraine, Dannemarie ; — Risch Charles, cheminot, Strasbourg ; — Risy Jean, maire, Gosselming (Lorr.) ; — Ritter Albert, rédacteur, Guebwiller ; — Rohmer Alphonse, vicaire, Wintzenheim (arr. de Colmar) ; — Romy Adalbert, maire, Artolsheim ; — Dr Roos Charles, ancien directeur d'école de commerce, Strasbourg-Meinau ; — Rossé Joseph, professeur, Colmar ; — Ruch Georges, pasteur, Kirrwiller (arr. de Saverne) ; — Ruhlmann Victor, cheminot, Strasbourg ; — Sacksteder Jean, curé, Schweyen (Lorr.) ; — Dr Saettel Léon, médecin, Bischheim ; — Schaaff André, ancien conseiller général, Sarreguemines ; — Schaeffer Aloïse, vicaire, Fellering ; — Schall Paul, rédacteur, Strasbourg ; — Schlegel René, commerçant, Strasbourg ; — Schmidt Georges, cultivateur, Schwindratzheim ; — Schnaebelé Mathias, ancien maire, Baldenheim ; — Schnell Charles, cultivateur, Ernolsheim (arr. de Saverne) ; — Schuhler Joseph, cheminot, Metz ; — Schultz Amand, curé, Richwiller ; — Solvenn Henri, artiste peintre, publiciste, Strasbourg ; — Steckler Gustave, commerçant, conseiller municipal, Petite-Rosselle (Lorr.) ; — Sturmel Marcel, cheminot, Mulhouse ; — Thomas Charles, avocat, Sarreguemines ; — Vogel Antoine, cheminot, Strasbourg ; — Vomhoff Paul, libraire, Strasbourg ; — Mgr Wack, prélat apostolique, Bliesbruck (Lorr.) ; — Weber Charles, pharmacien, conseiller municipal, Phalsbourg (Lorr.) ; — Dr Weichel Alfred, vétérinaire, Strasbourg-Neudorf ; — Wilhelm Nicolas, charpentier, adjoint au maire, Gosselming (Lorr.) ; — Wolf Ernest, entrepreneur, Illfurth ; — Zemb Joseph, vicaire, Schiltigheim ; — Zimmer Paul, technicien, Strasbourg.

La presse d'Alsace-Lorraine et le manifeste du « Heimatbund »

Nous voulons être maîtres chez nous.

De la *Zukunft* (1), dont quelques phrases de son directeur, M. Paul Schall, suffiront à indiquer le ton général :

A partir de ce moment, le peuple alsacien-lorrain prend lui-même son sort en mains. [...]

Nous ne voulons et nous n'avons pas besoin d'être des valets, nous sommes nés pour être des maîtres et maîtres en notre propre pays. [...]

Pour notre propre honte, et aussi à titre d'avertissement pour les générations futures, nous devons reconnaître que de nos propres compatriotes ont traîtreusement prêté la main [aux calomnies et menaces dirigées contre les précurseurs du mouvement autonomiste], nous les connaissons et garderons bonne mémoire de leurs noms. [...]

Les Alsaciens qui veulent rester Français formeront un front unique.

Des *Dernières Nouvelles de Strasbourg* (1) :

Les socialistes, dans leurs organes du Haut-Rhin comme du Bas-Rhin, combattent avec enthousiasme et netteté le programme « zukunftiste ». Ils ont, comme tout le monde en Alsace, leurs revendications ; ils savent que des réformes sont urgentes ; ils établissent que dans certains problèmes concernant spécialement l'enseignement des modifications techniques peuvent être considérées nécessaires. Mais avec plus de franchise que n'importe qui ils ont combattu dès l'origine ce mouvement, qui, au point de vue économique, est pernicieux pour l'Alsace et qui, d'autre part, au point de vue politique, est un aliment précieux pour le nationalisme allemand contre les républicains d'outre-Rhin, en d'autres termes qui crée le danger de guerre.

Chez les radicaux, la tendance autonomiste s'est fortement manifestée dans le Bas-Rhin ces temps derniers. Dans ce parti, dont l'essence même est le laïcisme, les idées de la « Zukunft » ne peuvent être admises. Il s'est créé dans certains esprits un dilemme compréhensible. Il y a eu des gens qui ont pu croire que l'autonomisme restait compatible avec la doctrine radicale. Mais nous avons vu, et il est intéressant de l'établir une fois pour toutes, que même des personnalités comme Georges Wolf, dont la tournure d'esprit est essentiellement orientée vers le passé, ne figurent pas parmi les signataires du manifeste. [...]

La réaction contre les menées de cette manière d'autonomisme est donc extrêmement violente. On a parlé de créer un front unique autonomiste. Maintenant, on voit approcher le moment où tous ceux d'entre les Alsaciens — et ils sont la grande majorité — qui tout simplement veulent rester Français et travailler pour la paix créeront le front unique de combat.

Pourquoi refuser aux Alsaciens-Lorrains la tolérance accordée aux communistes, aux socialistes, aux royalistes ?

De l'*Elsaesser* (2) :

Si les communistes peuvent faire de la propagande pour le bouleversement de l'Etat français par la force et avec l'aide de forces étrangères ; si les socialistes peuvent tendre au bouleversement de l'ordre économique et, comme ils disent, au besoin en recourant à des mesures de violence ;

(1) Cet hebdomadaire autonomiste, en langue allemande, paraît à Strasbourg depuis le 9 mai 1925 ; il a comme rédacteur en chef M. P. Schall.

(1) Journal d'information, quotidien, à tendances radicales, fondé en 1920, paraît en trois éditions : une en langue française, une en langue allemande et une édition pour le Haut-Rhin (Colmar). L'édition allemande (*Strassburger Neueste Nachrichten*) remonte à 1877.

(2) Journal catholique régionaliste, en langue allemande fondé en 1884, paraissant à Strasbourg, 6, rue Finkmatt tous les jours, sauf le dimanche. Sous la même firme (groupe Schies) paraît un régional hebdomadaire catholique, *Der Volksfreund*.

si les royalistes peuvent souhaiter l'effondrement de la République (cette pourriture doit crever !) et s'ils songent à atteindre leur but par un coup de force, pourquoi serait-il interdit aux Alsaciens-Lorrains de demander par les voies légales une modification de la Constitution ?

Il serait doublement fou de faire appel à l'action de la police, car on doit bien se rendre compte qu'on ne pourrait par là que fortifier le mouvement que l'on se proposait de combattre. Seuls des gens qui n'ont pas participé à la lutte défensive contre le régime de force prusso-allemand peuvent méconnaître notre peuple au point de conseiller des poursuites policières contre des convictions.

La campagne autonomiste touche à son déclin.

De la *Freie Presse* (1) :

En entendant les bourgeois du « Heimatbund » dire que la publication de leur manifeste signifie « un tournant important dans l'histoire de l'Alsace-Lorraine » et que le jour « sera inoubliable dans les annales de l'histoire du pays », quand la *Zukunft* annonce à grands cris que « maintenant le peuple alsacien-lorrain prend en main ses destinées », nous voudrions leur préciser notre point de vue, à savoir que cette publication est, en effet, significative, mais dans un tout autre sens. Nous avons, en effet, la conviction que ceux qui ont signé le manifeste ont rendu à leur cause et à sa propagande un mauvais service, car avec ce manifeste ils ont atteint le plus haut point de leur propagande, et la publication de leur programme est le commencement de la clarification dans le pays, et le commencement du déclin de la campagne autonomiste...

Silences étranges des journaux autonomistes et même régionalistes.

Du *Journal d'Alsace et de Lorraine* (2) :

Tissu d'inexactitudes, de calomnies et d'utopies, tel est en définitive le contenu du manifeste adressé au peuple « alsacien-lorrain ». Pour notre part, nous sommes persuadés que notre population ne se laissera pas égarer vers un mirage dont elle percevra l'inanité. Elle repoussera le fallacieux attrait d'une autonomie dont le plus clair résultat serait son isolement matériel, moral et intellectuel. Vivre repliée sur elle-même entre Rhin et Vosges ? Qui donc oserait assigner à l'Alsace un tel idéal ? Personne, pas même nos autonomistes ! [...]

Les journaux régionalistes et autonomistes se plaignent bruyamment chaque jour de l'ostracisme dont seraient l'objet les fonctionnaires du cadre local dans l'attribution des hautes fonctions de direction et d'administration.

Or, dans l'espace de quelques semaines ont été nommés : M. Hauser (cadre local), directeur des Services agricoles, en remplacement de M. Hommel (cadre général); M. Hugel (cadre local), directeur des contributions directes, en remplacement de M. Malraison (cadre général) ; M. R.-J. Holweck (cadre local), directeur de la maison centrale de Haguenau et des prisons du Bas-Rhin et de la Moselle, en remplacement de M. Bourthoumieux (cadre général).

Et c'est fort bien ainsi. Mais aucun organe autonomiste ou simplement régionaliste n'a soufflé mot de ces nominations. Pourquoi ?

Ne serait-ce pas parce qu'ils ne se soucient pas de détruire la démagogie réactionnaire et antinationale ?

Tendances divergentes des autonomistes.

Du *Journal de l'Est* (1) :

On remarquera que le manifeste parle clairement d'une autonomie dans le cadre de la France, prenant ainsi une position intermédiaire entre : 1° le programme officiel de l'U. P. R., qui parle seulement d' « autonomie administrative », 2° celui des communistes, qui envisage, s'il y a lieu, l'autonomie totale, et 3° celui de la fraction extrémiste majoritaire des radicaux nuance Wolf-Dahlet, qui aspire à un régime faisant aux liens culturels de l'Alsace et de l'Allemagne une place prépondérante par le relâchement des relations de communauté avec la France et diverses transpositions de méthodes.

L'arrière-pensée de solidarité entre ces trois forces, en admettant qu'il soit pratiquement possible de les conjuguer dans leur ensemble au service d'une telle cause, est évidente : on en aperçoit toute l'âpreté et toute la ténacité lorsque l'on songe que cette éventuelle mobilisation politique représenterait, sous l'angle de la statistique pure, plus de la moitié des suffrages bas-rhinois...

A l'intérieur de la réunion du « Heimatbund » des divergences se sont produites dans un autre sens et, à peine né, le poupon voit ses langes brûler et révéler une odeur de roussi. Pourquoi ? C'est que, si nos renseignements sont exacts, se dégage déjà une minorité turbulente qui trouve le docteur Ricklin trop modéré, s'indignant de le voir parler d'action « dans le cadre de la France ». Cet extrémisme inquiète visiblement les chefs de la nouvelle organisation, qui redoutent d'être débordés, obligés de suivre, en exposant du même coup leur situation à toutes les représailles des autorités. [...]

L'acte précis que le « Heimatbund » vient de réaliser ne laissera pas, du moins nous voulons l'espérer, le Gouvernement inactif. Personne ne comprendrait, et cela dans toutes les fractions sociales de la population, qu'il soit permis impunément de dresser les batteries de la séparation de l'Alsace de la France intégrale. Le manifeste du 5 juin ramasse en gerbe toutes les armes de ceux qui s'attaquent, sur tous les terrains, aux réalités de l'Alsace française. Il a des signataires responsables, parmi lesquels un grand nombre de fonctionnaires. De sensibilité naturelle, tous les éléments alsaciens attachés à la France qui lisent l'espèce de déclaration de guerre de ces conjurés s'écrient : « Et on les laisserait faire ! Et on n'agirait pas ? C'est impossible. »

La tâche de ceux qui représentent l'autorité présumée de l'Etat est de mettre en actes, dans le cadre des lois, règlements et moyens en vigueur, la riposte défensive et aussi constructive indispensable, faute de laquelle l'autonomisme alsacien achèverait sur les fondations trop fermes de l'inertie française la réalisation de son œuvre.

Mais si notre devoir alsacien est de proclamer la nécessité de certaines décisions de l'Etat mettant fin aux apparences multipliées de sa carence en face de l'agitation antifrançaise, disons bien haut que notre tâche ne s'arrête pas à ces avertissements et à ces appels. La décongestion de la situation locale, actuellement si troublée, ne saurait être le résultat de la seule œuvre administrative, pour autant que cette dernière se manifestera. Les milieux alsaciens de tendance résolument française et

(1) Journal quotidien socialiste de langue allemande, fondé à Strasbourg en 1897, ne paraît pas le dimanche.

(2) Ce quotidien de Strasbourg en langue française (ancien *Journal d'Alsace et Courrier du Bas-Rhin*) a été fondé en 1787, transformé en 1904 et en 1919. Il a actuellement comme directeur M. Edmond Degay. Ce journal est l'organe du parti radical et radical-socialiste de Strasbourg. Il passe pour un ennemi des traditions chrétiennes de l'Alsace.

(1) Quotidien en langue française, d'action nationale, patriote, plutôt protestant, fondé à Strasbourg en 1924, a pour directeur M. Jules-Albert Jaeger.

qui, en dépit des nuances des groupes, ont un terrain de solidarité, celui d'une commune pensée nationale, ont le devoir urgent de s'unir pour l'action. Des symptômes et des faits montrent une évolution satisfaisante dans ce sens ; on ne saurait trop dire qu'il est temps d'en accélérer le déroulement et que chaque semaine évanouie représente une carte perdue dans ce jeu serré. [...]

Heure bien mal choisie pour le Gouvernement de M. Briand.

Du *Nouveau Journal de Strasbourg* (1) :

Sans attendre une décision de la part du parti démocratique, mais sans crainte d'être démenti par lui, nous pouvons dès aujourd'hui déclarer de la façon la plus nette que pour nos amis, tant en ville qu'à la campagne, il ne peut être question d'une adhésion au « Heimatbund », ni d'une collaboration avec lui.

De même, nous ne cacherons pas notre désapprobation pour le fait que le « Heimatbund » lance son action précisément au moment où la France entre dans une lutte décisive pour son avenir. [...]

Certes, nous ne sommes pas d'accord avec beaucoup de choses qu'entreprend le Gouvernement de M. Briand, et sa composition aussi ne répond pas à l'idéal que nous avons d'un Gouvernement. Mais nous considérons que c'est pécher contre l'Alsace si aujourd'hui il s'engage des actions qui sont de nature à affaiblir la force de décision et la liberté de mouvement des hommes qui ont à mener ce dur combat. Or, tel est le cas d'une action qui, à présent, lance l' « Alsace-Lorraine » comme « minorité nationale » dans les jambes à M. Briand. En cette heure, nous repoussons toute communauté avec cette action.

Incompréhension totale, du côté français du particularisme alsacien.

De la *Voix d'Alsace* (2) :

Nos lecteurs connaissent notre sentiment à l'égard des revendications alsaciennes ; ils savent que certaines de ces revendications nous les avons défendues bien avant que le mouvement autonomiste n'ait pris naissance (3). Cependant, sept années de contact étroit et permanent avec les milieux catholiques alsaciens nous ont convaincus dès la première heure de l'impérieuse nécessité de tenir compte dans une large mesure du particularisme alsacien.

Ce particularisme se manifeste à propos des méthodes administratives différentes, mais nullement inférieures aux nôtres, bien au contraire ; à propos des lois locales, sur nombre de points en progrès sur la législation française et que les Alsaciens, on le conçoit, ne se soucient pas de troquer contre des lois désuètes ou qui ne sont aucunement adaptées aux besoins du pays, aux vieilles habitudes locales ; il se manifeste encore par l'attachement profond aux traditions religieuses, que le Gouvernement de M. Herriot a si maladroitement bousculées ; mais par-dessus tout le particularisme alsacien résulte de la différence de langue ; il est aussi l'expression d'une mentalité spéciale, très ombrageuse, à l'égard de tout élément étranger au pays et qu'expliquent fort bien les changements de régime par lesquels l'Alsace a passé à travers son histoire. Le livre de M. Edmond Herber, *Joies et douleurs alsaciennes*, [...] est particulièrement instructif à ce point de vue, en ce qu'il nous apprend comment, après 1871, ne pouvant rester Français et ne voulant devenir Allemands, les Alsaciens ont inventé le « credo » politique de leur « nationalité alsacienne ».

C'est l'incompréhension totale, du côté français, de ce particularisme qui est à la base du malaise..., du conflit alsacien conviendrait-il de dire aujourd'hui, mais arrêtons-nous au terme de « problème alsacien ». Car il y a véritablement un problème alsacien, problème dont la gravité se manifeste dans le ton impératif, agressif même, de cet appel des autonomistes, signé par des maires, des conseillers généraux, des prêtres catholiques, des pasteurs protestants, des professeurs de lycées et collèges et nombre d'hommes qui jouissent d'une réelle influence dans le pays. *L'Elsaesser* est parfaitement renseigné lorsqu'il écrit que des parlementaires et nombre d'autres personnalités connues

---

(1) Organe du parti démocratique républicain, ce journal quotidien, fondé en 1909, sous le nom de *Strassburger Neue Zeitung*, paraissait jadis deux fois par jour. Il a comme directeur politique M. Charles Frey, député.

(2) La *Voix d'Alsace* est un hebdomadaire catholique de langue française, dirigé par M. Oscar de Férenzy, paraissant depuis 1920 à Strasbourg, 6, rue Finkmatt. Depuis son origine, la *Voix d'Alsace* défend strictement sur le terrain national les revendications alsaciennes et combat toute agitation antifrançaise.

(3) La *Voix d'Alsace* (12. 6. 26) est d'ailleurs très nette dans son opposition au manifeste : « Si nous avons soutenu et continuerons à soutenir, en tout premier lieu, les intérêts religieux de l'Alsace ; si nous estimons que sur d'autres points, notamment dans la question linguistique, il importe de chercher une solution équitable qui, par l'application d'une meilleure méthode pédagogique, donne satisfaction aux légitimes revendications alsaciennes, tout en sauvegardant jalousement le développement de la langue nationale ; si encore nous reconnaissons le bien fondé de la plupart des revendications des fonctionnaires du cadre local ; si enfin nous sommes convaincus, pour la bonne administration du pays, de la nécessité d'un large effort de décentralisation, et qu'en régionalistes convaincus nous allons jusqu'à admettre comme base de discussion le programme régionaliste de l'Union Populaire Républicaine, nous sommes cependant résolument opposés à l'esprit plus encore qu'à la lettre du manifeste autonomiste, qui exige une autonomie politique complète. En dépit de toutes les protestations, nous savons d'ailleurs ce qu'il faut penser de leur formule « autonomie dans le cadre de la France », acceptée bien à contre-cœur par nombre de signataires, qui rêvent d'une Alsace totalement séparée de la France. »

A ses yeux, le mouvement autonomiste n'a d'ailleurs rien d'un mouvement de défense religieuse : « Ce document fait appel à la solidarité de tous les Alsaciens-Lorrains « conscients de leurs devoirs et de leurs droits », les invitant « à se placer résolument au point de vue » de leur conscience alsacienne-lorraine et du culte du » sol natal » pour former un front unique. Or, ce front unique ne peut se réaliser que si les uns et les autres consentent à réserver la question religieuse et scolaire jusqu'au moment où le peuple alsacien sera lui-même en mesure de donner à ces questions la solution définitive. » N'est-ce pas la même « suite de pensées » que le *Lorrain* dénonçait déjà dans son article du 17. 4. 26 et qui avait trait aux *Heimatstimmen* du Dr Robert Ernst, de Berlin ? Il est très intéressant de souligner à nouveau l'identité de pensée : « Aujourd'hui, disait l'Alsacien écrivant dans la revue berlinoise, dans la politique alsacienne-lorraine, la question n'est pas de « *Weltanschauung* » (principes philosophiques ou religieux), mais de savoir si tout le peuple sera uni ou non. Quand cette union sera atteinte, alors il n'y aura plus qu'un pas pour construire la maison. C'est ensuite seulement que ceux qui l'habitent auront à décider entre eux si leur appartement devra être tapissé en rouge, en noir ou en bleu [socialiste, clérical, radical]. »

La *Voix d'Alsace* conclut : « Admettons un instant que le mouvement autonomiste vienne à triompher. Il y aurait, dans ce cas, bien des chances pour que les luttes religieuses reprennent de plus belle. Or, ne pouvant plus s'appuyer alors sur la force imposante des catholiques de France, qui en toutes circonstances ont manifesté leur étroite solidarité avec les catholiques alsaciens, ces derniers risqueront fort d'être vaincus par la coalition de tous les adversaires du catholicisme. » (Note de la *D. C.*)

t donné leur pleine adhésion à cette proclamation, tout demandant que leur signature n'y figurât pas pour ıvegarder leur situation personnelle.

Il ne faut pas prendre la chose au tragique, nous dira-n. Certes, ne la prenons pas au tragique, mais prenons-la pendant au sérieux : que les journaux qui haussent daigneusement les épaules en présence du problème acien comptent leurs lecteurs et comparent leur nombre celui des lecteurs assidus de ceux qui ne cachent pas ırs sympathies pour le courant autonomiste, sans parler la *Zukunft*, dont il serait vain de nier le succès.

Casse-cou ! avons-nous crié aux pouvoirs publics, à dministration, à la presse qui réclamait l'assimilation à ıte vapeur ; mais on ne nous a pas écoutés, on allait squ'à nier l'existence du malaise, pour complaire à rtaine clientèle que l'on fortifiait ainsi dans son entêtement ; on a fait fi, on tournait même en dérision les ertissements de ceux qui voyaient plus clair ou étaient ieux informés. Le résultat, nous l'avons.

Les intérêts alsaciens e peuvent être compris et défendus que par des Alsaciens.

De l'*Elsaesser Kurier* (1) :

Le « Heimatbund » avec son programme a paru devant public. Il a suscité un très vif intérêt tant parmi les versaires que parmi les amis. Du cours des choses pendra la signification du nouveau groupement pour la e du pays... Dans son ouvrage sur *Le Problème alsacien*, Georges Wolf dit qu'avant les élections de 1919 appel avait été rédigé pour la constitution d'une ligue sacienne. L'appel ne parut pas alors. Sous le « terrorisme » de l'heure, il [aurait] à peine trouvé un imprimeur, pense Wolf. La liberté des revendications alsaciennes est depuis ouvert la voie !

Une ligue pour la défense des intérêts alsaciens-lorrains ? ui pourrait, en principe, combattre une telle ligue ? Certainement pas les amis de notre pays ! Pas ceux qui firment toujours ostensiblement leur amour pour Alsace ! Ils pourraient, tout au plus, dire que cette fondation était inutile ! Les intérêts du peuple alsacien n'ont as besoin d'être défendus ! Mais où sont respectés les ntérêts lorsqu'ils ne sont pas défendus ? Il y a des ntérêts alsaciens pour lesquels seulement les gens du pays nt de la compréhension et qu'eux seuls peuvent défendre vec leur cœur et leur cerveau ! Et ce nouveau groupement t le fruit du malaise.

Les signataires du manifeste sont des traîtres.

De la *France de l'Est* (2) :

Nous ne voulons pas priver nos lecteurs d'un document qui prouve jusqu'à quel point des Alsaciens peuvent erdre le sens de la réalité et trahir les intérêts non eulement de la France, mais ceux de l'Alsace elle-même, auxquels les premiers sont indissolublement liés.

Par ce manifeste, ses signataires se séparent en effet ettement de la France, dont l'Alsace forme une partie ntégrante.

Ne proclament-ils pas que l'Alsace constitue « une minorité nationale » et ne demandent-ils pas « l'autonomie complète » ? Quoiqu'ils ajoutent à cette revendication les mots « dans le cadre de la France », ils ne parviendront à tromper personne, car tout le monde sait qu'une autonomie « complète » dans le cadre de la France est une chose impossible, irréalisable, une utopie, une provocation inacceptable.

Les autonomistes n'ignorent pas cela. Le « cadre de la France » n'est pour eux que façade, que mensonge, destiné à voiler leur but véritable.

Les Zukunftistes rêvent un dépècement de la Lorraine.

Du *Lorrain* (1) :

Dans toutes choses, dans un programme politique surtout, il faut distinguer deux points essentiels : le but poursuivi ou l'esprit qui anime ; en second lieu, les détails d'exécution.

Dans le programme qui suit, nos lecteurs pourront trouver et trouveront certainement l'un ou l'autre point qui rentre plus ou moins dans certaines de leurs idées politiques ; il est indéniable, et cent fois nous l'avons répété ici, que de prétendus assimilateurs, surtout ceux du Cartel, ont causé par leur attitude excessive beaucoup de mal au pays. Ce fut et ce reste une des ambitions des forces occultes qui, trop encore, gouvernent en France, de découronner la Lorraine et l'Alsace, de leur enlever cette âme catholique qui a persévéré dans nos provinces, qui y fut maintenue par nos institutions scolaires et religieuses autant qu'elle a maintenu pendant cinquante ans d'annexion et de lutte ces institutions elles-mêmes. Dans d'autres domaines, le mal causé, pour être moins évident, a été réel également : les Lorrains patriotes ont souffert de beaucoup de choses. Mais leur plus grande souffrance a été de voir que la France n'a pas su utiliser sa victoire. Le système des « à-coups », des solutions de fortune, des bourdes administratives, pratiqué au début surtout, a permis à un tas de gens qui, dans une France solidement et loyalement administrée, n'auraient eu qu'à se taire, de relever la tête et de critiquer, critiquer sans cesse. Une atmosphère s'est ainsi créée dans le pays, dont veulent profiter des agitateurs, des mécontents professionnels, en proposant des solutions dont l'une ou l'autre, prise isolément, peut avoir sa justification apparente. C'est là que se trouve le côté dangereux de leur système. L'exemple classique : les chemins de fer d'Alsace-Lorraine appartiennent au « peuple alsacien-lorrain ».

C'est pourquoi, ce qu'il faut avant tout considérer dans le programme de la *Zukunft*, c'est l'esprit, c'est l'inspiration, c'est le but avoué ou inavoué.

Trop de noms, tout d'abord, dans ce programme, qui n'inspirent pas la moindre confiance, au contraire, la plus grande défiance. Nous savons que des personnalités mosellanes, entourées de la confiance universelle, ont été sollicitées de signer le factum « zukunftiste » ; elles n'ont pas même répondu à l'offre. Il a fallu se rabattre sur d'autres personnages connus à satiété. Tant mieux. Leur signature agira comme un repoussoir pour nos Lorrains. Quelques-uns ont déjà été exclus par leurs pairs d'associations professionnelles ou autres dans lesquelles ils avaient pu ou voulaient pénétrer ! [...]

---

(1) Journal catholique autonomiste de langue allemande, ondé à Colmar en 1892, paraît tous les jours, même le imanche, depuis les dernières années. Il a, à sa tête, eux prêtres, M. l'abbé Xavier Haegy, né à Hirsingue en 870, ordonné en 1895, docteur en théologie, et M. l'abbé oseph Fashauer, signataire du manifeste, né à Tagolsheim n 1880, ordonné en 1906.

(2) La *France de l'Est*, ancienne édition française du ournal de Mulhouse (*Mülhauser Tagblatt*), fondé le . 1. 1883, paraît à Mulhouse tous les jours, sauf le imanche : c'est un journal républicain de gauche.

(1) Le *Lorrain*, journal de langue française, a été fondé à Metz, en 1883, par le chanoine Collin. Il est dirigé actuellement par M. l'abbé Ch. Ritz, conseiller général de la Moselle. Il paraît tous les jours, sauf le dimanche. Catholique, patriote et républicain selon les principes de l'Union Républicaine Lorraine, il n'est pas tenté par l'autonomisme comme l'*Elsaesser* et l'*Elsaesser Kurier*, organes de l'Union Populaire Républicaine [Nationale] d'Alsace. Un hebdomadaire de langue française, le *Patriote lorrain*, lui a été joint en 1903 pour atteindre la population rurale de langue française du département.

En second lieu, les revendications présentées par la Ligue de la *Zukunft* constituent le plus pur séparatisme que l'on puisse imaginer. Le fameux « dans le cadre de la France » fera sourire ceux qui connaissent bien l'esprit des principaux signataires. La France est le cadet de leurs soucis. Dites-le donc franchement, Messieurs ! Vous savez aussi bien que nous que nos provinces doivent appartenir ou à la France ou à l'Allemagne, et qu'à mesure qu'elles se détachent de la France elles retombent fatalement sur l'Allemagne. Le reste n'est que mots et tromperies. Un exemple : Qui assurera la défense de vos frontières ? La France, sans doute ? Merci. L'Allemagne alors ? Dites-le de suite. [...]

Troisième point : Le manifeste ci-après parle et veut parler au nom du « peuple alsacien-lorrain ». Qui est ce « peuple » alsacien-lorrain ? Nous ne connaissons pas ça ici. Nous connaissons deux provinces qui furent unies dans le malheur, qui ont des droits et des institutions identiques à défendre, qui doivent marcher d'accord pour opposer à la centralisation à outrance dans tous les domaines leurs bons droits et leur beau passé, — mais nous ne connaissons point de peuple alsacien-lorrain.

Sans parler de nos populations de langue française qui n'ont rien de commun avec Strasbourg, sans parler de Metz, qui proteste et se cabre contre la soumission civique et politique à Strasbourg, autant et plus que contre la soumission civique et politique à Nancy, nous pouvons affirmer que nos Lorrains de langue allemande n'ont nulle envie d'être les cireurs de bottes des autonomistes alsaciens. Nous avons au *Lorrain* trop d'amitiés parmi les Alsaciens et pendant cinquante ans nous avons trop partagé leurs préoccupations, pris part aux mêmes luttes, remporté les mêmes victoires, subi les mêmes humiliations ; nous avons trop collaboré avec leurs représentants au Landesausschuss et au Landtag de Strasbourg pour jeter la pierre aujourd'hui à nos frères d'outre-Vosges. Mais ils sont les premiers à savoir que nos intérêts ne s'harmonisent pas toujours, que Metz et la Moselle veulent être maîtresses chez elles et gérer elles-mêmes leurs propres affaires.

Et les signataires croient-ils donc que nos frères de Boulay, de Thionville et Sarrebourg, même Forbach et Sarreguemines, vont se mettre à leur remorque et quitter Metz pour Strasbourg ? Il serait intéressant de poser nettement la question sous cette forme.

Au fond, c'est ce dépècement de la Lorraine qu'ambitionnent les « Zukunftistes ». Leur « Los von Metz » est connu. Ils veulent créer la « minorité nationale » pour laquelle ils se donnent dans leur manifeste. Ils veulent en appeler à la S. D. N., et pour cela condenser autour de leur programme et de leurs visées la partie de langue allemande de la Lorraine et de l'Alsace. Ils n'y parviendront pas. C'est la question nationale qui va se poser dans toute sa netteté. Ils se font illusion sur la solution qui interviendra. Nous les attendons là (1).

Passons sous silence, pour aujourd'hui, ce qui est d[...] de la question religieuse. Nous y reviendrons. C'est l[a] tactique connue de ces gens qui nous ont reproché [à] nous de ne point assez défendre nos droits religieux[;] aujourd'hui, disent-ils, il faut taire la question religieuse pour former le front unique. Les difficultés religieuses seront tout juste bonnes pour faire de l'agitation anti-française.

Concluons : Nous sommes curieux de voir l'attitude d[...]

---

(1) Dès 1920, le Conseil général de la Moselle condamnait le séparatisme, l'autonomisme et même le particularisme. Le *Lorrain* le rappelait le 24. 6. 26 : « En présence de l'agitation créée par les gens de la *Zukunft* et des menées antinationales par les hommes du « Heimat- » bund », il est doublement intéressant de rappeler une manifestation d'une haute portée politique à laquelle s'est livré le Conseil général de la Moselle dans sa deuxième session de 1920, le 3 août, il y aura donc bientôt six ans. Notre représentation départementale avait alors comme une appréhension des mouvements qui se sont déchaînés durant ces derniers mois et, avec une claire vision des choses, elle a voulu d'avance y faire face et mettre le pays en garde contre les mauvais bergers.

» A la séance d'ouverture, le 2 août 1920, le président, feu M. Lamy, qui avait réclamé la reconstitution des trois départements tels qu'ils existaient jusqu'en 1870, avait fait sienne cette phrase d'un de nos sénateurs : « Pas de particularisme, à quelque dose que ce soit. » D'abord et vite, trois vrais départements français. Après ? » On verra. »

» Pour exprimer l'opinion du pays, le Conseil général avait confié à une Commission de trois membres, MM. Jung, Moncelle et le Dr Charles François, le soin de rédiger un vœu. Le projet suivant fut soumis à l'assemblée dans la séance du 3 août :

« Le Conseil général de la Moselle,

» Considérant que l'Alsace-Lorraine est une entité fac- » tice qui a heureusement perdu toute raison d'exister,

» Qu'il convient seulement de conserver dans les pro- » vinces qui en faisaient partie les lois et institutions » particulières répondant aux sentiments et aux intérêts » de la population,

» Emet le vœu que le département de la Moselle » reprenne sa place indépendante au sein de la patrie » française. »

» Si ce vœu concrétisait l'idée émise par M. Lamy, il ne répondait cependant pas entièrement aux préoccupations du Conseil général ; il fallait lui donner une portée plus précise et plus pratique.

» En présence de M. Lebrun, sénateur, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, le projet de vœu donna lieu à une importante discussion. M. Schaaf, conseiller général de Sarreguemines, celui-là même qui vient de signer le manifeste du « Heimatbund », formula des réserves sur la phrase du président : « Après ? On » verra. » Il n'est pas possible, disait-il, de se lancer dans l'inconnu avant de savoir ce qu'on mettra à la place de ce qui sera détruit. M. Schaaf demandait donc le maintien du régime administratif actuel, en particulier aussi celui de la langue allemande, dans le but de résoudre au mieux le grand problème de la réassimilation et d'éviter toutes improvisations, en opérant au fur et à mesure des possibilités. M. Lamy lui répondit que personne ne songeait à supprimer la langue allemande.

» Ici se produisit une intervention remarquable de M. Alexis Weber, conseiller général de Boulay. Il mit le Conseil général en garde contre une assimilation précipitée et non préparée. La soudure complète ne saurait se faire subitement. Le calcul raisonné et la pondération dont sont coutumiers les Lorrains requièrent l'application du principe « *Festina lente* ; hâtez-vous lentement ! » Puis, venant à parler du particularisme, M. Alexis Weber déclara : « Je crois être l'interprète et le porte-voix de » la grande majorité ou plutôt de l'unanimité de mes » collègues du Conseil général en affirmant que du » particularisme, il n'en faut pas ; il n'en faut plus. Sous » le régime allemand, nous étions tous des particularistes, » c'est entendu. Mais pourquoi ? Nous étions particula- » ristes, nous faisions montre de particularisme à tous » crins, parce qu'il était la traduction voilée et enve- » loppée de la politique francophile, française et patrio- » tique, que nous entendions faire sous les yeux de nos » maîtres d'antan. Nous étions des Alsaciens-Lorrains » outranciers, qui ne voulaient être ni Allemands, ni » Prussiens, ni Bavarois, ni Badois. Nous réclamions le » droit au particularisme, à l'autonomie la plus étendue. » Faire aujourd'hui du particularisme, ce serait faire de » l'autonomie où il n'en faut pas. Ce serait un ache- » minement vers le séparatisme. De celui-là, il n'en faut » pas non plus ! Ce serait la préparation au neutralisme » et celui-là, non seulement il ne saurait pas en être » question, mais, disons-le, rien que de songer au neu- » tralisme serait criminel, antifrançais et de mauvaise » aloi. »

» M. Weber, dont le discours avait été fréquemme[nt] [...]

rigeants responsables de la politique alsacienne. Qu'ils ennent garde : Ce qui est en jeu, c'est la collaboration s deux grands partis en Alsace et Lorraine qui ont squ'ici, au Parlement, mené les mêmes combats. Les rlementaires d'Alsace se sont toujours opposés au déralisme et au recours à la S. D. N. Voici l'heure le déclarer hautement à leurs amis politiques et à ırs compatriotes.

manifeste est en désaccord avec le programme de l'U. R. L.

De l'*Echo de l'Est-Moselle* (1) :

L'appel du « Heimatbund » contient des points qui sont solument incompatibles avec le programme de l'Union épublicaine Lorraine, par exemple « l'autonomie complète ns le cadre de la France », et cependant le programme signé de gens qui occupent des postes importants dans J. R. L., ainsi M. Antoni, de Fénétrange, et M. l'abbé ıller, d'Œting.

En Alsace, des hommes qui se trouvent en tête du parti pulaire alsacien et font partie du « Heimatbund » n'ont s donné leurs noms parce qu'ils ne voulaient pas compromettre leur parti. On aurait pu en attendre autant en rraine, d'autant plus que les deux Messieurs cités plus ut invoquent si volontiers l'exemple alsacien.

A côté de raisonnables revendications,
le « Heimatbund » demande l'impossible.

Du *Journal de Forbach* (2) :

Parmi [les revendications du « Heimatbund »], il y a que nous avons toujours vigoureusement défendues appuyées ; ceci s'applique en première ligne à la estion des langues, au maintien de nos traditions religieuses et en particulier à l'école primaire confessionlle, à l'égalité de droits pour les enfants du pays dans us les emplois et postes, au progrès social, à l'exécuon de toutes les promesses qui nous ont été faites depuis otre retour à la France.

A côté de cela, il y a dans le programme du « Heimatund » des revendications qui vont trop loin et qui ne ouveront jamais leur réalisation dans le cadre de la ıtion française. Aussi nous ne pouvons pas croire qu'on ous accordera une autonomie complète dans le cadre de la France (1). Cette revendication, qui, pour l'Alsace et la Lorraine, créerait à l'intérieur de la nation française une situation n'ayant été concédée jusqu'ici à aucune partie du pays, n'ayant d'ailleurs jamais été demandée dans une aussi large mesure par une région de l'intérieur, sera repoussée même dans les sphères de toute la France qui ont des conceptions nettement régionalistes, mais qui donnent à ce régionalisme une forme compatible avec la Constitution de la France.

Le mouvement autonomiste constitue-t-il une vague de fond ?

« Defensor » s'est efforcé, dans le *Lorrain*, d'envisager sous ses aspects généraux le problème suscité par le « Heimatbund ». Nous reproduisons la plus grande partie de son troisième et dernier article (2). en remarquant d'ailleurs que la situation ne peut être envisagée sous le même jour et appréciée de la même façon à Strasbourg ou à Colmar et à Metz :

[...] Il est permis de se demander si le mouvement est aussi profond, aussi général que certains semblent le croire ou le faire croire.

En attendant que le bruit cesse, que les échos divers se démêlent, que la froide raison puisse peser juste, nous avons tenu à nous rendre compte de l'effet produit sur la masse rurale. En règle générale, le manifeste a laissé la masse très indifférente. On l'a lu comme un fait divers. Le mauvais temps, la fenaison, préoccupaient davantage nos paysans. D'instinct, ils sentent qu'il y avait là quelque chose d'artificiel et de louche. On se tient sur la réserve. On en parle à peine. Et ce calme contraste avec la surexcitation factice que l'on rencontre dans certains milieux restreints.

Contre la politique laïciste de M. Herriot
s'est dressé le front unique.
Il n'existe pas en faveur de l'autonomie.

En tout cas, nulle part je n'ai constaté ce noble élan, cet intérêt sacré, cette flamme d'enthousiasme jaillissant de l'âme même de notre peuple, ainsi qu'il nous a été donné de le voir et de le sentir après la malheureuse

---

uligné par de chaleureux applaudissements, a encore firmé le désir de l'assemblée de voir le département la Moselle reprendre aussitôt que possible, mais proessivement, sans trop de heurts ni d'à-coups, son ancienne ace au sein de la patrie française, sans réserves ni strictions, mais en tenant compte d'une situation acquise ır un usage de près d'un demi-siècle, ensuite de tous s besoins imposés par les circonstances, et enfin des oits et des obligations à sauvegarder de part et d'autre intra » et « extra ». Ce n'est pas après qu'on verra ; ı y verra de suite et d'abord ; mais pas plus vite qu'il convient.

» C'est dans le sens de cet exposé que le Conseil général amendé comme suit le dernier alinéa du projet de vœu sa Commission spéciale :

« Emet le vœu que le département de la Moselle reprenne progressivement et aussitôt que possible sa place indépendante dans le sein de la patrie française. »

» Ce vœu ainsi amendé a été adopté à l'unanimité. . Weber a été vivement félicité par ses collègues et par . Lebrun, ancien ministre. (Note de la *D. C.*)

(1) Journal républicain démocratique, paraît à Forbach epuis 1899, sous le titre *Bürger-Zeitung*, auquel est joint ıjourd'hui celui d'*Echo de l'Est-Moselle*.

(2) Organe de l'Union Républicaine Lorraine, quotidien langue française, a été fondé en 1868. Il a paru quelque mps sous le titre *Forbach Zeitung* et est dirigé aujourhui par M. J. Kremer.

(1) « Sous le régime allemand, la revendication d'une situation d'autonomie pour les provinces annexées était parfaitement compatible avec la législation. L'Allemagne était un pays fédéral, dans lequel chaque royaume, grand-duché, duché, principauté, ville libre, avait sa législation particulière, son particularisme nettement accentué, son autonomie dans le domaine législatif pour ses finances, son administration intérieure, l'enseignement, les travaux publics, etc. Cette autonomie très large n'existait pas pour l'Alsace-Lorraine. Le Parlement de Strasbourg dépendait toujours en dernière instance de Berlin. Nous entendons encore cette phrase-type que M. de Bulach prononçait automatiquement chaque fois qu'une critique un peu vive était formulée par un de nos députés : « Que » va-t-on dire à Berlin ? »

» Même après la réforme de la Constitution en 1911, l'autonomie réelle était toujours refusée aux deux provinces. Le Gouvernement se rendait fort bien compte que derrière ces revendications autonomistes s'abritaient, se camouflaient les sentiments français, qui se seraient donné libre carrière le jour où le gouvernement et l'administration eussent été aux mains des Alsaciens-Lorrains.

» Ceux qui, aujourd'hui, revendiquent pour les trois départements désannexés une autonomie oublient qu'il n'y a pas en France une région, un département, une province ayant des institutions différentes de celles de l'ensemble du pays. Particularisme, autonomie, séparatisme, neutralisme sont des mots vides de sens, et toute tentative dans le sens de ces revendications serait un attentat contre la France. » (*Lorrain*, 24. 6. 26.) (Note de la *D. C.*)

(2) « Les autonomistes à l'œuvre. Le front unique : est-ce une vague de fond ? » (*Lorrain*, 26. 6. 26.)

Déclaration de M. Herriot (1). Là, c'était vraiment le front unique. Essayez le même groupement pour ou contre le manifeste, le paysan ne réagira pas. Çà et là, cependant, quelque malin se réjouit de voir le Gouvernement aux prises avec ces difficultés. « Ils l'ont mérité ! », disent-ils.

En effet, on a si stupidement fait fi de tant de sympathies, on a si inutilement froissé tant de consciences, que ce sentiment est naturel dans le peuple.

Ce que nous voudrions surtout souligner, c'est que le peuple ne fait pas sienne la voix du manifeste, il ne reconnaît pas en elle la voix du « peuple alsacien-lorrain », il ne l'entend pas résonner dans sa propre conscience, elle ne sort pas du fond de sa propre âme. Non, ce n'est pas une vague de fond.

C'est la voix d'un clan assez nombreux, à laquelle le malaise existant sert de tremplin et qui fait sur les mécontents et désabusés et sur ceux dont la spécialité est la critique en tout et partout une impression de satisfaction, parce que c'est une voix audacieuse et rauque qui clame fort le mécontentement accumulé et a la prétention d'avoir trouvé le moyen de salut.

Le Gouvernement doit faire droit, au plus tôt, aux réclamations fondées du manifeste.

Un Gouvernement clairvoyant eût évité tout cela pour le plus grand bien de notre pays. Et nous ne craignons pas de dire que le Gouvernement ferait bien de donner la paix au pays en réalisant, aussitôt que possible, ce qu'il y a de fondé dans ces réclamations. Cela réparera un mal qui est déjà trop grand. On supprime un malaise non pas en faisant jouer plus ou moins adroitement des sanctions qui n'atteignent pas les vrais coupables, mais bien en en supprimant les causes.

Si, à Paris, une bonne fois, on voulait reconnaître cela et agir en conséquence, le mouvement autonomiste se liquiderait de lui-même.

Mais à côté de desiderata légitimes, le manifeste réclame une autonomie législative inacceptable.

Pourquoi nous reproche-t-on si amèrement de ne point nous ranger du côté du manifeste ?

Si, au nom des catholiques, en union avec les braves gens du pays dont les principes ne sont pas essentiellement hostiles ni à la religion ni à l'ordre de la société, le manifeste s'était proposé de former un front unique pour donner toute la force d'expression possible à tous nos desiderata légitimes (inutile de les énumérer), nous eussions été les premiers à y applaudir et à nous y ranger.

Sans doute, le front unique du « Heimatbund » veut combattre le malaise, et en cela, nous ne lui sommes pas opposés. Mais son but va plus loin. Il jette tout à coup à la face du pays le dilemme audacieux : assimilation ou autonomisme.

Ce qu'il y a là-dessous, la *Zukunft* l'expliquait déjà dans son numéro 11, année 1926 : « L'assimilation correspond à la forme de l'Etat français, l'autonomie à la conscience et aux mœurs du peuple alsacien-lorrain. Voilà ce qu'est en train de reconnaître l'Alsace-Lorraine politique. De là le mouvement de réorganisation qui s'opère sous nos yeux. Il faut que les partis se décident pour le principe de l'Etat français ou pour le droit de la minorité alsacienne-lorraine. Voilà le point de direction... Il y a une assimilation et une autonomie. Il faut choisir entre les deux. »

Le manifeste fait sien ce langage étonnant en réclamant l'autonomie législative. Ceci est le point absolument capital du mouvement. Il ne suffit pas de donner le change en disant : En effet, le manifeste va trop loin sur certains points, mais le reste est bien ; donc, j'accepte le manifeste.

L'autonomie législative, nous le répétons, c'est la quintessence du manifeste, son but, le résumé de sa pensée et de ses aspirations. Le reste est secondaire. Ceux qui n'acceptent point l'autonomie législative ne pouvaient et ne devaient donc pas signer le manifeste. En signant, ils ont accepté, et les explications ne peuvent point effacer le fait.

Parler de « peuple alsacien-lorrain » est une chimère.

Pour justifier de pareilles ambitions et réclamer en conséquence le bénéfice des principes wilsonniens, il fallait découvrir un peuple alsacien-lorrain. Or, ce peuple n'a jamais existé. Il y a une race alsacienne, une race lorraine, comme il y a des Normands, des Bretons, des Auvergnats, des Gascons, des Basques, des Provençaux, des Bourguignons. L'histoire — il suffit de consulter un atlas historique — nous montre une Alsace morcelée en centaines de parties incohérentes et relevant de souverains divers et de nationalités différentes. Aucune trace d'unité nationale. Nous connaissons un duché de Lorraine, les évêchés, etc. Faire de tout cela un peuple alsacien-lorrain, c'est fausser la vérité historique autant que psychologique.

Faire autour de cela un front unique, c'est une espèce de Don Quichottisme.

Le manifeste et la presse.

Si nous voulons une preuve tangible que le manifeste est bien loin de rallier tous les suffrages, même en pays de langue allemande, voyons quelle est l'attitude de la presse.

En Alsace. — *Pour* le manifeste : la *Zukunft* (1) et les journaux du trust Haegy (la presse catholique éditée par l'*Elsaesser Kurier*) (2) et l'*Humanité* (3).

Contre le manifeste : les *Strassburger Neueste Nachrichten* (4), l'*Elsaesser* (5) (encore indécis et formulant de graves réserves), la *Freie Presse* (6), la *République* (7), la *Dépêche* (8), la *Strassburger Neue Zeitung* (9), le *National* (10), la *France de l'Est* (11), le *Journal d'Alsace et de Lorraine* (12), le *Journal de l'Est* (13), le *Mülhauser Tageblatt* (14), *Der Republikaner* (15), le *Journal* d...

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 23-24. (Note de la *D. C.*)

(1) Cf. col. 71, note 1.

(2) Cf. col. 77, note 1.

(3) L'*Humanité*, journal communiste, publie des éditions spéciales à Strasbourg et à Metz (*Volkstribüne*).

(4) Cf. col. 72, note 1.

(5) Cf. col. 72, note 2.

(6) Cf. col. 73, note 1.

(7) Journal du matin, organe des radicaux-socialistes du Bas-Rhin, paraît sept fois par semaine, fondé en 18.. sous le nom de *Bürger-Zeitung*.

(8) Journal de la démocratie et du progrès social paraissant tous les dimanches, fondé en 1920, a pour directeur M. Lucien Minck.

(9) Cf. col. 75, note 1.

(10) Le *National de l'Alsace et de la Lorraine*, organe alsacien du nationalisme intégral en langue allemande, paraît depuis 1925 tous les dimanches. Cette fondation de l'*Action Française* en Alsace a comme rédacteur en chef M. Armbruster et comme principal rédacteur M. Pa... Gerber, qui prit la parole le 27. 6. 26 à la réunion d'Action Française tenue à Strasbourg.

(11) Cf. col. 77, note 2.

(12) Cf. col. 73, note 2.

(13) Cf. col. 74, note 1.

(14) Cf. col. 77, note 2.

(15) Journal socialiste quotidien, sauf les dimanches et jours fériés, paraissant depuis 1901 à Mulhouse, sous le titre *Mülhauser Volkszeitung*, devenu *Der Republikaner*, *Républicain du Haut-Rhin* ; rédacteur en chef, M. Auguste Bottemer.

lestat (1), les *Dernières Nouvelles de Colmar* (2), le *Journal de Thann* (3), le *Journal de Guebwiller* (4).

En Lorraine. — *Contre :* le *Lorrain* (5), le *Messin* (6), *Metzer Freies Journal* (7), le *Courrier de la Sarre* (8), *Echo de l'Est* (9), le *Journal de Forbach* (10), la *Gazette de Sarrebourg* (11), l'*Echo de la Sarre* (12).

Pour : la *Lothringer Volkszeitung* (13), la *Volksstimme* (14), l'*Humanité* (*Volkstribüne*) (15).

Nous oublions peut-être l'une ou l'autre petite feuille. Mais cette nomenclature suffit à démontrer que le front laïque n'existe pas, tant s'en faut. L'opinion est partagée en deux camps, dont nous ne voulons pas supputer les forces. Et alors... Où est la voix du « peuple alsacien-lorrain » ?

Est-ce celle qui est pour, ou celle qui est contre le manifeste ?...

Condamnation du manifeste.

Résumons pourquoi nous sommes contre le « Heimatbund » et son manifeste.

1° D'abord, ce manifeste n'est pas l'expression de la population alsacienne-lorraine ; nous venons de le démontrer ;

2° A côté de différents points acceptables et qui ne sont pas du tout spéciaux à ce manifeste, il en est d'absolument inacceptables ;

3° Le sens politique averti se dit : Jamais il ne faut se lancer dans un mouvement politique dont le but n'est pas réalisable. C'est tromper le peuple que de le lui faire accroire ;

4° Le sens catholique — et c'est pour nous l'essentiel — y voit un danger pour les intérêts catholiques, danger immédiat qui n'est point compensé par l'espérance d'avantages futurs. Déjà, aujourd'hui, les journaux hostiles au catholicisme font retomber tout l'odieux de l'action exclusivement sur les catholiques.

Voilà notre conviction. D'autres peuvent être d'un autre avis. C'est leur droit. Cependant, qu'ils veuillent bien croire que les insultes ne sont point des arguments. Qu'ils étalent leurs raisons contraires au grand jour ; l'opinion jugera.

Sanctions prises par le Gouvernement

Le ministère de la Justice communiqua aux journaux, le 12. 6. 26, la note suivante annonçant des sanctions :

Une association d'Alsaciens et de Lorrains, aux tendances autonomistes, le « Heimatbund » (Ligue de la patrie), a publié, ces jours derniers, un manifeste qui, dans ses termes comme dans son esprit, tend à porter atteinte à l'unité nationale.

M. Pierre Laval, garde des Sceaux, chargé des affaires d'Alsace et de Lorraine, après accord avec le président du Conseil, a ordonné aussitôt un certain nombre de sanctions contre certains signataires de ce manifeste.

Les rares magistrats municipaux dont les noms figurent parmi ceux-ci font l'objet de la procédure de suspension prévue par l'article 86 de la loi municipale.

Les fonctionnaires publics sont poursuivis devant leur chambre de discipline, suivant les règles de la loi locale du 31 mars 1873, aux fins de révocation et, en vertu de l'article 127 de cette loi, ils sont, d'ores et déjà, suspendus de leurs fonctions.

Un notaire est traduit devant le tribunal de Strasbourg aux fins de destitution.

Quant aux ministres des cultes qui ont adhéré au manifeste, ils seront soumis à la procédure disciplinaire qui découle de leurs statuts.

M. Pierre Laval a fait connaître aux présidents des Commissions d'Alsace et de Lorraine de la Chambre et du Sénat son désir d'être entendu par elles sur les mesures qu'il a prises et sur celles qu'il compte prendre pour mettre fin à une campagne antinationale que le Gouvernement ne saurait tolérer et que condamne d'ailleurs sévèrement l'immense majorité de la population alsacienne et lorraine.

Le 14, le secrétaire général des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine communiquait de son côté la note suivante :

Les agents de l'administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine signataires du manifeste de la Ligue pour l'autonomie de l'Alsace et de la Lorraine ont été suspendus de leurs fonctions et vont être traduits devant le Conseil d'enquête aux fins de révocation.

---

(1) Quotidien, démocrate, fondé en 1895 sous le titre *Schlettstadter Tageblatt*. Le journal quotidien catholique (de l'Union Populaire Républicaine) de Sélestat s'appelle *Echo de Sélestat* ; il a été fondé en 1907.

(2) Les *Dernières Nouvelles de Colmar* sont l'édition spéciale pour le Haut-Rhin des *Dernières Nouvelles de Strasbourg* (cf. col. 72, note 1).

(3) Le *Journal de Thann et de l'arrondissement*, fondé en 1841 par Jean-Baptiste Merklen, paraît six fois par semaine. Sous la domination allemande, il s'appelait *Thanner Zeitung*.

(4) Quotidien, démocrate, fondé en 1868 (*Gebweiler Tageblatt*). Un quotidien catholique, organe de l'Union Populaire Républicaine, la *Gazette populaire de Guebwiller*, paraît depuis 1896 (*Gebweiler Anzeiger*) et a pour rédacteur M. A. Ritter.

(5) Cf. col. 78, note 1.

(6) Journal quotidien de langue française, républicain démocrate, paraissant à Metz depuis 1883 ; directeur : M. J. Therre.

(7) Ce journal quotidien, à tendances avancées, paraissant à Metz, avec son titre allemand ou sous le titre *Le Républicain lorrain*, est très répandu ; directeur : M. V. Delange.

(8) Ce quotidien (dimanche excepté) a été fondé en 1871 à Sarreguemines ; il est l'organe de l'Union Républicaine Lorraine. C'est l'ancien *Saargemünder Bürger-Zeitung*, organe du Centre catholique.

(9) Cf. col. 81, note 1.

(10) Cf. col. 81, note 2.

(11) Organe républicain catholique, publié en français et en allemand, trois fois par semaine (jadis quatre fois), fondé à Sarrebourg en 1871.

(12) Journal catholique de Sarrebourg, fondé en 1919, paraît trois fois par semaine, dans les deux langues.

(13) La *Lothringer Volkszeitung* (la *Libre Lorraine*) paraît à Metz tous les jours depuis 1886. C'est un organe catholique républicain démocrate, qui a une grosse clientèle rurale. Il est dirigé depuis 1923 par M. l'abbé Jean-Jacques Valentiny, né à Kirsch-les-Sierck en 1887, ordonné en 1912 ; de 1918 à 1923, son directeur politique était M. l'abbé Louis Hackspill, né à Bouzonville en 1871, ordonné en 1895, docteur en théologie, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, puis curé dans le diocèse de Metz, et journaliste, député à la Chambre de 1919 à 1924 (cf. *D. C.*, t. 1er, pp. 694-696).

(14) La *Lothringer Volksstimme*, ancien organe du Centre catholique. M. le chanoine Joseph-André Jung, né à Puhling en 1860, ordonné en 1883, chapelain des Sœurs de Charité en 1909, chanoine honoraire en 1912, rédige un organe républicain démocrate hebdomadaire, le *Metzer Katholisches Volksblatt*.

(15) La *Volkstribüne* (*Tribune du peuple*) est un journal communiste de Metz, très répandu dans les milieux ouvriers, fondé le 1. 11. 1919 à Thionville ; elle paraît tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, et a comme directeur M. Auguste Dangelzer.

Un nouveau manifeste du « Heimatbund ».

Le Comité du « Heimatbund » se réunissait le dimanche matin 13 juin et répliquait par un nouveau manifeste :

Le « Heimatbund » ne reprend pas un seul mot de son manifeste. Uni et résolu, il défendra les revendications inscrites dans le manifeste et ne se laissera ni intimider ni troubler. Il s'attendait à ce que le Gouvernement, par un travail pratique, aborde la solution du problème alsacien-lorrain. Il constate avec indignation qu'au lieu de s'appliquer à ce travail le Gouvernement répond par de brutales sanctions, des sanctions non pas contre le « Heimatbund », mais contre quelques signataires, contre les fonctionnaires, instituteurs, ecclésiastiques, dont la situation est en face du Gouvernement celle du plus faible. C'est une tentative non voilée d'essayer de déposséder les fonctionnaires de leurs droits politiques. Il proteste avec la dernière énergie contre ce procédé, qui est considéré déjà par les amis et les adversaires du « Heimatbund » comme un attentat à la liberté des convictions et repoussé comme une stupidité en matière politique.

Le « Heimatbund » fait bloc derrière ses amis menacés par les sanctions ; il les soutiendra de toutes ses forces, moralement et matériellement.

Si le Gouvernement persiste dans sa manière de faire, malgré son incroyable procédé, devant l'âme du peuple alsacien-lorrain, devant la conscience démocratique de la France et devant la conscience du monde, qu'il se justifie et nous dise :

Comment notre manifeste est-il antinational et comment porte-t-il atteinte à l'Etat ?

Par quoi le Gouvernement justifiera-t-il les sanctions prises contre trente signataires ? Si nous sommes en contradiction avec la loi, qu'on ne poursuive pas quelques-uns seulement, mais tous, et avec les moyens qui sont ceux d'un Etat ordonné.

Le Gouvernement prétend que la majorité du peuple alsacien-lorrain réprouve le « Heimatbund » ! Dans ce cas, qu'il ait le courage d'en faire la preuve ! Qu'il donne au peuple alsacien-lorrain l'occasion de se prononcer dans un plébiscite en sa faveur ou en la nôtre, pour l'assimilation ou pour l'autonomie que nous réclamons. Nous attendons !

Le sentiment que des milliers et des milliers de gens sont derrière nous fait forts, inébranlables, de sorte que nous ne reculerons pas !

Alsaciens et Lorrains ! Ce nouveau trait de violence du Gouvernement prouve que le plus élémentaire des droits de l'homme est menacé en Alsace et en Lorraine.

Serrez donc les rangs pour lutter en faveur des droits régionaux.

Vive la « Heimat » ! «

LE COMITÉ.

Quelques commentaires des journaux locaux.

Du *Courrier de Strasbourg* (1) :

Le geste autoritaire de M. Laval sera commenté en Alsace en différentes manières et nous ne croyons pas que le ministre ait été tout à fait heureux en voulant brandir la verge. En cela, il fait preuve d'ignorer la nature de la mentalité alsacienne, qui, loin de se plier devant une menace, se redresse au contraire dans toute sa noble fierté. Si l'Alsacien n'a pas tremblé devant le casque à pointe prussien, la cravache de M. Laval ne lui en imposera pas davantage.

On ne comprend donc pas la manœuvre de M. Laval qui, pour frapper ses fonctionnaires, a voulu feuilleter le Code pénal jusqu'en 1875 pour les trouver en défaut, eux qui n'ont fait que signer un manifeste qui se meut dans l'esprit du traité de Versailles. Et pourquoi le ministre laisse-t-il impunis les [illegible] communistes qui, eux, poursuivent un programme bien autrement dangereux ?

Les sanctions de M. Laval ne pourront donc produire en Alsace que l'effet contraire du but poursuivi, et, loin d'apaiser les esprits, elles ne feront qu'augmenter le malaise qui les opprime (1).

De l'*Elsaesser* :

Il n'y a pas de doute, le manifeste du Heimatbund — qui ne nous intéresse pas du tout en soi — contient des phrases et des expressions qui n'observent pas la mesure à laquelle un fonctionnaire autrefois se serait conformé dans ses manifestations politiques ! Mais — et c'est là le point important de l'affaire — il n'y avait pas non plus autrefois un Gouvernement, des autorités, des supérieurs hiérarchiques qui se seraient comportés envers les fonctionnaires comme c'est aujourd'hui l'habitude.

Il n'y avait pas de ministre qui faisait des promesses que le vent emporte comme des bulles de savon, il n'y avait pas de préfet qui forçait le secret postal, pas de supérieur qui profitait de son emploi pour s'assurer des avantages matériels sans qu'aussitôt il soit suspendu. Il n'y avait pas d'administration qui retenait l'argent de ses fonctionnaires, pas de Parlement qui repoussait le vote de toutes les lois aux calendes grecques, pas de présidence sous laquelle les pensionnaires mouraient de faim. Nous avons tout ça aujourd'hui, et bien d'autres choses encore.

C'est pourquoi on parle maintenant sur un tout autre ton ! [...]

Posons la question de la façon suivante comme elle se pose à toute l'opinion publique : il ne s'agit pas, comme la presse gouvernementale le prétend, de minorité nationale, d'autonomie, etc. ; il s'agit de savoir si les fonctionnaires, par la manière selon laquelle les revendications du Heimatbund ont été présentées, se sont abaissés dans l'estime publique. Personne n'oserait le prétendre ! Ce serait tout simplement ridicule ! (2) Aucune autre accusation [illegible]

---

(1) Journal républicain catholique de langue française, fondé le 15. 10. 21, paraissant tous les jours sauf le dimanche.

(1) Le même article a été publié par le *Nouvelliste d'Alsace*, quotidien catholique de langue française du Haut-Rhin, fondé à Colmar le 21. 4. 1921 par MM. Oster, Féreney et C. Jaegy, pour succéder au *Nouveau Rhin Français*, créé en 1918 par M. l'abbé Wetterlé. (Note de la *D. C.*)

(2) Reproduisons seulement, avec la *Croix de Paris* (27-28. 6. 26), les deux témoignages de M. DE FÉRENEY sur les signataires du manifeste et l'opinion publique alsacienne : « Parmi les signataires du manifeste du Heimatbund, il en est, certes, dont les noms inspirent la plus grande défiance ; mais il en est d'autres qui ont été jetés dans les bras de l'autonomisme parce qu'ils ont été écœurés, aigris par l'injustice révoltante qu'on a montrée à leur égard. Je pourrais en dire long sur ce chapitre. Ce n'est pas parce qu'ils ont passé dans le clan de Zukunft que je puis méconnaître les qualités réelles qu'il m'a été donné d'apprécier chez des hommes dont on a fait des adversaires, alors qu'avec un peu de tact, d'intelligence et de diplomatie, on en eût fait de précieux alliés. »

« Oui, voilà où l'on en est ! L'un des orateurs, M. le député Walter, prononçant simplement le mot Zukunft sans lui laisser achever sa phrase et avant même de savoir ce qu'il allait dire, une grande partie de la salle est en applaudissements frénétiques. Par trois fois, M. Walter reprend le commencement de sa phrase, par trois fois [illegible]

urait être dirigée contre eux ! Mais derrière le procès qui va se juger, il y en a une autre, et c'est celle-ci : « Le Gouvernement est accusé de manquer constamment à son devoir envers les fonctionnaires du pays. » Et le peuple, depuis longtemps, l'a jugé. Qu'on le congédie pour incapacité ! [...]

Nous ne commenterons pas, pour aujourd'hui, les menaces de sanctions, mais nous ferons observer que le Gouvernement n'est jamais intervenu contre les communistes, qui ont, dans l'*Humanité* de Strasbourg, demandé la neutralité de l'Alsace et de la Lorraine, donc la séparation avec la France.

De la *Freie Presse* :

Nous avons qualifié de sottise politique de premier ordre l'intention du Gouvernement de sévir contre une partie des signataires du manifeste.

Nous sommes et nous restons les adversaires déclarés des sanctions prises par l'Etat contre les opinions politiques des citoyens.

L'expérience a prouvé que des mesures policières et judiciaires n'ont encore jamais réduit au silence un mouvement, mais qu'au contraire il a pu justement se fortifier lorsqu'il a pu s'appuyer sur l'oppression ou la poursuite. L'histoire, donc, nous donne d'innombrables exemples que toutes les mesures disciplinaires, surtout si elles ne s'appuient pas sur des bases tout à fait solides, ont toujours fait progresser la cause que l'on voulait supprimer...

Le mouvement autonomiste ne peut être efficacement combattu que par un seul moyen, par une méthode unique, c'est-à-dire qu'on doit exaucer les désirs et les revendications légitimes de la population alsacienne et lorraine et surtout celles des classes qui ont eu le plus à souffrir des suites de la période de transition. Tout le reste est non-sens. Ce serait, abstraction faite de l'impardonnable atteinte portée à la liberté individuelle et politique des citoyens, une sottise politique de premier ordre de créer à ce moment des martyrs.

De l'*Humanité* (édition de Strasbourg) :

Le parti populaire, qui, il y a quelques semaines, a organisé des manifestations monstres pour se dire autonomiste, lève le masque, maintenant que cela devient sérieux. Aujourd'hui, il nie l'existence d'une minorité nationale. Il n'existe pas une trahison plus dégoûtante que celle de l'Union Populaire au service du grand capital français. Il n'existe pas, dans son sein, un démagogue plus dégoûtant que son député Walter.

Du *Journal d'Alsace et de Lorraine* :

Il faut remercier M. Pierre Laval d'avoir compris que la politique de mansuétude suivie jusqu'à présent vis-à-vis des fauteurs de troubles avait fait son temps.

Du *Journal de l'Est* :

Le Gouvernement vient de se décider à l'action. Il a perdu à peu près une semaine. C'est beaucoup et, dans les conditions où il se décide à affirmer son autorité, c'est trop. Mais, enfin, le voici résolu à marquer, par une série d'actes concrets, sa volonté de ne pas permettre que des agents de l'Etat travaillent, en Alsace et en Lorraine, contre l'Etat, contre la France, et la première chose à faire est de souligner cette preuve d'énergie et d'y applaudir. [...]

Les réactions qu'il convient donc de prévoir, dans les milieux que cette position de clarté va troubler dans leurs projets et inquiéter dans leurs intérêts, ne sont pas négligeables.

Le Gouvernement devra les observer et ne pas se laisser détourner de ses plans ni entamer dans son programme. Ainsi verra-t-il rapidement que les mesures qu'il vient d'arrêter constituent non certes une fin, mais un commencement.

De l'*Elsaesser Kurier* :

Comment M. Laval, ministre de la Justice, veut-il justifier ses sanctions ? Ou le manifeste du « Heimatbund » constitue un attentat à la Constitution et l'Etat français, ou non ! Si le manifeste constitue un attentat, le garde des Sceaux devrait faire comparaître devant les assises tous les signataires de l'appel : il ne le fait pas et avoue donc que le manifeste ne peut pas être considéré comme une manifestation de haute trahison. Mais qu'est-ce alors que ces mesures prises contre les fonctionnaires et les ecclésiastiques qui ont signé un manifeste qui n'est pas en contradiction avec la Constitution ? Depuis des années, le parti communiste d'Alsace et de Lorraine demande non seulement l'autonomie dans le cadre de l'Etat français, mais une Alsace-Lorraine neutre indépendante de la France. Le parti communiste comprend dans ses rangs non seulement des ouvriers, mais aussi des fonctionnaires et instituteurs. Le Gouvernement de Paris et les préfets d'Alsace n'ont jamais osé prendre des mesures disciplinaires contre les fonctionnaires communistes ou les suspendre de leurs fonctions : ils sont restés indemnes. Mais il agit contre les fonctionnaires qui ne demandent pas une Alsace-Lorraine neutre, mais seulement autonome dans le cadre de la France.

Si M. Laval veut pousser les affaires en Alsace et en Lorraine à une catastrophe, il n'a qu'à continuer sur le chemin sur lequel l'ont engagé ses conseillers.

De l'*Express de Mulhouse* (1) :

Le Gouvernement passe aux actes. Stimulé par les protestations presque unanimes de la presse des provinces recouvrées contre les agissements des hommes groupés autour du docteur Ricklin, le Gouvernement Briand a enfin décidé de passer aux actes, après avoir fait preuve à l'égard des autonomistes et des neutralistes — il faut bien de nouveau employer le mot aujourd'hui — d'une mansuétude et d'une quiétude que le pays ne comprenait pas. Le fait que des hommes privés, des citoyens non employés par l'Etat s'arrogent le droit de le poignarder dans le dos ne sera approuvé par personne. L'affaire devient, cependant, encore plus grave quand des fonctionnaires d'Etat, payés par l'Etat pour le servir loyalement, accomplissent cette ignoble besogne, et la grande majorité du pays approuvera M. Laval, qui a décidé de suspendre les uns de leurs fonctions et de traduire les autres devant des chambres disciplinaires. Vivant sous le régime du Concordat, les pasteurs et curés, payés par l'Etat, sont et restent en effet des fonctionnaires. Le cas est plus grave encore lorsqu'il s'agit de professeurs, comme M. Rossé (2),

---

...t *Zukunft* soulève la même tempête d'acclamations, ... de tous les coins de la salle on entend le cri : Autonomie, autonomie !

» Eh bien ! Oui, il faut avoir le courage et la franchise de dire les choses comme elles sont, car ce serait pratiquer la politique de l'autruche que de vouloir ménager les susceptibilités de certaine clientèle en lui cachant l'étendue du mal, la gravité de la situation. » (Note de la *D. C.*)

(1) Ce journal, fondé en 1812, est le plus ancien journal de langue française en Alsace. C'est l'ancien *Journal de Mulhouse* (1812-1880) et l'ancien *Industriel alsacien* (1835-1877). Il s'appelle l'*Express* depuis 1877 et maintenant l'*Express de Mulhouse*. Il paraît tous les jours, sauf le dimanche : organe républicain, indépendant en politique, industriel et commercial.

(2) M. Rossé est président du groupement professionnel des membres de l'enseignement du Haut-Rhin. (Note de la *D. C.*)

chargés de faire l'éducation de notre jeunesse. Que deviendrait celle-ci, si des Rossé, Maurer, etc., pouvaient continuer à lui infuser le poison de leurs tendances autonomistes ? Nous espérons que le Gouvernement tiendra bon et ne se laissera pas influencer par certaines manœuvres qui seront certainement tentées.

De la *France de l'Est* :

Le Gouvernement français, qui avait fait preuve, jusqu'à présent, à l'égard des menées autonomistes, d'une mansuétude extrême, a décidé de passer aux actes.

Il est certain que les autonomistes se poseront en martyrs. Ne nous émotionnons pas ! Laissons-les crier. L'essentiel est qu'ils sachent qu'on ne peut pas faire impunément œuvre antifrançaise en Alsace.

Du *Mülhauser Volksblatt* (1) :

La portée de la mesure du cabinet Briand-Laval contre le « Heimatbund » est immense ; ce qui en résultera peut à peine être prévu ; ce sera un gros procès politique comme on n'en aura jamais vu depuis un siècle en Europe centrale. Le procès sera intenté, en Alsace et en Lorraine, contre des fils du peuple appartenant à des familles de souche alsacienne, contre des gens dont la haute honorabilité ne saurait être mise en doute par personne et à qui on voudrait, paraît-il, inculquer, par des mesures de contrainte, le sentiment national français qui leur fait défaut.

L'étranger écoute avec intérêt ce qui se passe en Alsace. Ce nouvel éclat est comme un coup de tonnerre sur la scène politique de l'Europe. Cela nous étonnerait que le ministère Briand et son ministre de la Justice Laval en soient fiers et joyeux plus tard. Il nous semble que l'on a fait rouler une pierre, et il n'est pas facile de prévoir encore où elle va s'arrêter.

Du *Lorrain* :

Nous n'avons pas réclamé ces sanctions. Nous avons été — malgré notre bon droit, — avant et pendant la guerre, trop de fois victimes de sanctions pour en demander les rigueurs à l'égard de qui que ce soit. Mais il fallait bien s'attendre à ce qu'elles interviennent. Un Gouvernement digne de ce nom ne pouvait tolérer cette atteinte à l'unité et à la dignité nationales.

Les autonomistes s'en réjouiront peut-être ; ils vont avoir leurs martyrs. Malheureusement pour eux, leur auréole de martyrs ne sera pas faite de la sympathie et des regrets de leurs compatriotes. Le Gouvernement français sera assez adroit pour ne pas la leur donner lui-même.

On crée des martyrs de deux façons : en prenant des mesures contre certaines personnes et en négligeant d'en prendre contre d'autres au moins aussi coupables ; en second lieu, en omettant de tenir compte des raisons, quelles qu'elles soient, qui ont poussé à leur acte ceux qu'on punit.

De suite, le lecteur voit où l'on veut en venir. Il est urgent d'édicter des sanctions contre ceux qui nuisent à l'unité de la France ; un Gouvernement digne de ce nom ne pouvait s'empêcher d'agir. Mais la comparaison se fait dans les esprits. Dans nos provinces surtout, où l'on est très pointilleux — il faudrait même dire soupçonneux — au point de vue de l'égalité et de la justice distributive, on se demande pourquoi le Gouvernement n'a pas commencé depuis longtemps ses mesures d'assainissement national — ici contre des meneurs autonomistes trop connus, — mais surtout contre les fonctionnaires communistes de tout le pays.

Les syndicats communistes de fonctionnaires existent. Une fédération « nationale » les groupe par tout le territoire. En particulier, les instituteurs communistes se targuent d'être 15 000 environ. Leur doctrine est non seulement l'affaiblissement, mais la négation même de l'idée de patrie. Ils sont chargés, de plus, d'éduquer les enfants du peuple, de leur faire aimer la France, et leurs théories syndicalistes vont à l'encontre de tout ce qui est français. Qui voudrait admettre sérieusement que l'enseignement qu'ils donnent à l'école n'est pas imbu de leurs doctrines pernicieuses ? D'aucuns, du reste, ont déjà été l'objet de sanctions, et on se souvient que le Cartel — Herriot régnant — les a réintégrés dans leurs fonctions, ou au moins dans des fonctions équivalentes.

Vous n'empêcherez personne, en face de cette faiblesse, et même de cette complaisance gouvernementale, d'établir la comparaison qui s'impose. Et c'est là ce qui choque et qui empêche les mesures gouvernementales d'avoir sur l'opinion le plein effet voulu. [...]

Pour que les mesures d'autorité puissent avoir leur plein effet, il faut aussi qu'elles tiennent compte des préoccupations qui ont inspiré les actes condamnables. Dans le cas des autonomistes, il y a, à n'en pas douter, des individus de sentiments allemands, même pangermains, qui l'étaient avant guerre, ou, pour les plus jeunes, qui se sont fait la main pendant la guerre. La faiblesse de l'Administration a permis à ces personnages de continuer, même comme fonctionnaires, leur œuvre allemande dans le pays. De braves compatriotes d'Alsace et de Moselle, en premier lieu de nos compatriotes de langue française, ont été, dans certaines administrations, les victimes de ces individus et sont dégoûtés de servir sous leurs ordres.

Mais à côté de ceux-là, qui ont exploité le mécontentement qu'ils enveniment tous les jours, il y a la foule des honnêtes gens qui souffrent d'erreurs commises, qui constatent que la situation, en bien des cas, a été gâchée par des maladresses qu'il aurait été facile d'éviter. En un mot, il y a les faits réellement existants, qui ont fourni l'occasion aux individus susnommés de mener souterrainement d'abord, puis en plein jour, leur action antifrançaise dans le pays.

Le Gouvernement vient de prendre des sanctions contre certains d'entre eux, car il n'a pu frapper que ceux qui avaient livré leurs noms au public ; d'autres sont frappés qui se sont mis à la remorque des premiers. Tout n'est pas fini avec ce geste. Il faut voir, et de suite, la réalité des choses. Il faut regarder en face les situations qui demandent à être redressées. Il faut, dans ce pays, des directives générales précises, des solutions rapides pour de multiples questions encore pendantes, plus de souplesse dans l'administration.

Inutile d'insister sur les points de détail et répéter pour la centième fois que les questions religieuses et scolaires, des langues, des impôts, des retraites — pour ne parler que des plus essentielles — exigent une fois pour toutes des solutions rapides et équitables. [...]

Nous avons annoncé que M. l'abbé Sacksteder, curé de Schweyen, n'avait pas donné sa signature pour le manifeste du « Heimatbund », mais qu'elle y avait été apposée sans lui.

De même pour les deux conseillers municipaux de Petite-Roselle, MM. Nicolas Eichstaeter, mineur, et Gustave Steckler, commerçant.

De même encore pour M. Joseph Schuhler, cheminot à Metz, qui est venu, hier encore, à nos bureaux, pour nous demander d'insérer qu'il n'avait jamais signé l'appel en question.

(1) Fondé en 1896, le *Mülhauser Volksblatt*, *Echo de Mulhouse*, paraît tous les jours, sauf le dimanche. Ce journal catholique, en langue allemande, édité par la Société alsacienne d'édition « Alsatia », a comme rédacteur en chef M. Joseph Brom, député, et comme fondé de pouvoir M. V. Haegy.

Voici maintenant que de Phalsbourg M. Weber, pharmacien et conseiller municipal de cette ville, nous fait venir « qu'il n'a rien signé du tout et ignorait jusqu'au premier mot de cette publication, dont il n'a eu connaissance que par les journaux » (1).

Du *Messin* :

Il est un fait indiscutable, c'est que les dirigeants du Heimatbund et leurs journaux officiels : *Lothringer Volkszeitung*, à Metz, *Elsaesser*, à Strasbourg, *Elsaesser Kurier*, à Colmar, *Mülhauser Tageblatt* (2), à Mulhouse, se couvrent du manteau de la religion pour essayer de justifier leur campagne contre la France.

Nous avons souvent répété que ce n'était de leur part qu'une manœuvre perfide et mensongère ! Ce n'est pas la défense religieuse qui est au premier plan de leurs occupations : c'est la haine de la France et l'amour de l'Allemagne. Et, pour arriver à leurs fins, ils emploieront tous les moyens et feront appel à tous les concours...

Mais voici que dans son numéro du mercredi 16 juin *l'Humanité* (édition de Strasbourg et de Metz) consacre plus d'une grande page à appuyer le mouvement autonomiste, à protester contre les sanctions dans les mêmes termes que ceux employés par l'*Elsaesser*, par l'*Elsaesser Kurier* et par la *Lothringer Volkszeitung*. [...]

Tristes catholiques que ces gens-là ! Ils n'hésitent pas à s'unir aux révolutionnaires communistes, dont les chefs en Russie ont assassiné les prêtres et les évêques.

Dans la bataille actuelle, qui se livre contre la France et contre la civilisation française, les communistes n'entendent pas jouer un jeu de dupes et pas davantage le rôle de tirer pour d'autres les marrons du feu.

Le Heitmatbund a donné certainement des gages aux communistes alsaciens et lorrains, avec lesquels ils prépareront ensemble et de concert la révolution en Alsace et en Lorraine.

Résultats des sanctions.

Voici, d'après le *Nouvelliste d'Alsace* (12. 6. 26), les fonctionnaires signataires du « Heimatbund » qui devaient être poursuivis :

MM. Arnold, curé à Illfarth (3) ; Bloch Adolphe, pasteur à Metz ; Charpentier Emile, instituteur à Herbitzheim ; Daesslé Achille, notaire à Benfeld (4) ; Decker Ernest, pasteur à Neuwiller ; Dutter Joseph, curé à Artolsheim (5) ; Ehrminger Henri, receveur des douanes à Strasbourg ; Hauss Florent, curé à Keskastel (6) ; Hirtzel Auguste-Frédéric, pasteur à Ernolsheim ; Ismert, chanoine à Metz (1) ; Jung Michel, curé à Hilsenheim (2) ; Kirch, curé à Welferding (Moselle) (3) ; Klingler Ignace, maire à Erchingen (Moselle) (4) ; Kopp Paul, professeur au Lycée de Strasbourg (5) ; Maurer Charles, pasteur à Schwindratzheim ; Müller, curé à Ottange (Moselle) (6) ; Nest Joseph, curé à Harskirchen (7) ; Parmentier, maire à Romelfing (Moselle) (4) ; Reichard Ernest, pasteur à Waltenheim ; Risy Jean, maire à Gosselming (Moselle) (8) ; Rohmer Alphonse, vicaire à Wintzenheim (9) ; Romy Adalbert, maire à Artolsheim (10) ; Rossé Joseph, professeur à l'Ecole normale de Colmar ; Ruch Georges, pasteur à Kirrwiller ; Sacksteder Jean, curé à Schweyen (Moselle) (11) ; Schaeffer Aloïse, vicaire à Fellering (12) ; Schultz Amand, curé à Richwiller (13) ; Mgr Wack, prélat apostolique à Bliesbrucken (Moselle) (14) ; Wilhelm Zimmermann, adjoint au maire de Gosselming (4) ; Zemb Joseph, vicaire à Schiltigheim (15).

Le préfet du Haut-Rhin a suspendu de leurs fonctions pour la durée d'un mois MM. Knittel, adjoint

---

(1) M. Hirn, ancien maire de Müttersholtz, déclare n'avoir jamais signé de manifeste. M. le docteur Alfred Weichel, vétérinaire à Strasbourg-Neudorf, déclare que sa bonne foi a été surprise. Par contre, M. Heil, employé de la mairie de Strasbourg, affirme avoir effectivement signé le manifeste. (Note de la *D. C.*)

(2) Le *Messin* veut écrire : *Mülhauser Volksblatt*. (Note de la *D. C.*)

(3) M. l'abbé Alphonse-Joseph Arnold, né à Kruth en 1867, ordonné en 1896, curé d'Illfurt, doyenné d'Altkirch, depuis 1913. (Toutes les notes sont de la *D. C.*)

(4) Le notaire Daesslé, de Benfeld, a comparu, le 17. 6. 26, devant la première Chambre du tribunal de 1re instance de Strasbourg. Il a été condamné à la destitution de ses fonctions (*Voix d'Alsace*, 19. 6. 26). M. Daesslé, d'une quarantaine d'années, était simple employé à la préfecture quand il fut nommé notaire sous le régime français. Il n'a jamais figuré sur les listes des membres de l'U. P. R. N.

(5) M. l'abbé Joseph Dutter, né à Witterheim en 1882, ordonné en 1908, curé d'Artolsheim, doyenné de Marckolsheim, depuis 1919.

(6) M. l'abbé Florent Hauss, né à Ebersheim en 1884, ordonné en 1909, curé de Keskastel, doyenné de Sarre-Union, depuis 1921.

(1) A propos de M. le chanoine Ismert, on lit, sous la signature de M. Maurice Pujo (*Action Française*, 26. 6. 26) : « Il est significatif que, parmi les signataires du trop fameux manifeste du « Heimatbund », on trouve des hommes qui, comme le chanoine Ismert, de Metz, furent, sous le joug allemand, les plus énergiques défenseurs de l'idée française. » M. l'abbé Jean-Pierre Ismert, né à Laudrefang en 1851, fut ordonné prêtre en 1875 ; nommé en 1897, il est le plus ancien des chanoines honoraires de Metz ; jusqu'en 1923, il était chanoine titulaire.

(2) M. l'abbé Michel Jung, né à Bernolsheim en 1876, ordonné en 1901, curé de Hilsenheim, doyenné de Marckolsheim, depuis 1918.

(3) M. l'abbé Jean-Pierre Kirch, né à Seingbouse en 1868, ordonné en 1895, curé de Welferding, doyenné de Sarreguemines, depuis 1908.

(4) MM. Klingler, Parmentier et Wilhelm Zimmermann ont été suspendus de leurs fonctions pour une durée d'un mois, par arrêté préfectoral du 22. 6. 26 (*Lorrain*, 23. 6. 26).

(5) M. le professeur Kopp a comparu, le 28. 6. 26, à Strasbourg, devant le Conseil académique, qui a prononcé contre lui la peine du retrait d'emploi, avec droit à la retraite (*Nouvelliste d'Alsace*, 29. 6. 26). M. Kopp avait déclaré, le 18. 6. 26, n'avoir pas demandé la suppression dans le manifeste des mots « dans le cadre de la France » (*Temps*, 19. 6. 26).

(6) M. l'abbé Nicolas-Ignace Müller, né à Bitche en 1888, ordonné en 1913, curé d'Œting, doyenné de Forbach (et non Ottange, doyenné d'Aumetz), depuis 1918.

(7) M. l'abbé Joseph Nest, né à Boozheim en 1886, ordonné en 1913, curé de Harskirchen, doyenné de Sarre-Union, depuis 1921.

(8) M. Risy a écrit au *Journal d'Alsace et de Lorraine* qu'après avoir bien réfléchi et sans contrainte extérieure il retirait sa signature.

(9) M. l'abbé Alphonse Rohmer, né à Sélestat en 1899, ordonné en 1923, vicaire à Wintzenheim, doyenné de Wintzenheim.

(10) M. Romy a également retiré sa signature par lettre adressée au préfet du Bas-Rhin.

(11) M. l'abbé Jean Sacksteder [Sackstedter], né à Flastroff en 1876, ordonné en 1903, curé de Schweyen, doyenné de Volmunster, depuis 1906.

(12) M. l'abbé Aloïse Schaeffer, né en 1897, ordonné en 1923, vicaire à Fellering, doyenné de Saint-Amarin.

(13) M. l'abbé Amand [Armand] Schultz, né à Houssen en 1883, ordonné en 1909, curé de Richwiller, doyenné de Mulhouse, depuis 1920.

(14) Mgr Joseph-Marie-Jean Wack, originaire du diocèse de Metz, ancien vicaire général et curé-doyen de New Braunfels de San-Antonio du Texas, prélat de Sa Sainteté le 1. 2. 21, retiré dans le diocèse de Metz, à Bliesbrucken.

(15) M. l'abbé Joseph Zemb, né à Shoenau en 1898, ordonné en 1923, vicaire à Schiltigheim, doyenné de Schiltigheim.

à Ingersheim, et Deichtmann, maire de Village-Neuf, conseiller d'arrondissement (*Lorrain*, 23. 6. 26). Ils ont été révoqués l'un et l'autre par décrets du 4. 7. 26 publiés au *J. O.* du 8. 7. 26.

Le même préfet a suspendu, pour une période de six mois, de ses fonctions, le capitaine des pompiers Wolf, d'Illfurt ; le Conseil de discipline a demandé à l'unanimité la révocation de cet officier ; la demande a été transmise à Paris (*Lorrain*, 23. 6. 26).

Dès le 14. 6. 26, quatre cheminots de Metz, MM. Demesse, Kessler, Schuhler et Murer ont été déclarés suspendus de leurs fonctions (*Lorrain*, 15. 6. 26). M. Peycher, directeur des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, a aussi relevé de ses fonctions le Dr Haag, médecin des cheminots à Grosbliederstroff (*Lorrain*, 4. 7. 26). — Réuni dans le but de se prononcer sur le cas des fonctionnaires de son administration signataires du manifeste, le Conseil d'enquête des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine a opté, à la majorité des voix, pour « un dernier avertissement » (*Lorrain*, 3. 7. 26).

M. l'abbé Gromer, conseiller général du Bas-Rhin, bibliothécaire de la ville de Haguenau (1), et M. Keppi, secrétaire général de la ville de Haguenau (2), ont été appelés, à la requête de M. le préfet du Bas-Rhin, à comparaître devant le Conseil de discipline des fonctionnaires municipaux de Haguenau, pour avoir signé le manifeste du « Heimatbund ».

Ce Conseil, présidé par le maire de Haguenau, M. Weiss, se composait de représentants de la municipalité et de fonctionnaires municipaux.

Citons le *Nouvelliste d'Alsace* (30. 6. 26) :

A l'unanimité, le Conseil a estimé que les faits reprochés à MM. Gromer et Keppi ne relèvent pas de la compétence du Conseil de discipline, qui n'a à se prononcer qu'à l'égard des fonctionnaires qui seraient l'objet de poursuites judiciaires ou qui auraient failli contre l'honneur. Dans le cas même où le Conseil devrait passer par-dessus ces considérations, il voit dans le statut des fonctionnaires une garantie absolue de leurs droits civiques et ne croirait donc pouvoir sévir contre les deux fonctionnaires incriminés, attendu qu'il s'agit d'un manifeste purement politique, dont l'acceptation ou le rejet relève de la conception particulière de chaque citoyen, fût-il fonctionnaire. Le Conseil de discipline ne pourrait donc intervenir sans enfreindre ses statuts.

Se basant sur ces considérations, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu, dans le cas présent, de prendre des mesures disciplinaires contre M. l'abbé Gromer et M. Keppi.

Attitude des partis politiques à l'égard de l'autonomie

L'Union Populaire Républicaine.

Comité directeur.

Le Comité directeur de l'U. P. R., siégeant à Strasbourg le lundi 14. 6. 26, a adopté la résolution suivante :

Le Comité directeur de l'U. P. R. constate que le parti n'a aucun rapport avec le Heimatbund et qu'il est complètement étranger à son manifeste et que les signataires de ce manifeste portent seuls la responsabilité de leur attitude.

Le Comité directeur constate cependant qu'un grand nombre de revendications contenues dans le manifeste du Heimatbund sont identiques à celles précisées dans une forme plus modérée dans la résolution de l'U. P. R. du 29 novembre 1925.

Le Comité directeur constate d'autre part que le manifeste du Heimatbund contient des revendications essentielles qui sont directement opposées au programme de son parti.

L'U. P. R. a repoussé dans sa résolution du 29 novembre 1925 la revendication d'une autonomie législative pour l'Alsace et la Lorraine comme étant incompatible avec la Constitution française. Le parti réclame une autonomie administrative. Il considère la réalisation de cette revendication comme une garantie suffisante pour la sauvegarde des intérêts de la population alsacienne et lorraine. La population d'Alsace et de Lorraine ne saurait être considérée, d'après le point de vue de notre parti, comme une « minorité nationale », mais comme une fraction essentielle de la nation française qui veut réaliser ses revendications dans le cadre de la souveraineté française.

Ces constatations de principe établies, le Comité directeur de l'U. P. R. souligne avec force que le parti repousse résolument les mesures et sanctions prises par le Gouvernement contre les signataires du manifeste. Le parti se place sur ce point de vue pour des considérations de principe et pour des considérations pratiques.

Le Comité directeur déclare que les fautes de la politique gouvernementale et de l'administration française sont en premier lieu responsables si de tels faits se produisent en Alsace sept ans après les journées de novembre de 1918.

Persuadé que la situation actuelle en Alsace ne peut être modifiée que par un changement de politique, mais non par des mesures de contrainte, le Comité directeur s'attend à ce que le Gouvernement retire les sanctions afin de permettre aux partis de réaliser leur programme régional et national.

En publiant officiellement son point de vue, le Comité directeur a clairement précisé l'attitude du parti. Le Comité directeur et le parti repoussent toute responsabilité pour toute autre position prise par certains membres ou groupements locaux (1).

(1) A la suite de cette résolution, le 15. 6. 26, le comte Jean de Leusse, maire de Reichshoffen, ancien député du Bas-Rhin, ancien président de la Commission d'Alsace et de Lorraine, a adressé à M. Th. Seltz, député, président du Comité directeur de l'U. P. R. N., la lettre suivante :

« MON CHER PRÉSIDENT,

» Je viens vous remettre ma démission de membre du Comité directeur de l'Union populaire républicaine nationale.

» Je désirais voir notre parti se désolidariser complètement et en termes nettement réprobateurs du « Heimatbund » et de ses chefs.

» La résolution votée hier malgré mes amis et moi ne peut en aucune façon me satisfaire et je constate à regret qu'il n'y a plus de place pour moi dans le Comité directeur de notre parti aussi longtemps que ce dernier suivra la voie dangereuse dans laquelle il paraît vouloir s'engager.

» Voulez-vous trouver ici, mon cher Président, etc.

» Comte JEAN DE LEUSSE. »

L'Avenir du 17. 6. 24 a aussi signalé que M. Ackermann, maire de Lutzelbourg et personnalité marquante du parti catholique, a également fait connaître sa réprobation de toute politique autonomiste.

(1) M. l'abbé Georges Gromer, né à Saint-Dié en 1879, ordonné en 1903, est docteur en philosophie.

(2) M. Jean Keppi est secrétaire général du « Heimatbund ».

Groupe de Colmar.

Le même jour, 14. 6. 26, la section colmarienne, dans son assemblée générale, votait, à l'unanimité, sans abstention, la résolution suivante :

Les membres de la section colmarienne de l'Union populaire d'Alsace protestent avec véhémence contre les sanctions prises par le Gouvernement de Paris contre les signataires de l'appel et du programme du « Heimatbund » d'Alsace et de Lorraine et ils expriment leur sympathie la plus profonde aux courageux défenseurs des intérêts de notre petit pays.

L'Assemblée constate que le programme du Heimatbund dans ses grandes lignes est identique au programme de l'U. P. R. Les points dépassant le programme de notre parti ne sont pas en contradiction avec la tendance générale de nos revendications, et l'assemblée revendique le droit absolu pour tous les Alsaciens, fonctionnaires et instituteurs compris, de demander une réforme plus radicale de la Constitution de France comme chaque Alsacien-Lorrain aurait eu le droit, en 1918, de demander le maintien d'une administration spéciale de notre pays avec le Landtag issu du suffrage universel.

L'assemblée constate en outre que le terme « minorité nationale » ne renferme pas des tendances séparatistes et qu'il signifie simplement que les Alsaciens forment une partie spéciale d'un peuple avec des traditions, une langue et des institutions culturelles propres, et que chaque Alsacien attaché à son foyer a le droit et le devoir de les défendre.

Assemblée départementale du Bas-Rhin,

Elle s'est tenue à Strasbourg le 20. 6. 26. M. Weydmann, conseiller général, vice-président, présidait en l'absence du président, M. Ramspacher. L'assemblée a d'abord procédé à la réélection de son Comité. Y sont nouvellement élus M. Fix, maire de Dossenheim, M. l'abbé Hanns, curé de Rittershoffen, et M. Meck, secrétaire général des Syndicats indépendants. Après lecture du rapport moral et financier de l'année 1925, M. le député Walter a fait un exposé de la politique du parti vis-à-vis du « Heimatbund ». La discussion, qui a été fort longue et parfois très vive, a donné lieu au vote de la résolution ci-après :

L'assemblée départementale du Bas-Rhin de l'Union populaire républicaine, après un examen approfondi de la situation politique créée par le manifeste du « Heimatbund » et les mesures gouvernementales, approuve la déclaration du Comité directeur du parti, dans sa séance du 14 juin. D'accord avec cette déclaration, l'assemblée exprime sa ferme volonté de rester fidèle au programme national et régional du parti, de continuer à défendre, sur le terrain de ce programme, les droits et libertés de nos populations alsaciennes-lorraines, et de demander par tous les moyens légaux au Gouvernement de revenir sur les sanctions prises à l'égard d'une partie des signataires du manifeste.

L'assemblée départementale exprime la conviction que ceux qui ont été frappés par les sanctions gouvernementales sont avant tout victimes de la politique manquée du Gouvernement en Alsace-Lorraine. Elle émet l'avis que la condamnation qui, à la suite des sanctions gouvernementales, frappe des fonctionnaires ou même des citoyens exerçant une profession libérale est en contradiction avec la dignité d'un Etat libre et démocratique et ne peut qu'aggraver encore le malaise alsacien. Seule, une annulation de ces sanctions et un changement dans la politique du Gouvernement peuvent rendre aux masses de notre population le calme et la confiance.

L'assemblée départementale charge ses représentants au Parlement d'employer les moyens appropriés pour faire accepter et aboutir ce point de vue du parti auprès du Gouvernement.

L'assemblée départementale est unanime à reconnaître que les membres du parti qui ont signé le manifeste du « Heimatbund » n'avaient en aucune façon des visées séparatistes pouvant constituer une menace pour l'Etat.

Assemblée départementale du Haut-Rhin.

L'assemblée départementale du Haut-Rhin, réunie à Mulhouse le 20. 6. 26, a réélu son comité. M. Brogly, ancien député, président sortant, a été réélu à l'unanimité. M. Brom, député, a fait un exposé de la situation politique, puis la discussion s'est engagée sur la question du « Heimatbund » et les sanctions gouvernementales à l'égard des signataires du manifeste. La résolution ci-après a été votée :

L'assemblée départementale condamne avec la dernière énergie les sanctions prises contre les fonctionnaires et les ecclésiastiques ayant signé le manifeste, car ces sanctions portent atteinte, et d'une manière intolérable, à la liberté d'opinion des fonctionnaires alsaciens-lorrains ; de plus, ces sanctions constituent une tentative faite pour étouffer par des mesures gouvernementales de coercition un mouvement des esprits : cette méthode atteindra en Alsace des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on se propose d'obtenir. Le Comité départemental demande instamment aux députés du parti de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir le retrait des sanctions, et ce dans l'intérêt de la paix dans notre pays.

Un discours du général Bourgeois.

Le général Bourgeois, sénateur du Haut-Rhin, a prononcé, le 20. 6. 26, à Thann, un discours pour flétrir le « Heimatbund » et la *Zukunft*. Voici le texte de ce discours :

Je suis amené tout naturellement à parler de questions graves, je dirai même pénibles, mais que je considère comme étant de mon devoir de vous entretenir, en ma qualité de Français, d'Alsacien, de parlementaire et de membre d'un parti auquel je ne connais pas d'autre nom que celui d'Union populaire républicaine nationale.

Je ferai tout d'abord un court historique des événements qui nous ont amenés à la situation actuelle. Depuis environ un an, un groupement se formait sous le prétexte apparent de défendre les droits des Alsaciens, groupement tout d'abord presque anonyme, qui s'est démasqué peu à peu, pour arriver récemment à s'étaler au grand jour. Il fondait un organe, la *Zukunft*, que vous connaissez bien, feuille hebdomadaire, dont le docteur Ricklin, ancien président de la deuxième Chambre du Landtag d'Alsace-

Lorraine, était l'inspirateur et est aujourd'hui l'un des fondateurs de la société créée pour la publication du journal.

La « Zukunft » (1).

Dès son apparition, la *Zukunft* s'est donné la tâche de faire souffler sur notre pays le mauvais vent, vent de discorde, vent d'antinationalisme, vent de désaffection vis-à-vis de la France, finalement vent de séparatisme, mal dissimulé sous un masque hypocrite d'autonomie dans le cadre de la France. Exploitant avec habileté, mais surtout avec mauvaise foi, les mécontentements que créaient des procédés administratifs trop lents, des mesures ou des paroles gouvernementales maladroites (ayons le courage de le dire), les dirigeants de la *Zukunft* attisaient les froissements, versaient l'huile sur le feu, excitaient ce que l'on a appelé le malaise, ne reculant pour cela ni devant la médisance, ni devant la calomnie, ni devant le mensonge, ni devant les dénégations quand leurs assertions inexactes étaient formellement ou officiellement démenties. Exalter l'Allemagne dans son histoire, dans sa culture, dans ses méthodes gouvernementales ou administratives, cacher tous ses défauts et tous ses vices, sans compter la faillite frauduleuse qu'elle a faite pour ne pas payer les réparations, ainsi que l'exigeait le traité de Versailles, cause première de la situation financière où nous sommes, et dénigrer systématiquement la France, sans admettre que dans notre pays il puisse y avoir ni un acte qui ne soit critiquable, ni une idée qui puisse être noble, telle était la directive, tel était le programme poursuivi avec une persévérance et une ténacité inlassables ainsi qu'avec une audace qui, devant l'impunité résultant de cette fâcheuse conception de liberté de la presse, croissait de jour en jour.

D'autre part, la *Zukunft* prenait dans le programme de politique générale et surtout dans celui de politique alsacienne de l'Union populaire républicaine, auquel jamais, bien entendu, elle n'accolait le qualificatif de « nationale », qui, cependant, existe toujours (aucune décision officielle du parti ne l'a supprimé), elle prenait, dis-je, un certain nombre des revendications du parti. L'organe autonomiste cherchait ainsi à gagner des adhérents de ce côté et y arrivait malheureusement dans une certaine mesure. D'autant plus que, par une conception louable peut-être, mais dangereuse, certains des dirigeants du parti pensaient qu'en manœuvrant ils pourraient détacher et absorber, au moins en partie, les artisans de la *Zukunft*, sans s'apercevoir du risque qu'ils couraient d'être un jour ou entraînés eux-mêmes ou acculés à un formel désaveu.

Tout cela n'était pas pour diminuer la tension qui s'accentuait de jour en jour : les polémiques qui devenaient plus acerbes entre les divers partis politiques alsaciens, les fissures qui se manifestaient dans l'Union populaire, la situation critique que traverse le pays s'ajoutant à toutes les autres difficultés locales, rendaient de plus en plus aisée la tâche néfaste de la *Zukunft*. Le mauvais vent soufflait de plus fort en plus fort, les bons éléments se demandaient où l'on allait, le dénouement devait fatalement se produire.

Le « Heimatbund ».

Fin mai, se constituait à Strasbourg une Ligue autonomiste, le Heimatbund, qui, aussitôt fondée, lançait, le 1er juin, aux Alsaciens et Lorrains « fidèles à leurs pays » (*heimattreu*) un appel, aussi outrancier dans le fond que dans la forme, nettement antifrançaise et visant à la création d'un Etat dans l'Etat. Cent signataires apposaient leurs noms au bas de l'appel. Mais, en dehors de quelques autonomistes notoirement connus, docteur Ricklin, abbé Fashauer, Keppi, instituteur, Rossé, conseillers généraux Herber et Gromer, on ne trouvait que des inconnus sans notoriété aucune, curés, pasteurs, publicistes, médecins, avec trois ou quatre maires et adjoints, un notaire et quelques cheminots, mis là vraisemblablement pour indiquer que les communistes ne sont pas exclus.

Arrêtons-nous, Messieurs, tout d'abord pour faire prompte et radicale justice du masque hypocrite sous lequel on cherche à couvrir cet inqualifiable document ; masque qu'il faut arracher avant tout.

« Nous demandons, dit le manifeste, l'autonomie complète dans le cadre de la France. » Ce que cela veut dire, et où cela, dans l'esprit des dirigeants du mouvement, doit immédiatement nous conduire, je vais vous le faire toucher du doigt par une image.

Bas les masques!

L'autonomie dans le cadre de la France, c'est prendre notre drapeau alsacien rouge et blanc, ce drapeau que nous avons adopté pendant quarante-huit ans pour ne pas arborer celui de l'Allemagne ; c'est l'entourer d'un tout petit liseré tricolore, bien légèrement cousu, de telle façon que l'on puisse immédiatement l'arracher, pendant que l'on ajouterait solidement aux deux couleurs alsaciennes la bande d'étoffe noire que les fidèles du Heimatbund ont toute prête, croyez-le bien. Soyez-en sûrs, on saura immédiatement faire tomber le cadre.

Et ensuite, après l'affirmation dans l'appel que depuis sept ans l'Alsace est bafouée par la France, calomniée, menacée, de telle sorte que sous aucun prétexte cette misère ne peut être supportée, après la relégation de la langue française au second plan, comme une langue étrangère quelconque, on perçoit aussi clairement que possible le séparatisme complet — le cadre tombe à la lecture même de l'appel.

En effet, ce n'est plus le régionalisme ou l'autonomie administrative : c'est un pouvoir exécutif à Strasbourg, dont les membres sont pris dans le peuple alsacien et lorrain, chargé, dit le manifeste, d'assurer le contact avec l'Etat français, et, pour finir, un protectionnisme douanier contre la concurrence des départements français. Si ce n'est pas là un séparatisme complet, je ne vois pas ce qu'il faut de plus.

C'est autour de ce terrain que le Heimatbund, comme il le dit, remplira son rôle, sans respect humain ni faiblesse, et groupera tout le peuple alsacien et lorrain.

Il est inutile d'insister. On ergotera tant qu'on voudra ; mais cet appel constitue certainement un attentat à la souveraineté de la France.

La légitimités des sanctions.

Il était indispensable que le Gouvernement, qui, trop longtemps, avait fait preuve de mansuétude, se montrât enfin énergique et ferme. Un Gouvernement qui se respecte ne pouvait pas impunément laisser passer un pareil acte et tolérer que les fonctionnaires qui sont serviteurs de l'Etat, puissent non seulement adhérer par une signature à l'appel antinational, mais faire entrer aussi [avec eux] des dirigeants.

Des sanctions ont été prises; elles doivent l'être d'autant plus que quelques-unes ne paraissent pas avoir été comprises.

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par le *Temps* (23. 6. 26).

La position de l'Union populaire républicaine nationale.

Il me reste, maintenant, pour terminer, à parler un point qui est délicat, celui de la position du rti de l'Union populaire républicaine nationale. ii, et c'est regrettable, parmi les signataires, il se uve un certain nombre de membres du parti, et, autre part, les journaux qui passent pour ses ganes mènent une campagne, violente parfois, en veur de ceux qui ont signé le manifeste, qu'ils erchent à défendre, et contre les sanctions qui ont é prises.

La section colmarienne de l'Union populaire, qui ntitule « Union populaire d'Alsace », qui n'est plus républicaine ni nationale, vient de voter une solution revendiquant pour les Alsaciens fonctionires, instituteurs compris, le droit absolu de mander la réforme de la Constitution de la France, ais ajoutant encore cette inqualifiable prétention ie « les Alsaciens-Lorrains auraient eu le droit en 918 de demander le maintien d'une administration éciale de notre pays avec le Landtag issu du suffrage iiversel ».

C'est à se demander si les rédacteurs n'ont pas erdu seulement tout bon sens, mais aussi tout sens oral.

Mais que prouve cela ? En dehors du fait que les ticles de journaux n'engagent, comme je l'ai dit, que ceux qui les rédigent, cela prouve qu'à l'Union opulaire, comme dans tout parti politique, il y a es extrémistes remuants, il y a de la mauvaise raine à côté du froment.

Je crois qu'un des résultats les plus efficaces de appel du Heimatbund sera d'ouvrir les yeux d'un rand nombre et de séparer l'ivraie du bon grain, irtout quand beaucoup auront réfléchi et compris ue, derrière ce mouvement, il y a forcément la main e l'Allemagne. Vous n'ignorez pas, en effet, que a *Zukunft* a l'intention de se transformer en grand journal quotidien ; vous n'ignorez pas qu'elle dépense our cela près d'un million rien qu'en achat de iachines, sans compter d'autres offres qu'elle a faites, ır lesquelles je ne veux pas insister. Vous n'ignorez as non plus, il suffit d'avoir suivi le journal, que ı souscription qu'elle ouvre dans ses colonnes ne se otalise pas au-dessus de 25 000 à 30 000 francs, et e n'est pas la vente au numéro et les abonnements ui aujourd'hui seraient rémunérateurs pour un ournal dont les recettes de publicité sont nulles. lors, d'où vient l'argent ? L'Allemagne a trop 'intérêt, aujourd'hui, à entretenir une agitation éparatiste en Alsace, pour qu'il faille chercher illeurs l'aide pécuniaire importante qui soutient la *ukunft* et soutiendrait le Heimatbund.

J'ai donc confiance dans la clairvoyance de la rande majorité de l'Union populaire républicaine ationale, et je suis certain que nous ne cesserons as de voir le parti continuer à être sincèrement et éritablement national, quitte à se séparer de ceux ui voudraient persévérer dans la conception antiationale du manifeste du Heimatbund. La coupure e fera nette et franche. Les témoignages, du reste, n'en sont déjà venus de bien des côtés.

Groupe de Mulhouse.

Une réunion des délégués du parti catholique eu lieu le 21. 6. 26 à Mulhouse. Elle a adopté a résolution suivante :

L'assemblée départementale du Haut-Rhin proteste vec la plus grande énergie contre les sanctions qui nt été prises contre les fonctionnaires et les ecclésiastiques signataires du Heimatbund, parce que ces sanctions sont une violation de la liberté politique des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine et surtout parce qu'elles signifient une tentative de supprimer un mouvement spirituel avec des répressions qui, auprès du peuple alsacien, doivent produire l'effet contraire. L'assemblée départementale demande instamment aux députés du parti d'user de tous les moyens pour faire retirer les sanctions, et cela dans l'intérêt de la paix dans le pays.

Crainte de scission au sein de l'U. P. R.

Le 1er juillet (1), les éléments nationaux de l'Union populaire républicaine se réunissaient à Colmar sous la présidence du général Bourgeois, sénateur (2). Ils élaboraient un projet de résolution pour l'assemblée générale de Strasbourg (3). En voici le texte :

Les membres de l'U. P. R. N. d'Alsace réunis à Colmar le 1er juillet 1926 et leurs amis

Protestent contre la confusion que certains groupements du parti essayent d'effectuer entre le programme du parti et celui du Heimatbund

Et déclarent que l'attitude de ces groupements n'est aucunement compatible avec la décision du Comité directeur du parti du 14 juin et se place en opposition directe avec des parties essentielles du programme du parti ;

Ils protestent, en outre, contre la campagne manquant de modération et sincérité, menée par les journaux l'*Elsaesser Kurier* et l'*Elsaesser*, qui ameutent leurs lecteurs par une surenchère démagogique tissée d'exagérations, d'insinuations, d'omissions et de déformations,

Et ils demandent que ces journaux, qui engagent la responsabilité du parti, soient sommés par une décision formelle du parti à observer dorénavant les règles fondamentales du programme, qui repose sur les principes chrétiens de la vérité et de la justice,

Et qu'aucun membre du Heimatbund ne puisse être employé comme rédacteur dans un journal qui est considéré comme un organe du parti.

L'assemblée réclame, en conformité avec le programme et les décisions du parti, des réformes administratives promptes et vigoureuses dans le sens d'une

---

(1) Déjà, le 22. 6. 26, une « Union nationale des provinces recouvrées » s'était constituée à Strasbourg — acceptant, du reste, l'adhésion de toutes les associations, sans distinction de parti ni d'opinion — pour réagir contre les menées autonomistes.

(2) On remarquait à cette réunion la présence de nombreuses personnalités de l'Union populaire : les sénateurs chanoine Delsor, Gégauf, Helmer ; le député Oberkirch ; les conseillers généraux Bokell, de Hell, Meyer, Moschenroff, Rider, Rudolff, Vullard, Weydman ; une dizaine de conseillers d'arrondissement ; le comte de Leusse ; l'abbé Ritter.

(3) Ce projet porte les signatures du général Bourgeois, président, de MM. Delsor, Gégauf, Helmer, Lazare Weiller, sénateurs ; Oberkirch et Pfleger, députés ; de huit conseillers généraux, de sept conseillers d'arrondissement et d'une vingtaine de personnalités politiques marquantes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. La résolution de Colmar, qui devait être un ultimatum adressé aux membres du parti favorables aux autonomistes, a été retirée par ses auteurs à la seconde réunion préparatoire tenue à Strasbourg le 3 juillet, où, d'un commun accord, on rédigea la motion qui devait être adoptée à l'unanimité par le Congrès du lendemain. (Cf. lettre de MM. Seltz et Walter et lettre du chanoine Nicolas Delsor à l'*Echo de Paris* : 7 et 10. 7. 26.)

décentralisation profonde de la France tout entière ;

Elle revendique le maintien du statut religieux et scolaire comme il était en vigueur au moment de l'armistice et le respect scrupuleux des usages séculaires de l'Alsace et de tous les droits acquis,

Et blâme toutes les injustices et toutes les maladresses commises en Alsace par les pouvoirs publics, notamment la présence d'instituteurs qui se réclament de la IIIe Internationale dans nos écoles publiques ;

Mais elle proclame en même temps, en faisant ressortir la nécessité d'un Gouvernement d'autorité et d'ordre pour restaurer le crédit moral et matériel de la France à l'intérieur et à l'extérieur, le devoir de tous les Français d'Alsace de mettre hors de toute atteinte l'intégrité du foyer national,

Et insiste auprès du parti afin qu'il se désolidarise nettement des aspirations malsaines et antinationales du programme du Heimatbund et ne laisse planer aucun doute sur le fait que les adhérents du parti ne poursuivent aucune revendication qui puisse porter préjudice à l'unité nationale et que, voulant être et rester Français pour toujours, ils ont la ferme volonté de collaborer à la grandeur et à la prospérité de la patrie française et à l'affermissement de la paix du monde ; c'est à ceux qui ne voudraient pas les suivre d'abandonner le parti, qui est et doit rester national, en rompant avec lui franchement, sans rechercher des équivoques qui dans les circonstances où nous sommes ne sauraient exister.

L'adoption unanime de deux motions
tend à rétablir l'unité de l'Union populaire.

Après une réunion préparatoire du Comité directeur de l'U. P. R., tenue à Strasbourg le samedi soir 3 juillet (1), se tint le 4. 7. 26, dans la salle du Münsterhof, l'assemblée générale de l'Union populaire. L'assistance était très nombreuse, comptant 160 délégués.

Nous reproduisons les deux motions — résolution et protestations contre les sanctions, — votées, l'une et l'autre à l'unanimité, par l'assemblée, avec le compte rendu du correspondant particulier de la *Croix* (6. 7. 26), M. Oscar de Férenzy.

Strasbourg, 4 juillet.

On attendait avec une certaine anxiété l'assemblée générale des délégués de l'Union populaire républicaine d'Alsace qui s'est tenue hier. De profondes dissensions se sont, en effet, produites en ces derniers temps au sein du parti. Plusieurs de ses membres ayant signé le fameux manifeste du « Heimatbund », d'énergiques protestations se sont élevées, notamment de la part des parlementaires élus sur le programme de l'Union populaire, dont le « Heimatbund » s'écarte sur le point essentiel du terrain national, sur lequel l'Union populaire a toujours placé ses revendications.

Déjà, on a eu à enregistrer la démission du comte de Leusse, ancien député et maire de Reichshoffen, comme membre du Comité directeur, et on craignait que l'assemblée des délégués n'aboutît à une scission du parti. Celle-ci a été heureusement évitée par l'adoption à une grande majorité (1) des [deux] résolutions ci-après (2) :

---

(1) A cette réunion ont pris part les représentants de toutes les nuances du parti de l'U. P. R. N. A., MM. Thomas Seltz, président ; Michel Walter, gérant ; le général Bourgeois, le Dr Pfleger. D'après l'*Action Française* (5. 7. 26), M. Keppi, secrétaire du « Heimatbund », qui pourtant n'appartient pas au parti, aurait été présent.

(1) Les journaux alsaciens représentant le parti disent « à l'unanimité ».

(2) Le *Nouvelliste d'Alsace* (« Le parti resserre son union sur les bases d'un programme national », 5. 7. 26) rend compte comme il suit de la réunion : « L'assemblée s'ouvrit sous la présidence de M. le député Seltz. M. Weber lut aussitôt le rapport sur l'organisation de l'année 1925 et celui de l'état financier du parti. L'assemblée procéda ensuite à l'élection du président du parti, et M. le député Seltz fut élu à l'unanimité.

» M. le député Walter, gérant du parti, fit ensuite le rapport sur la situation politique en Alsace, s'arrêtant longuement pour marquer les diverses tendances qui s'étaient fait sentir dans le parti de l'UPRNA. Après avoir insisté sur l'obligation pour tous les membres de se tenir strictement au programme déjà tracé dans les assemblées précédentes de l'UPRNA, il proclama la nécessité de maintenir l'union au sein du parti, afin de poursuivre la grande œuvre nationale et chrétienne que l'UPRNA avait accomplie en Alsace.

» M. l'abbé Haegy prit ensuite la parole. Il démontra d'une façon nette et précise que, bien que les revendications extrémistes du « Heimatbund » ne pouvaient être acceptées par le programme de l'UPRNA, il ne s'ensuivait pas nécessairement que les membres du « Heimatbund » ne pouvaient plus militer au sein du parti de l'UPRNA. Le programme de maintenir les principes démocratiques chrétiens était encore commun aux uns et aux autres, et en cela ils étaient tous membres actifs et utiles du parti. Pareille considération pouvait être faite par rapport aux tendances royalistes et hypernationalistes. Il n'y avait donc aucune raison essentielle de rejeter l'une ou l'autre tendance du parti, mais au contraire de les rallier toutes sur le programme de l'URPNA.

» Une vive discussion s'engagea ensuite entre les diverses tendances, mais on finit par s'entendre.

» Les adversaires de l'UPRN avaient annoncé une scission inévitable. En cela, ils n'avaient pas compté sur la cohésion merveilleuse qui soude admirablement les éléments du parti de l'UPRN, cohésion qui existe dans la conscience nette et dans la volonté précise de vouloir défendre et maintenir les grands principes des traditions chrétiennes en Alsace et en France. Aussi les fractions les plus extrémistes se sont-elles retrouvées sur cette base dans une union étroite, bien persuadées que c'est là le but essentiel du parti de l'UPRNA et que toutes les autres tendances dans l'un ou l'autre sens, plus ou moins conformes au programme de l'UPRN, ne sont que des manifestations spontanées, provoquées par les situations critiques que traversent telles ou telles catégories de citoyens dans nos provinces d'Alsace.

» La discussion terminée, l'assemblée vota à l'unanimité l'ordre du jour. [...]

» Après la réunion, une centaine de délégués se réunirent à l'Hôtel Monopole pour prendre part à un banquet sous la présidence de M. le sénateur Lazare Weiller. Celui-ci donna plusieurs toasts, dans lesquels il donna libre cours à la gaieté qui s'était fait jour malgré tout durant cette journée laborieuse. »

De son côté, le *Lorrain* (6. 7. 26) célèbre la « Victoire de l'aile nationale du parti de l'U. P. R. N. » :

« Nous n'avons guère l'habitude de nous mêler de la cuisine intérieure du grand parti alsacien de l'Union populaire républicaine nationale. Chaque parti politique a ses responsabilités, ses points de vue, qu'il est difficile de supputer quand on n'est point en plein dans la mêlée des idées, qui très souvent varient, ou au moins diffèrent, de province à province.

» Cependant, qu'il nous soit permis de nous réjouir de la solution intervenue, dimanche dernier, à l'assemblée générale des 150 délégués du parti alsacien.

» Deux tendances se manifestaient depuis trop longtemps au sein du parti ; l'une, plutôt de caractère autonomiste, l'autre, de forte décentralisation, mais nettement nationale.

» C'est cette dernière qui l'a emporté. Les tendances de

« L'assemblée des délégués de l'U. P. R. N. a fait ssortir qu'à sa dernière réunion le parti avait, ne fois de plus, précisé ses revendications régioales, qui, dès la première heure, avaient fait artie intégrante de notre programme politique. Il 'avait laissé subsister aucun doute que tous ces problèmes ne pouvaient se concevoir qu'en complète armonie avec les sentiments nationaux et les intérêts e la France.

» L'assemblée proteste énergiquement contre toute ndance, de quelque côté d'ailleurs qu'elle puisse enir, et qui voudrait identifier le programme du arti avec celui du Heimatbund. Elle déclare que le arti se place sans réserve aucune sur le terrain ational et qu'il repousse énergiquement toute tenance qui chercherait à affaiblir la communauté naonale et qui voudrait soustraire à la souveraineté e l'Etat français la solution des problèmes d'Alsace.

» Convaincue que les excès de centralisation de 'Etat français rendent très difficile la solution de es problèmes, elle insiste sur la nécessité absolue de âter la réforme administrative dans le sens d'une rge décentralisation, réforme qui, d'ailleurs, s'imose comme une nécessité vitale non seulement pour 'Alsace, mais pour la France entière.

» Pénétrée de cette conviction que la situation conuse en Alsace est en tout premier lieu imputable à 'insuffisance de nos institutions politiques, l'assemblée demande de la façon la plus pressante une evision de la Constitution et l'amélioration du réime parlementaire comme étant seule capable de enouer le principe d'autorité, si chancelant à l'heure résente et si nécessaire pourtant pour toute société umaine, et qui seule saura donner à l'ensemble de a politique française cet esprit de suite et de continuité qui est indispensable pour sortir des immenses lifficultés d'après-guerre.

» Plus que jamais, le parti exprime sa volonté le rester fidèle à son programme national et régioal et de lutter énergiquement pour le maintien des roits, des libertés et des traditions de la population d'Alsace et de Lorraine.

» L'assemblée impose à tous ses membres, à tous es mandatés, à toutes les organisations locales et en out premier lieu à la presse du parti de se conormer d'une façon rigoureuse au programme noncé. Elle exige que sa presse se considère plus ue jamais comme presse du parti et qu'elle entende ccepter toutes les directives du Comité directeur.

» Elle déclare formellement qu'aucun membre du parti ne pourra soutenir des revendications susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale et qu'elle n'a qu'un seul désir, c'est de travailler pour le salut de l'Alsace et pour la grandeur et la prospérité de la patrie française. »

« Après la constatation des principes sur l'attitude du parti, le Congrès des délégués souligne qu'il désapprouve de la façon la plus énergique les mesures prises par le Gouvernement contre les signataires du manifeste du Heimatbund. Le Congrès constate que les personnes frappées par les sanctions sont pour la plupart victimes d'une atmosphère pour laquelle les fautes de la politique du Gouvernement et de l'Administration française sont en premier lieu responsables. Le Congrès est convaincu que la situation actuelle ne saurait être changée par des sanctions, mais uniquement par une modification de la politique actuelle. Il exprime l'espoir que le Gouvernement réparera les conséquences de ces sanctions. Le Congrès donne mandat aux élus du parti pour prendre les moyens susceptibles de réaliser cette revendication. »

L'Union républicaine lorraine.

Le Bureau de l'Union républicaine lorraine s'est réuni à Metz le 28. 6. 26 (1) et a communiqué au *Lorrain* (29. 6. 26) la note suivante :

Le Bureau de l'Union républicaine lorraine s'est réuni, le 28 juin 1926, à l'effet d'examiner si, devant les événements récents, il y avait lieu de convoquer une assemblée générale du parti.

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de tenir une assemblée extraordinaire du parti avant la réunion statutaire d'automne.

Le Bureau a estimé, à l'unanimité des membres présents, que l'attitude de l'U. R. L., parti nettement national, à l'égard du manifeste de l' « Heimatbund », est fixée :

1° par les statuts du parti ;

2° par la motion de l'assemblée générale de l'automne 1925 ;

3° par les délibérations de l'assemblée générale du printemps 1926 :

4° par les réunions politiques organisées au cours de l'hiver.

En conséquence, le Bureau réprouve absolument

« Heimatbund » ont été récusées, le caractère national les revendications politiques de l'U. P. R. N. a été une ois de plus affirmé. C'est le sens de la première résolution — la plus importante — votée par l'assemblée des lélégués.

» Une seconde résolution pouvait alors, sans crainte ucune et comme fiche de consolation, s'opposer aux sancions prévues contre les signataires du manifeste du « Heimatbund ». Ceci est affaire de tempérament, et l'unité lu parti populaire alsacien valait bien cette concession.

» Très sincèrement, nous saluons la victoire de nos mis d'Alsace. La sagesse a triomphé de l'intempérance de angage et d'idées de l'aile autonomiste. C'était la seule olution qui pouvait intervenir, si l'unité du parti devait tre conservée.

» Pouvons-nous espérer que la politique de nos amis l'Alsace va se conformer désormais aux résolutions prises limanche à Strasbourg ? C'est notre désir bien sincère t notre vœu le plus ardent. L' « union » a triomphé limanche, la « discipline » exige qu'elle soit maintenue. »

Le *Lorrain* ajoute que M. Oberkirch, qui devait prononcer un discours sur la situation générale en France, , d'accord avec la présidence de l'assemblée, retiré son liscours de l'ordre du jour.

(1) De M. l'abbé Ch. Ritz (« Union et discipline », dans le *Lorrain*, 24. 6. 26) : « Hier [23. 6. 26], à l'occasion de sa fête, Mgr J.-B. Pelt, évêque de Metz, recevait ses prêtres, qui, par l'organe éloquent et précis de M. le vicaire général Siebert, exprimèrent à leur vénéré et respecté Pontife leur filial attachement et leurs vœux respectueux.

» M. Siebert, dans un langage dont les circonstances actuelles soulignaient toute l'importance et la portée, sut employer, dans son allocution, des expressions pleines de sens et de réalisme : « Le front unique, déclara-t-il » en substance, nous le voulons tous, mais dans l'union » et la discipline. »

» Et, reprenant les termes mêmes employés par son vicaire général, l'évêque de Metz renchérit sur sa pensée et ses expressions : « Sans l'union et la discipline, vain » est notre travail. Tout royaume divisé contre lui- » même ne tombera-t-il pas en ruines ? La plus sublime » prière du Christ n'est-elle pas celle que rapporte » l'évangéliste saint Jean, où il est affirmé, répété, sti- » pulé, comme dans un suprême testament, que l'union

tout mouvement à tendance fédéraliste incompatible avec la tradition séculaire de l'Etat français.

Le Bureau, en outre, met tous les membres du parti en garde contre les dangers d'une politique outrancière qui compromettrait à la fois l'unité du parti et l'efficacité de son action.

Le Bureau décide de soumettre à la décision de la prochaine assemblée générale le cas des délégués qui ont donné leur signature au manifeste de l' « Heimatbund » et ont commis par là une infraction grave à la discipline du parti.

En ce qui concerne les mesures de rigueur prises vis-à-vis des fonctionnaires de l'Etat, signataires du manifeste, le Bureau estime qu'il n'y a pas lieu d'intervenir, ces mesures relevant en dernier ressort des conseils de discipline légalement institués, mais que d'autre part sont à arrêter toutes poursuites contre ceux qui auront déclaré publiquement que leur nom a figuré au bas du manifeste sans leur consentement formel.

Toutefois, le Bureau est d'avis que des mesures de répression ne suffisent pas à remédier à un malaise indéniable ; il importe qu'une sérieuse réforme administrative intervienne, permettant enfin une réelle décentralisation et des solutions rapides, notamment en ce qui concerne :

Le redressement du reclassement de certaines catégories de fonctionnaires, le réajustement des assurances sociales, la révision des pensions de retraites de l'Etat, suivant la loi du 17 avril 1925, etc.

Enfin, le Bureau, en se désolidarisant de tout mouvement mettant en cause l'unité de l'Etat, regrette que trop souvent les Gouvernements aient manqué de vigueur à l'égard de manifestations individuelles ou collectives compromettant gravement le fonctionnement des services publics et le prestige de l'Etat.

Le Parti démocratique populaire.

Réuni à Paris le 5. 7. 26, le Conseil national du Parti démocratique populaire a voté la motion suivante :

Le Conseil national du Parti démocratique populaire, après avoir entendu M. Seltz, député du Bas-Rhin, et le chanoine Louis, député de la Moselle, estime que les difficultés graves qui ont surgi en Alsace et en Lorraine ont pour origine l'ignorance et la méconnaissance où se trouvaient les Gouvernements successifs de la situation véritable dans les départements recouvrés.

Il réclame du Gouvernement qu'il constitue (de la manière qu'il a opéré sur le terrain financier) un Comité d'experts représentant les élus et les grands intérêts de ces départements, en vue de réaliser d'urgence les réformes nécessaires.

Le Parti républicain démocratique et social.

Le 12. 6. 26, le Comité du Bas-Rhin du Parti républicain démocratique et social publia le manifeste suivant :

Français sans conditions ni réserves, les membres du parti républicain démocratique et social réprouvent la propagande malfaisante des groupements autonomistes et font confiance à la France pour résoudre la crise que traverse l'Alsace.

Sans méconnaître les maladresses qui ont pu être commises depuis l'armistice, ils sont convaincus que cette crise est inséparable de celle que traverse actuellement le pays tout entier. Elle ne pourra être résolue que par un redressement général des institutions et des mœurs politiques. Les réformes nécessaires doivent avoir pour but notamment la restauration de l'autorité du pouvoir exécutif, le respect rigoureux de la séparation des pouvoirs, la limitation des attributions de l'Etat, une large décentralisation administrative, l'accroissement des compétences des assemblées et des administrations locales, enfin l'adoption par l'Administration de méthodes plus expéditives.

En Alsace même, les membres du Parti républicain démocratique et social réclament en particulier un recrutement des fonctionnaires mieux adapté aux besoins d'une région bilingue, le maintien scrupuleux de l'égalité entre les fonctionnaires de toutes origines, la bienveillante application de la neutralité de l'Etat dans tout ce qui touche au domaine de la conscience, la solution effective des problèmes sociaux d'après-guerre et spécialement de la question des pensions.

Ils sont convaincus que, par leur langage inconsidéré, par l'exagération de leurs revendications et par leur complète méconnaissance des réalités nationales et politiques, les autonomistes, loin de servir comme ils l'affirment les intérêts de la région, ne peuvent que les compromettre. D'une part, leur attitude ne peut que rendre plus difficile la compréhension de certains besoins locaux, pour les autres membres de la communauté française ; d'autre part, elle aboutit, en suscitant de l'autre côté du Rhin des espérances injustifiées, à appeler sur le pays les risques d'une

---

» est la signature authentique de l'œuvre humaine du » Christ ? »

» Dans le grand salon de l'évêché, ces mots retentissaient comme autant de graves avertissements et d'affectueuses exhortations. On sentait bien que, sous ses dehors habituellement réservés, conscient de sa haute mission, qui le place au-dessus des contingences, des partis, des querelles passagères, le premier Pasteur lançait au delà des murs de sa maison un suprême appel à son peuple catholique, dont la foi est toujours si profonde et dont les récentes manifestations — celle, surtout, de nos hommes de Metz, dimanche soir à la cathédrale — trahissent le sérieux, et lui ont été particulièrement chères.

» Nous respectons trop, au *Lorrain*, la personne et la parole de notre évêque pour essayer d'interpréter dans un sens quelconque ses directives et ses désirs. Mais il nous est bien permis de souligner la haute portée pratique de ses instructions et de ses recommandations. En effet, dans notre chère Lorraine, aux tempéraments divers, aux coutumes et aux langues particulières, qui peut former le lien fraternel, sinon notre foi commune ?

» Si la France est notre patrie à tous, si nos gens de Bitche et de Forbach sont, comme ceux de Gorze et de Château-Salins, mille fois plus éloignés de la mentalité des bords de la Sprée que de celle des rives de la Loire — à quoi et à qui le devons-nous, sinon à ce puissant fleuve catholique qui, depuis dix-huit siècles, se répand en nappes souterraines et alimente les racines de notre foi lorraine ? [...] Cherchez un autre lien qui nous puisse unir, vous ne le trouverez pas. [...]

» Notre respect et notre confiance vont à ceux qui correspondent à nos idées. On a vu, ici, dans notre Lorraine de langue française, un évêque de race allemande, Mgr Benzler, entouré de la vénération de tous. Pourquoi ? Il était catholique, saintement catholique. Hier, Mgr Pelt a exprimé des pensées de sens profondément catholique. Nous avons retrouvé, dans ses paroles, le pourquoi et la suite de la tradition de chez nous, comme aussi le secret de nos succès sur le terrain social et politique, la trame de notre tempérament régional et national. Union et discipline, c'est tout le résumé de notre être et de notre action. »

ıerre nouvelle et à contredire ainsi la politique de ıpprochement international que les autonomistes rétendent servir.

L'Alliance démocratique.

Au cours d'une réunion tenue à Mulhouse le). 6. 26, le Comité de l'Alliance démocratique du aut-Rhin a voté la résolution suivante :

Les citoyens et citoyennes de Mulhouse, convoqués ar l'Alliance démocratique du Haut-Rhin en réunion ublique, décidés à exiger du Parlement et du Gouernement français une réforme des méthodes gouernementales et administratives par le rétablissement de l'autorité de l'Etat et la simplification et accélération des rouages des services publics ; une aine décentralisation administrative par la délimiıtion des compétences des pouvoirs communaux, épartementaux et régionaux ; le respect des intérêts gitimes des fonctionnaires alsaciens et lorrains et ı collaboration fraternelle des deux cadres,

Protestent avec la dernière énergie contre les ıenées autonomistes du « Heimatbund » et de la *ukunft*, qui tendent à séparer moralement l'Alsace e la France, à ériger l'Alsace en une « minorité ationale », pouvant faire appel contre la France à S. D. N. (1), et à créer des complications nationales capables de déchaîner une nouvelle guerre. Ils s'adressent à tous les Alsaciens qui n'ont pas oublié leur passé et qui partagent leur foi inébranlable dans les destinées de la patrie française, les invitant à réagir avec force contre ce mouvement et à affirmer avec eux solennellement et devant le monde entier qu'ils sont Français, qu'ils veulent le demeurer et qu'ils n'entendent régler leurs affaires qu'entre Français (1).

Le Parti radical et radical-socialiste.

Résolution de l'assemblée générale.

La Fédération du Bas-Rhin du Parti radical et radical-socialiste a tenu, le 30. 5. 26, une assemblée extraordinaire. Par 90 voix contre 53, un vote de méfiance a été adopté contre la gestion du Bureau (2). La Fédération a ensuite voté la résolution suivante, que nous reproduisons intégralement :

Le parti radical du Bas-Rhin, sur la base du programme du parti radical et radical-socialiste, fait une politique alsacienne défendant avec décision les inté-

---

(1) Dans la *Nation*, de Paris (19. 6. 26), bulletin hebomadaire de la Fédération républicaine de France, I. Louis Blaison étudie la question soulevée par les utonomistes d'en appeler à la S. D. N., tribunal des minorités nationales ». Il écrit : « La Société des ations est régie par un Pacte public, qui en est la harte, qui en fixe l'étendue, les attributions, les limites. t ce Pacte n'ouvre, par aucun de ses articles, aucun roit d'appel à aucun individu, groupement, collectivité 'Alsace ou de Lorraine. Qu'à une heure quelconque e la vie politique une majorité, une minorité estime lésée dans ses droits privés, publics, sociaux, e n'est pas de ce côté qu'elle est en état de trouver on recours. Dire le contraire à l'Alsacien, le dire au Lorain, le dire au Provençal, à l'Auvergnat, au Flamand, 'est proprement et mêmement leur affirmer une chose ui n'est pas. Et cela se nomme parfois d'un terme plus ref.

» Incorporé au traité de Versailles, dont il constitue ı première partie, le Pacte, tel qu'il est défini, s'abstient t c'est trop naturel) de toute intrusion dans la vie ıtérieure des Etats signataires, sauf en deux points déterminés. L'un, qui précise les conditions où devront être dministrés les territoires ou colonies placés effectivement ous mandats : c'est l'article 22. L'autre (article 33), qui xe, en application des conventions internationales conlues ou à conclure, un certain nombre de règles pour es cas divers : questions d'hygiène, traitement des indiènes, commerce des armes, etc.

» De son côté, le texte du traité de Versailles n'aporte, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, pas même ombre d'un appui aux moyens que mettent en avant os adversaires. Voici comme y est définie la position es provinces recouvrées : « Les territoires cédés à l'Allemagne le 26 février 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à la date de l'armistice du 11 novembre 1918. » C'est tout. [...]

» Même si l'on pouvait accepter des assimilations basées ır des hypothèses toutes imaginaires, l'incident serait our démontrer l'inconsistance du but final vers où nos dversaires, profiteurs trop hâtifs de fautes d'ailleurs trop éelles, prétendent faire dévier, loin des résultats positifs, s citoyens d'Alsace et de Lorraine. Mais les gens d'un ays clairvoyant et narquois n'aiment guère suivre à aveugle, vers des fins nuageuses, des conducteurs imrécis. Car, mieux que personne, ils savent supputer avec xactitude le possible, le réel, ce qui s'accorde avec leurs irectes et longues traditions. Leur bon sens repugne à prendre route dans la nuit, et leur amour-propre même tiendrait pour un peu injurieux que les pièges qu'on leur tend soient parfois trop grossièrement recouverts. » (Note de la *D. C.*)

(1) Les membres de l'Union démocratique civique de Bischwiller, dans une assemblée générale tenue le 12. 6. 26, ont adopté une résolution dans laquelle ils disent :

« Demeurés fidèles au principe de leur attachement à la nationalité française, tel qu'il a été cimenté par leurs pères, ils expriment leur amour renouvelé pour la mère patrie, et leur colère devant l'injure que viennent de lui infliger des ennemis de l'extérieur et de l'intérieur ;

» Ils stigmatisent d'ailleurs également les lourdes fautes de notre Administration, l'indifférence et le laisser-aller de tant de serviteurs de la nation, qui ont occasionné le malaise actuel, qui ne se fait pas sentir seulement en Alsace, mais qui s'empare depuis longtemps de tous les patriotes et les citoyens conscients de l'intérieur ;

» Ils insistent sur ce fait que la centralisation de l'administration et des prérogatives de l'Etat a contribué pour une large part à cet état de choses ; et que seul un rapide développement de l'idée régionaliste et sa réalisation pratique dans les provinces recouvrées, devant aller de pair avec le maintien du prestige et de l'autorité morale du pouvoir central, peut réserver à la France et à l'Alsace un avenir heureux ; mais ce but ne peut être atteint qu'en associant le provincialisme alsacien aux tendances similaires existant actuellement dans les autres provinces françaises ;

» Ils rappellent à leurs concitoyens que l'Administration ne doit pas être confondue avec la nation, et que les fautes de l'une, qui ne nous sont que trop connues depuis notre retour glorieux à la mère patrie, ne doivent pas ternir la grande et noble communauté française. » (Note de la *D. C.*)

(2) A la suite de ce vote, M. Oesinger, adjoint au maire de Strasbourg, président du Bureau, quitta la salle de réunion, ce qui fut interprété comme une démission. Il a été remplacé par M. Wehrung, conseiller général, premier vice-président, et celui-ci par M. Georges Wolf, ancien député. Furent encore élus comme vice-présidents les conseillers généraux Rhein et Extermann. Depuis cette date, la discorde règne entre l'ancien et le nouveau Bureau. Chaque groupement se dit le seul représentant autorisé du parti radical et radical-socialiste. M. Oesinger et ses amis politiques reprochent au nouveau Bureau des concessions aux tendances particularistes ; ils ont saisi la Commission de discipline du parti à Paris d'une plainte en exclusion contre M. Wolf.

rêts vitaux de notre patrie. Il veut une politique française qui perfectionne la République dans le sens d'une vraie démocratie par le renforcement de l'autonomie administrative communale, départementale et régionale. Il veut une politique européenne sur la base du pacte de Locarno appuyé étroitement sur la Société des Nations.

Le parti prend à son compte une partie des revendications régionales et autonomistes (1).

Le parti radical du Bas-Rhin, au sujet des questions qui en ce moment préoccupent l'Alsace, adopte la résolution suivante :

Le parti radical constate avec regret que, depuis sa résolution du 4 octobre 1925 sur la situation en Alsace, rien de décisif n'a été fait par le Gouvernement et que le malaise alors déjà signalé, en suite de cette inaction, n'a fait que s'accroître.

Le parti insiste sur le point que les Alsaciens sont prêts à remplir de la façon la plus loyale les devoirs qui résultent du fait qu'ils sont Français ; en retour, il attend de la République qu'elle leur accorde la même confiance qu'aux autres Français avec les mêmes droits dont ceux-ci jouissent. Le parti revendique la reconnaissance des particularités alsaciennes et de la langue. Dans cette revendication, il voit la condition *sine qua non* de toute politique qui veut gagner le cœur de l'Alsace pour la France. En conséquence, il défend le maintien des droits régionaux alsaciens.

Le bilinguisme dans l'administration, dans les tribunaux, dans toutes les manifestations publiques et dans les inscriptions n'est pas encore assuré légalement, mais surtout rien n'a été fait encore depuis octobre pour la revision de la langue à l'école.

L'école populaire doit être organisée sur le système bilingue, mais le premier enseignement dans la région de langue allemande doit être donné en langue allemande. L'enseignement du français doit s'appuyer sur l'enseignement de l'allemand, afin qu'on atteigne des résultats réellement satisfaisants dans les deux langues, ce qui, avec le système actuel, ne peut pas être atteint. Quant à l'expérimentation des différentes méthodes et l'adaptation aux différents besoins, il y a lieu de la mettre à l'étude. La matière scolaire, par suite du bilinguisme, doit être réduite, mais il convient de ne prendre en considération uniquement que les nécessités pédagogiques.

L'Alsace ne peut remplir la mission que lui reconnaît la République d'intermédiaire culturel entre la France et l'Allemagne que si on prend en considération, même dans les écoles supérieures et à l'Université, les deux langues et les deux cultures qui existent chez elle.

Pour ce qui est des principes politico-culturels, le parti, repoussant toute assimilation mécanique, se maintiendra dans la ligne de la tradition démocratique alsacienne. En attendant l'introduction d'une législation laïque adaptée aux conditions particulières de notre pays, le parti s'efforcera d'obtenir que l'école interconfessionnelle soit introduite partout où les communes la demandent. En principe, il demande l'école unique pour tous les enfants dans les premières années d'écolage. L'obligation d'enseigner la religion pour le maître et d'assister au cours de religion pour les enfants doit disparaître. Il est essentiel que l'Etat laïque conserve la direction de toute l'instruction publique et que soit évitée la création d'un système d'écoles privées à côté des écoles élémentaires de l'Etat.

Pour ce qui est des rapports entre l'Etat et les Eglises, nous demandons la séparation sur la base d'une libre entente qui lui enlève toute dureté par la sauvegarde et le ménagement de tous les intérêts justifiés. En attendant, le décret de 1809 qui oblige les municipalités à couvrir le déficit des fabriques est à supprimer.

Mais il répudie l'autonomie législative.

Vis-à-vis du mouvement autonomiste, le parti précise sa position de la façon suivante : en tant que celui-ci veut établir un Etat dans l'Etat, le parti radical le repousse formellement, puisque l'unité et la souveraineté législative de la République sont inconciliables avec cette revendication. Mais le parti est décidé à défendre une autonomie administrative pour l'Alsace qui comprend un droit de contrôle des nominations de fonctionnaires aux postes supérieurs. Une telle décentralisation est revendiquée en France depuis des années.

Le parti continuera de consacrer tout son intérêt aux questions des fonctionnaires. Il soutiendra les fonctionnaires, les pensionnés, les invalides, les veuves et les orphelins de guerre dans la lutte pour leurs droits et pour un salaire et une pension suffisants. Il condamne sévèrement la mise à l'arrière-plan continuelle et constatée partout de l'élément alsacien et demande que les Alsaciens soient appelés en plus grand nombre aux postes supérieurs. Il demande que les fautes et les injustices commises durant les dernières années soient réparées rapidement. Il demande en outre que les fonctionnaires de l'intérieur en fonction dans le pays possèdent la langue allemande.

Le parti s'occupera tout particulièrement des intérêts économiques de la population, durement éprouvée par la dévalorisation des valeurs allemandes et par la dévalorisation croissante du franc français. Il veut atteindre une révision de la direction des affaires de l'Office de compensation et la liquidation de la valorisation. Il demande en particulier la réforme des impôts communaux et départementaux promise depuis des années. Il veut l'égalité entre le contribuable alsacien et le contribuable du reste de la France.

Communiqué du Comité de la Fédération.

Le 21. 6. 26, le Comité de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Bas-Rhin, présidé par M. Wehrung, conseiller général, s'est déclaré contre les tendances extrémistes du « Heimatbund », mais s'est prononcé contre toute politique de répression.

Le Comité de la Fédération du Bas-Rhin du parti radical et radical-socialiste constate, après une discussion approfondie sur la situation politique, telle qu'elle se présente après la création et le manifeste du « Heimatbund » alsacien-lorrain, qu'il n'a nullement été surpris par ce mouvement, vu que l'insuffisance du Gouvernement et des partis politiques vis-à-vis du problème alsacien a nécessairement provoqué un sentiment de désespoir, qui a trouvé son expression dans les revendications extrêmes et forcément surhaussées, comme les a formulées le « Heimatbund ».

Fidèle à sa décision, exprimée dans ses résolutions

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

4 octobre 1925 et du 30 mai 1926, de combattre rgiquement les causes du malaise alsacien et kiger leur suppression, le parti, tout en repous- t catégoriquement les tendances extrémistes du eimatbund », se prononce contre toute politique répression et demande avec d'autant plus d'énergie politique de réformes et de réalisations.

est convaincu que ses revendications, contenues s sa résolution de mai, qui se basent sur un men consciencieux des intérêts vitaux de l'Alsace, n côté, et des intérêts nationaux de la France, non ns importants, de l'autre côté, donnent toute antie, que par leur réalisation les droits naturels Alsaciens seront assurés, ainsi qu'une administra- régionale qui permette à l'Alsace une expansion nde dans l'ensemble de la vie française, sans ler de la France, comme le demande le « Hei- bund ».

e Comité exprime une fois de plus vis-à-vis du vernement, quelle que soit sa formation, la con- ion que les intérêts de la France sont le mieux vis et que les tendances antinationales sont rendues fensives si l'on tient enfin compte de la façon la large des vœux justifiés de l'Alsace, que nous sommes pas les seuls à exprimer.

I. Oesinger, dans une note communiquée à presse (*Temps*, 25. 6. 26), proteste contre les nmunications de M. Wehrung et maintient droits à la présidence du parti :

groupe dissident de M. Wolf a tenu en particu- une réunion à l'insu du président. Il a désap- vé l'attitude énergique du Gouvernement vis-à- des autonomistes. Le parti radical-socialiste du Rhin, au contraire, estime que ces mesures, qui conformes à la loi, sont entièrement justifiées et lles étaient même attendues par toute la partie e de la population.

Le Parti socialiste.

es Fédérations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin parti socialiste S. F. I. O., réunies à Strasbourg 25. 6. 26, sous la présidence de M. Peirotes, uté, maire de Strasbourg, décident de publier « Manifeste des socialistes alsaciens au sujet mouvement autonomiste ». Ce document, rêmement long et détaillé (1), a paru en alle- nd, le 30. 6. 26, dans la *Freie Presse*, de Stras- rg, et le *Republikaner*, de Mulhouse. En voici ubstance d'après le *Rappel* (1. 7. 26) :

Les Fédérations socialistes du Bas-Rhin et du t-Rhin rappellent le programme qu'elles avaient oré, après le retour de l'Alsace à la France, dans el elles avaient posé comme principe fonda- tal l'incorporation intégrale des trois départe- ts recouvrés dans le cadre de la République ue française, la répudiation de toutes tendances onalistes, l'enseignement des deux langues et le ntien des lois sur les assurances sociales.

Le parti clérical voulut conserver au clergé alsa- cien ses privilèges et empêcher l'introduction des lois fondamentales de la République et il déclencha la grève scolaire, dont l'échec fut des plus piteux.

» En continuant sa campagne d'excitation contre tout ce qui est français, le parti clérical a donné des armes aux revanchards allemands et fait naître le mouvement autonomiste dit « Heimatbund ».

» Les Fédérations réprouvent également la tactique communiste protestant contre la renonciation de l'Allemagne à l'Alsace par le pacte de Locarno.

» Le parti socialiste stigmatise l'idée de l'unité de front. Il est hostile à toute tendance autonomiste ou séparatiste de quelque côté qu'elle vienne et quel que soit le drapeau qu'elle arbore, sachant qu'il ne peut s'agir que d'arracher l'Alsace et la Lorraine à la France démocratique et républicaine. »

Le manifeste, se basant ensuite sur des considé- rations politiques, économiques et culturelles, con- state qu'une autonomie serait funeste à l'Alsace (1).

Le parti socialiste précise enfin son programme. Il demande, pour toute la France, la simplification de l'appareil administratif et la décentralisation, la réforme des lois communales et l'élargissement des compétences départementales, l'enseignement des deux langues, le français devant être à la base de l'en- seignement, la connaissance des deux langues pour les fonctionnaires qui sont en contact direct avec la population, et préconise une collaboration étroite entre les socialistes français et alsaciens (2).

Le Parti communiste.

Le parti communiste de Strasbourg convoqua une réunion le 16. 6. 26 pour protester contre les sanctions prises à l'égard des signataires du mani-

---

) Le manifeste est signé par les membres du Comité F. I. O. du Bas et du Haut-Rhin, notamment Jacques Peirotes, député du Bas-Rhin, conseiller ral et maire de Strasbourg, et M. Auguste Wicky, eiller général, maire de Mulhouse. Le texte français paraître au cours de juillet dans le *Populaire*.

(1) « Au point de vue économique, une Alsace autonome deviendrait le champ d'action de tous les profiteurs du capital international, ce qui isolerait complètement la classe ouvrière et rendrait ses conditions de vie beaucoup plus difficiles. Au point de vue politique, une Alsace auto- nome éveillerait chez les nationalistes allemands des espé- rances dangereuses et remettrait sur le tapis un problème international d'Alsace-Lorraine, donc un danger de guerre. Au point de vue de la « culture », il atrophierait la vie intellectuelle dans nos provinces, car il poserait le pro- blème d'une « culture alsacienne » extrêmement problé- matique. » (Résumé du manifeste par M. Knittel dans l'*Œuvre*, 1. 7. 26.) (Note de la *D. C.*)

(2) M. Jules Uhry, député socialiste de l'Oise, dont on n'a pas oublié les interventions « sensationnelles » à propos de l'Alsace — lui-même écrit que la presse la plus sérieuse faisait de lui « un énergumène » — rappelle dans le *Midi socialiste* qu'il a joué à la Chambre « le rôle de Cassandre » et pour cette audace a été traité de « mau- vais Français ». La conclusion, qu'il reproduit, de sa dernière intervention à la tribune, montre qu'il va beau- coup plus loin dans l'assimilation que les socialistes alsaciens : « Si vous n'assimilez pas, disais-je, le plus vite possible, la population alsacienne-lorraine ; si vous ne lui faites pas vivre la même vie que le reste de la France ; si les enfants, dès leur plus jeune âge, n'apprennent pas dans nos écoles la langue française, qui doit être la langue unique de l'Alsace-Lorraine, vous aurez dans quelques mois un mouvement aussi grave que le mouvement flamingant en Belgique. » Cléricaux et communistes fraternisent, à son dire, dans les provinces reconquises, pour « soustraire à la loi commune qui doit régir tous les Français nos frères de l'autre côté des Vosges ». Et il conclut, avec une rigueur simpliste que ne trouble point la pénible acuité du problème : « Il faut rétablir l'ordre en faisant, comme je l'ai dit, hélas ! en 1919, vivre l'Alsace et la Lorraine de la vie identique à celle des autres départements français. Toutes les lois françaises doivent y être promulguées et y être appliquées avec les améliorations que l'expérience

feste autonomiste. Reproduisons le récit de la *Voix d'Alsace* (19. 6. 26) :

L'interdiction a été notifiée aux organisateurs de la réunion au courant de l'après-midi.

Néanmoins, les manifestants se réunirent sur la place Kléber, et une foule d'autres citadins s'unirent bientôt à eux. La police intervint, mais ne put réussir à disperser la foule. Les communistes entonnèrent l'*Internationale*, tandis que les autres se mirent à chanter... l'hymne à Strasbourg et à l'Alsace, et criaient avec force : « Vive l'Alsace autonome ». La gendarmerie à cheval et à bicyclette, accourue, essaya de libérer la place ; mais devant la résistance passive des manifestants, elle dut y renoncer. Il y eut cependant quelques incidents, et la force publique procéda à six arrestations pour outrages aux agents.

Le *Temps* (25. 6. 26) nous renseigne, de son côté, sur le Congrès communiste tenu à Lille du 20 au 26 juin :

Le Congrès du parti communiste, qui est réuni en ce moment à Lille dans le huis clos le plus strict, s'est occupé hier de « la question d'Alsace-Lorraine ». M. Berron, délégué des communistes de Strasbourg, a exposé dans un sens très favorable aux autonomistes les plus extrêmes les incidents qui se sont produits autour du manifeste du Heimatbund. « Seul, a-t-il ajouté, le parti communiste a élevé une protestation retentissante contre les poursuites engagées par le Gouvernement français... Par son activité, le parti s'est ainsi présenté comme le seul parti organisé capable de poursuivre la lutte pour l'autonomie. » Le Congrès doit s'en tenir, a assuré encore M. Berron, à la résolution votée l'an dernier au Congrès ouvrier et paysan de Strasbourg, laquelle résolution déclare en propres termes : « Le peuple d'Alsace et de Lorraine a le droit de déterminer ses destinées par un plébiscite. » (1)

Le Congrès communiste, sur la proposition de M. Berron, a nommé une Commission spéciale chargée de déterminer quelles sont « les tâches du parti communiste dans la question alsacienne-lorraine » (1).

Les Parlementaires alsaciens-lorrains.

Réunion à la Chambre.

Ils décident de s'abstenir.

De la *Voix d'Alsace* (19. 6. 26) :

Jeudi matin [17. 6. 26] a eu lieu à la Chambre une réunion des députés alsaciens et lorrains. MM. Weill, Peirotes, socialistes, ainsi que M. Hueber, communiste, n'assistaient pas.

Il paraît que les députés auraient examiné la situation résultant des mesures prises par le garde des Sceaux contre les signataires fonctionnaires du manifeste autonomiste. Les avis ont été partagés. Certains estiment que les parlementaires d'Alsace et de Lorraine devraient protester officiellement auprès du Gouvernement contre ces mesures et s'efforcer de les faire rapporter.

D'autres, qui étaient la majorité, considérant qu'il n'appartenait pas à la représentation alsacienne et lorraine de prendre position dans une affaire de cette nature, qui relève exclusivement des prérogatives gouvernementales, conseillaient l'abstention. C'est ce dernier avis qui finalement a prévalu (2).

La réunion a décidé qu'il n'y avait pas lieu pour les parlementaires d'Alsace et de Lorraine d'intervenir ni en faveur ni contre les mesures prises par le ministre de la Justice (3).

---

des faits et la législation moderne ont apportées. L'Alsace et la Lorraine ne sont pas des colonies. Il ne peut y avoir deux Frances, il ne doit y en avoir qu'une. » (Cf. *Journal du peuple*, 3. 7. 26.) (Note de la *D. C.*)

(1) M. Guy de Wendel, député de la Moselle, avait signalé dans la *Liberté* (26. 3. 26), au lendemain des bagarres provoquées à Metz par les communistes le 21. 3. 26, comment ce sont eux qui, les premiers, à leur fameux Congrès de Strasbourg, ont revendiqué le plébiscite en Alsace-Lorraine en vue d'arriver à l'autonomie. Pour M. de Wendel, l'agitation communiste est en relation étroite avec le mouvement autonomiste : « L'un et l'autre ne font qu'un. Les communistes d'Alsace et de Lorraine se sont toujours déclarés farouchement autonomistes. Ils obéissent en cela aux instructions du parti communiste français et du parti communiste allemand. »

Il était fatal que des désordres finissent par se produire à Metz : « La propagande communiste y avait atteint une incroyable intensité. Cette propagande s'est poursuivie impunément. Malgré les avertissements répétés, le Gouvernement laissait faire. Les ateliers des chemins de fer sont devenus de véritables foyers de révolution. Les syndicats communistes en sont entièrement maîtres. Personne, dans les milieux officiels, n'ose s'opposer à leur action déplorable. L'administration est forcée de traiter avec [eux] d'égal à égal. Les agitateurs, dont beaucoup sont étrangers au pays, bénéficient d'une sorte de protection officielle. Il semble, en effet, que les autorités soient terrorisées par eux. Elles se révèlent en tout cas impuissantes. » (Note de la *D. C.*)

(1) D'après M. Uhry, l'*Humanité*, qui publiait le 24 juin un compte rendu sympathique de l'exposé de M. Berron aurait ensuite désavoué les décisions du Congrès de Lille concernant le « Heimatbund ». (Note de la *D. C.*)

(2) Dans le *Lorrain*, M. l'abbé Ritz répond au reproche fait aux parlementaires alsaciens-lorrains de lâcher leurs compatriotes : « Ceux qui ont poussé des fonctionnaires à signer le manifeste du « Heimatbund » ont facile aujourd'hui, de crier aux parlementaires : Aidez-les, Sauvez-les ! Pourquoi n'ont-ils pas consulté leur parti, leurs parlementaires avant d'agir et de publier leur factum ? Le parti de l'U. R. L. aussi bien que les parlementaires ont été placés devant un fait accompli — tout comme l'opinion publique.

» Les responsables du manifeste ne voyaient-ils donc pas à quelle anarchie pratique ils faisaient aboutir les fonctionnaires signataires, qui, chacun dans sa mesure représentent tout de même l'autorité publique ? On se rappelle encore la circulaire Léon Bérard au sujet des instituteurs communistes : le ministre ne pouvait leur interdire leur opinion ; mais il leur interdisait de la traduire dans l'enseignement et par leur attitude agressive en dehors du service. C'est du reste ce que l'Allemand appelait lui-même *Ausserdienstliches Verhalten*. (Cf. *Voix d'Alsace*, 26. 6. 26.) (Note de la *D. C.*)

(3) Le 7. 7. 26, le *Lorrain* publiait le communiqué suivant : « Une partie de la presse locale a annoncé que les parlementaires lorrains seraient intervenus auprès du Gouvernement pour l'empêcher de rapporter les sanctions prononcées contre certains signataires du Heimatbund ou d'arrêter les poursuites disciplinaires.

» Cette affirmation est une pure invention. Nos parlementaires n'ont jamais été consultés ni avant ni après les mesures décidées par le Gouvernement. En aucun moment, ils n'ont pu exercer une influence quelconque sur les déterminations prises par le Gouvernement, qui a toujours déclaré vouloir persister dans la voie qu'il avait choisie spontanément.

» D'accord avec le Bureau de l'U. R. L., nos parlementaires ont d'ailleurs toujours estimé que toute imm

« Agence Fournier » croit savoir qu'au cours de leur ion de jeudi matin les députés d'Alsace et de Lorraine nt préoccupés de la question d'une création d'un sous-tariat d'Etat des affaires d'Alsace et de Lorraine. Ce secrétariat devrait être confié à un député alsacien. Peirotes a déclaré : « En tant que membre du parti liste, je regretterais naturellement l'application de ions qui pourraient porter atteinte à la liberté d'opi-; mais, d'autre part, j'estime qu'il y a une autorité ernementale nécessaire, que nous n'avons pas le droit raver dans son exercice. » M. Georges Weill a fait déclarations conçues dans le même sens.

A la Commission d'Alsace et de Lorraine.

garde des Sceaux s'explique sur les sanctions.

M. JEAN-LOUIS MARCELEAU, correspondant de *aesser*, du *Courrier de Strasbourg* et du *Nou-ite d'Alsace* (2. 7. 26) :

Paris, le 1er juillet 1926.

Commission d'Alsace et de Lorraine de la Chambre idée par M. Mallarmé] a tenu aujourd'hui une impor-délibération, sur laquelle nous pouvons donner à nos irs toutes précisions, notamment en ce qui concerne iestion du manifeste du « Heimatbund » et les suites le Gouvernement entend lui donner.

ici la relation objective des différentes interventions se sont produites au cours de ce débat, auquel Pierre Laval, garde des Sceaux et chargé des affaires ace et de Lorraine, assistait le matin et l'après-midi, une salle du Palais-Bourbon.

Pierre Laval a d'abord tenu à protester de sa bonne ité vis-à-vis de l'Alsace et de la Lorraine. Il a bien ué que les Gouvernements auxquels il avait successi-ent appartenu avaient eu un particulier souci de ne faire qui puisse contrarier les revendications légitimes a population des trois départements, concernant les res d'ordre administratif et financier attendues. Il a ré que le Gouvernement entendait n'apporter aucune ve aux libertés et aux traditions alsaciennes, et, en ui concerne le régime scolaire et la situation person-des ministres des cultes, il veut avoir l'esprit le plus iliant et le plus large.

a déclaré de la façon la plus formelle que toute té de critique et de polémique serait laissée aux Alsa-et aux Lorrains.

garde des Sceaux a affirmé qu'il entendait absolument ecter les revendications des catholiques, et il a fait ouanges des Ordres religieux hospitaliers et scolaires ace et de Lorraine, principalement des Sœurs de auvillé. Enfin, M. Laval a répété que le Gouvernement t très attentif à ne prendre aucune initiative qui irait ncontre des vœux de la population, d'autant plus que atholiques ont saisi le Conseil d'Etat de la question école interconfessionnelle, et qu'il convient donc de as s'immiscer dans cette question.

rès avoir ainsi parlé en insistant sur la sollicitude culière des pouvoirs publics à l'égard des diverses essions et du clergé, le garde des Sceaux a dit combien ait été douloureusement surpris par le manifeste du imatbund », et surtout par les signatures qui l'accom-aient.

---

dans les procédures en cours seraient incorrectes et nissibles.

Au surplus, il y a lieu de préciser, à l'encontre de ines informations, que ceux des parlementaires alsa-s disposés à intervenir ont toujours déclaré ne pou-le faire utilement que si les intéressés retiraient iquement leurs signatures. » (Note de la *D. C.*)

Dès que le principe de l'unité nationale se trouve engagé, a-t-il déclaré, le Gouvernement affirme très nettement qu'il ne tolérera aucune rébellion ni aucune dissidence. Le manifeste du « Heimatbund », dans ses termes comme dans son esprit, est inadmissible ; puisque des fonctionnaires, c'est-à-dire des hommes qui participent à l'exercice de l'autorité publique et à l'administration du pays, l'ont signé, le Gouvernement n'a pas hésité à les frapper ; ne pas sanctionner une pareille manifestation provenant d'agents collaborant à des services publics eût été une défaillance inexcusable d'autorité.

Ayant ainsi parlé, M. Laval a ajouté que le Gouvernement aurait pu d'ailleurs employer contre eux les rigueurs que lui confère l'arrêté du Commissaire général du 7 mai 1919, toujours en vigueur ; il n'a pas voulu recourir à ce procédé, il a préféré rester dans les voies normales et déférer chaque agent à la juridiction disciplinaire que prévoit son statut.

A propos du texte même, le garde des Sceaux a dit qu'il ne pouvait accéder à certaines phrases, mais que c'était surtout la tendance générale du mouvement autonomiste qui avait pris à ses yeux l'aspect d'un mouvement anti-français. D'ailleurs, M. Laval a affirmé être en possession d'une documentation absolument concluante.

En conséquence, le Gouvernement maintient les sanctions qu'il a dû prendre pour « sauvegarder l'autorité gouvernementale ». Il entend laisser les différentes juridictions se prononcer, puis il verra ce qu'il y aura lieu de faire après.

Tous les députés de l'Union populaire, notamment MM. l'abbé Muller, Walter et Brom, ont protesté contre les sanctions, dont ils ont demandé le retrait. Ils ont déclaré que le procès qu'on fait aux signataires du manifeste ne porte pas sur le texte, mais sur une simple interprétation. Ils ont rappelé que les signataires ont protesté de leur bonne foi, et ils ont repoussé l'arbitraire qui consiste à juger quelqu'un non sur ses actes, mais sur l'interprétation de ses idées.

Ils ont demandé, non sans quelque animation, quelles sanctions ont été prises contre les gouvernants et les administrations qui, par leurs propos et par leurs actes, ont amené cet état d'esprit.

Ils ont rappelé également l'attitude très patriotique de l'Union populaire lors des heures difficiles de la Ruhr, alors que les intérêts économiques alsaciens étaient cependant atteints directement.

Le garde des Sceaux n'a pas pu réfuter ces objections quant au fond. Il a même reconnu que le choix des fonctionnaires n'avait certes pas été toujours très heureux, et que des propos malheureux avaient pu légitimement blesser la population de nos régions. Il a promis de faire son possible pour changer cela. Enfin, il a rendu hommage à l'attitude de toute la représentation d'Alsace et de Lorraine.

D'autres députés, notamment MM. Frey et Schuman, ont plus particulièrement signalé la différence des jugements qu'établiront pour la même affaire les juridictions les plus différentes, allant de la destitution jusqu'à l'acquittement. Ils ont souligné combien cela ferait mauvais effet et montrerait l'autorité française sous un jour plutôt défavorable.

Enfin, les mêmes députés ont dit que ce n'est pas toujours la meilleure méthode de frapper seulement les uns et de tolérer les autres. D'ailleurs, frapper ne suffirait pas. Il faut aussi faire œuvre d'éducation populaire.

Quant aux socialistes Weill et Peirotes, ils ont dû reconnaître que les sanctions étaient inutiles, mais ils n'ont pas osé ni les défendre ni les rejeter. Toutefois, ils ont fait une exception pour les sanctions concernant les magistrats municipaux, indiquant que ces mesures pourraient se retourner contre les socialistes.

On imagine quelle impression pénible a fait cette dernière déclaration.

La Commission n'a pris aucune décision, mais le garde

des Sceaux s'est efforcé de marquer à ses collègues alsaciens et lorrains une vive cordialité, qui a atténué l'impression pénible de cette discussion (1).

Nouvelle déclaration du « Heimatbund ».

Le 1er juillet, les journaux publiaient un nouveau manifeste du parti autonomiste :

Le « Heimatbund » se voit contraint de publier la déclaration suivante pour faire face aux calomnies dirigées contre lui et propagées non seulement en France, mais dans le monde civilisé entier, lui reprochant qu'il serait une association se trouvant au service de l'étranger et tendant à séparer l'Alsace-Lorraine du reste de la France.

Nous déclarons comme de vils et effrontés menteurs tous ceux qui imputent au « Heimatbund » d'être subventionné avec de l'argent venant du dehors et de se trouver sous une influence étrangère quelconque.

Notre mouvement a pris naissance exclusivement sur la terre d'Alsace-Lorraine et n'englobe que des Alsaciens-Lorrains de vieille souche, qui pourvoient par leurs propres moyens aux dépenses que nécessite leur lutte.

De même, nous déclarons comme calomniateurs tous ceux qui osent nous jeter l'outrage à la face que nous ne demandons l'autonomie pour notre pays que pour le séparer de la France et le reconduire à l'Allemagne.

Notre revendication de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine dans le cadre de la France est sincère et dénuée de toute arrière-pensée, et il n'y a que des menteurs et des hypocrites qui osent douter de la sincérité de notre déclaration solennelle.

Le fait que nous nous désignons de minorité na nale et que nous demandons le respect de notre en ethnique, de notre langue, de nos coutumes et nos traditions, ne peut rien contenir d'antination c'est-à-dire rien qui puisse porter atteinte à l'existen à l'unité et à la sécurité de la France, ni qui capable de nous détourner de l'accomplissem consciencieux de nos devoirs envers la France, d notre pays est une partie intégrale.

Nous reconnaissons que nos revendications peuvent être réalisées que par une réforme de Constitution française, mais nous savons aussi qu' Constitution n'est pas une chose inaltérable et l'on pourrait sans grandes difficultés opérer réforme constitutionnelle qui permettrait de don satisfaction à l'Alsace-Lorraine, en vue de la situat toute spéciale de l'Alsace-Lorraine, de son passé hi rique, ainsi que de son droit indiscutable à une p tion particulière en France.

En demandant cette réforme constitutionnelle p tielle, nous ne voulons rien d'autre que ce d'insignes hommes politiques envisagent depuis années pour la France entière en réclamant décentralisation allant jusqu'au fédéralisme et d les projets de loi prévoient une autonomie région qui dépasse de beaucoup le programme autonomi du « Heimatbund ».

Aucun Gouvernement n'a jamais songé à po suivre ces régionalistes, fédéralistes et autonomis provinciaux, tandis que nous autres, Alsacie Lorrains, qui avons grandi dans l'idée de mener u vie politique fédéraliste et qui pendant des ann avons — il est vrai, avec certaines entraves, m pour le plus grand bien de notre pays, — joui d' autonomie législative et administrative, som traités de criminels quand nous nous permett d'exiger pour l'Alsace-Lorraine un état constitution semblable à celui que la France a trouvé chez n à l'armistice.

Nous attendons avec certitude que le Gouvernem français reconnaîtra qu'il ne saura étouffer nos re dications légitimes par les moyens de violence de mauvais conseillers lui ont suggérés, et qu manière de procéder à notre égard est indigne d grande nation qui se flatte d'avoir gratifié le mo de la liberté civique.

Il reconnaîtra de même qu'il ne pourra maîtr un mouvement légitime en faisant prononcer sanctions disciplinaires les plus dures contre de nos partisans qui occupent des fonctions publiq et en se plaçant par là au point de vue qu'un f tionnaire ne jouit pas des mêmes droits civiq qu'un autre citoyen français.

Nous déclarons néanmoins, aussi bien à la fac nos détracteurs et des ennemis de nos libertés a que du Gouvernement mal inspiré, que tous moyens de violence entrepris contre notre mo ment échoueront devant la fermeté de caractère Alsaciens-Lorrains et que le jour n'est pas éloi où le peuple français comprendra combien il a induit en erreur sur nos vraies intentions et com des personnages sans foi ni loi ont abusé de sa dulité.

Le président : Dr. Ricklin. — *Le secrétaire géné* Keppi.

---

(1) L'*Echo de Paris* (2. 7. 26) ajoute ce détail intéressant : « M. Pierre Laval s'est expliqué sur les différents cas [de sanctions] qui se sont présentés : maires, fonctionnaires, instituteurs, etc. En ce qui concerne les ministres du culte, M. Briand, avant que le Gouvernement prît des résolutions à cet égard, avait décidé de conférer avec les évêques d'Alsace et de Lorraine. Cette conférence a été retardée par la crise ministérielle survenue le 15 juin, mais elle aura lieu dès que le président du Conseil aura la possibilité d'organiser cette entrevue. »

Nous empruntons à l'*Echo de Paris* (10. 7. 26) le résumé de l'entretien de M. Laval avec les sénateurs d'Alsace et de Lorraine : « Le groupe des sénateurs du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, auquel avait été adjoint un certain nombre de leurs collègues s'intéressant aux affaires d'Alsace-Lorraine, réunis sous la présidence du général Bourgeois, a entendu sur l'ensemble des questions intéressant les trois départements M. Pierre Laval, garde des Sceaux, qu'accompagnait M. Valet, directeur général des services d'Alsace-Lorraine.

» Le ministre a déclaré que le Gouvernement avait toujours fait preuve du plus large esprit de tolérance dans les questions religieuses et scolaires, auxquelles il n'entend apporter aucune modification.

» Il a fait l'éloge de l'œuvre accomplie par M. Charlety, recteur de l'Université de Strasbourg. En ce qui concerne le bilinguisme, il en a reconnu la nécessité à tous les points de vue, sans qu'il soit question toutefois de diminuer en rien la part essentielle réservée dans l'enseignement à la langue française.

» Le ministre a parlé du mouvement autonomiste qui s'est manifesté récemment par l'appel du Heitmabund et déclare qu'il était respectueux de la liberté des opinions, mais que le Gouvernement ne saurait admettre qu'on portât atteinte à l'unité nationale. C'est pourquoi des sanctions ont été prises contre les fonctionnaires de tous ordres signataires de l'appel. Il n'est nullement dans les intentions du Gouvernement de revenir sur elles. » (Note de la *D. C.*)

La charité est le ciment qui lie les chrét à Dieu et les personnes entre elles.

Saint Vincent de Paul.

ÉPHÉMÉRIDES

23 février 1926.

LGIQUE. — *Enghien :* Mort du P. Henri Watrigant, ı Lille le 20. 2. 45, entré dans la Compagnie de f le 20. 10. 68, étudiant à Hadzor (Angleterre), . en 1882, à Wasquehal, de la maison de retraite Château-Blanc (H.-J. LEROY, *Histoire du Château-c*, Paris, Bonne Presse, 1899), et de la *Bibliothèque Exercices de saint Ignace* en 1906, à Enghien (avec '. Debuchy).

Jeudi 10 juin.

ANCE. — Circ. (min. Trav.) concernant des modif. statuts types des soc. d'habit. à bon marché (forme ıyme et forme coopérative) et des statuts modèles des de crédit immob. (*J. O.*, 2. 7. 26).

ALIE. — *Rome :* Décret-loi royal rel. à l'annexion du t. d'outre-Giuba à la Somalie italienne.

Mardi 15 juin.

ANCE. — D. (min. Just.) portant augment. du nombre rapport. près la sect. spéc. de la comm. sup. des mages de guerre, nomin. de m. du ministère public e rapport. près cette sect. et nomin. de rapport. près e comm. (*J. O.*, 4. 7. 26). — D. (min. I. P.) porcréat. d'une chaire d'actualité scient. au Conserv. des arts et métiers (*J. O.*, 28-29. 6. 26). — D. (min. rre) mod. le D. instituant une comm. sup. consultat. giène et d'épidémiologie milit. (*J. O.*, 30. 6. 26).

Mercredi 16 juin.

ANCE. — *Mesnil-Théribus :* Mort de Miss Mary Cassat henson, artiste peintre, née à Pittsburg (Pensylvanie), de 83 ans.

· *Paris :* Petit Congrès du Parti rad. et rad.-soc. té aux m. du Comité exéc. ; prés. M. Herriot : réintégr. I. Albert Sarraut, rayé en mars 1924 pour son vote décrets-lois ; ratif. sous condition des accords de hington sur les dettes ; contre un ministère d'union ée.

ALIE. — *Florence :* Mort du géogr. Olinde Marinelli, de l'Ac. des Lincei.

OLOGNE. — *Varsovie :* Le Cons. des min. adopte un et L. modifiant et complétant la Constit. de 1921 ; pouvoirs du prés. Rép. sont étendus.

Jeudi 17 juin.

RANCE. — Au ministère des Aff. étr., le min. Portugal ose l'instrument des ratif. du prés. République Porıl sur l'arrangement intern. du 25. 1. 24 pour la t., à Paris, d'un Office intern. des épizooties (*J. O.*, 6. 26). — Sign., à Paris, d'un avenant à la convent. m. franco-tchéco-slovaque des 17. 8. 23 et 18. 8. 24. Arrêté (min. I. P.) nommant M. Wernert insp. de . nat. des arts décoratifs (*J. O.*, 19. 6. 26).

- *Limoges :* Ouv. du 17ᵉ Congr. de la Féd. nat. des ageurs de comm. (17-19 juin), comprenant 207 dél. ıdatés par 52 synd.

- *Paris :* L'Ac. fr. décerne une partie importante de prix litt.

UTRICHE. — *Vienne :* M. Schneider, min. I. P., donne démiss. en raison de l'oppos. manifestée contre le jet de réforme de l'enseign.

SPAGNE. — *Madrid :* Disc. de M. Yanguas, min. Aff. , qui exige pour l'Espagne un siège perman. au S. S. D. N.

TATS-UNIS. — *Chicago :* Arrivée, par train rouge spé-, du card. Bonzano, légat du Pape, de 8 card. et ıe soixantaine de hauts dignitaires de l'Eglise qui ticiperont au Congrès intern. euchar.

RANDE-BRETAGNE. — *Weston-on-Sea :* La confér. de la . nat. libér. vote une motion de confiance en Lord ord and Asquith comme leader du parti.

TALIE. — *Itri :* La S. C. Concile lève l'interdit du mai sur le sanctuaire de la Vierge après entente entre municip. et l'aut. ecclés.

OLOGNE. — *Varsovie :* Mort du contre-am. Eugène Jolivet, chef de la miss. marit. fr. en Pologne, né à Périgueux le 8. 3. 68, commanda les premiers sous-marins, et, pendant la guerre, une escadrille de torpilleurs en Méditerranée.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Le gén. Gomès da Costa, min. Guerre, occupe les points stratégiques de la capitale et somme le commandant Cabecadas, prés. Cons., de démissionner ; celui-ci s'exécute.

SUISSE. — *Genève :* M. de Jouvenel expose devant la Comm. perm. des mandats, prés. par le marquis Theodoli, la situat. act. de la Syrie sous mandat fr.

YOUGOSLAVIE. — *Bled :* Conférence des min. Aff. étr. de la Petite Entente Edmond Benès, Nintchitch, Mitilineu (17-19 juin) : composit. du Cons. S. D. N., développ. polit. dans ses rapports avec les m. de la Pet. Ent., mesures prises pour améliorer les relat. de la Pet. Ent. avec les pays voisins et consolider les condit. de paix d'après-guerre. — Les 3 min. des Aff. étr. de la Pet. Ent. échangent les ratif. du protoc. signé le 13 juin à Bucarest qui prolonge de 3 ans les traités défensifs entre la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie et la Yougoslavie.

Vendredi 18 juin.

SAINT-SIÈGE. — Le R. P. Marc Sales, mag. S. P. A., est nommé cons. de la Comm. pont. pour les ét. bibliques.

FRANCE. — Par suite du refus de collab. du Parti rad. et rad.-soc., M. Briand renonce à constituer un ministère d'un. nat., et M. Herriot accepte de former un minist. d'un. rép. des gauches.

CHINE. — *Pékin :* Arrivée du capit. aviat. Pelletier d'Oisy, et de l'ingén. Carol, partis de Villacoublay le 11. 6. 26.

ETATS-UNIS. — *Chicago :* Au Colisée, récept. civile du card. Bonzano : M. James Davis, min. Trav., lit le message du prés. Coolidge.

— *Washington :* L'amb. du Chili notifie à M. Kellogg la rupture des négociat. rel. à Tacna et Arica par suite de l'abandon du plébiscite.

ITALIE. — *Rome :* Le roi Victor-Emmanuel, à l'occ. de l'anniv. de la bataille de la Piave, élève au grade de maréchal le duc d'Aoste et les gén. Pecori-Giraldi, Giardino, Badoglio et Caviglia.

TURQUIE. — *Smyrne :* Découv. d'un complot contre Mustapha Kemal dont le chef est Zia Hourchid bey, anc. dép. du Lazistan ; 200 arrestations.

Samedi 19 juin.

SAINT-SIÈGE. — Instr. du Saint-Office sur la crémation des morts (*A. A. S.*, 1. 7. 26).

FRANCE. — Arrêté (min. Fin.) rel. à l'applic. des disposit. de l'art. 54 L. 4. 4. 26 instituant une taxe à l'exportation (*J. O.*, 20. 6. 26).

— *Paris :* Mort de l'abbé Fernand-Etienne Portal, C. M., né à La Roque (Hérault), âgé de 70 ans (*D. C.*, t. 15, 405).

CHINE. — *Pékin :* Le Dʳ W. Yen, qui gouverne depuis le 13 mai sans ministère, constitue un Gouv.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* 100 000 femmes pacifistes manifestent en faveur de l'arbitr. oblig. et du désarmement.

ITALIE. — *Rome :* Sign. du traité italo-turc d'extradition. — Mort de la reine douairière de Grèce, Olga Constantinovna, fille aînée du grand-duc Constantin Nicolaïevitch (mort en 1892), née à Pavlovsk le 22. 8. 51, épousa à St-Pétersbourg, le 15. 10. 67, le roi de Grèce Georges Iᵉʳ (assass. à Salonique le 18. 3. 13), se voua à la Croix-Rouge en 1917, fut régente en nov. 1920.

POLOGNE. — Le mar. Pilsudski, min. Guerre, licencie 2 300 off. et 250 fonctionn. de son ministère.

PORTUGAL. — Le gén. Gomès da Costa, prés. Cons., remanie le Cabinet.

Dimanche 20 juin.

FRANCE. — Après l'échec de M. Herriot, M. Briand accepte de former un Cabinet de concentr. rép.

— *Douillet-le-Joly :* Au banquet du comité rép. du canton de Fresnay-sur-Sarthe, disc. de M. Caillaux sur la quest. fin.

— *Lille :* 5ᵉ Congr. nat. du parti commun. (20-26 juin) : il fixe au parti ses tâches d'avenir : renforcement des effectifs, intensif. du travail synd., applic.

juste du front unique, élargiss. de l'influence du parti.

— *Paris :* Clôt., à St-Etienne-du-Mont, de la neuv. pour obtenir le beau temps ; la châsse de Ste-Geneviève est portée au dehors de l'église. — 2e ass. gén. de la D. R. A. C. sous la prés. de M. Jacques Péricard : rapports de M. Liouville, du P. Dassonville, de Dom J. Moreau, de M. Maurice Eblé ; au banquet, disc. de Mgr Baudrillart, qui demande d'aller de l'avant jusqu'à la conquête tot. des libertés relig. sans se laisser arrêter par aucune promesse ; le soir, cortège à l'Arc de Triomphe, où un Frère des Ec. chrét., grand mutilé de guerre, ranime la flamme, disc. de l'abbé Bergey. — Congr. nat. de l'Un. gén. des fonctionn. de l'enregistrement, 80 dél. prés., vote de l'affil. à la C. G. T.

— *Vouvray :* Déraillement du rapide Paris-Bordeaux, 7 morts, 43 blessés.

— *Yvetot :* Manifestation organ. par l'Union pour la paix relig. de Seine-Inférieure ; disc. de l'abbé Hénocque, du R. P. Zimmermann, de M. Xavier Vallat et du chan. Bertin.

Allemagne. — Plébiscite sur expropr. sans indemnité des familles princières : inscrits, 39 690 559 ; votants, 15 587 719 ; pour : 14 441 590 ; contre : 584 723 ; blancs ou nuls : 559 406 ; le quorum n'étant pas atteint, la décision revient au Reichstag.

Etats-Unis. — *Chicago :* Ouv. du 28e Congr. euch. intern., lect. du bref du Pape instit. le card. Bonzano légat.

Tchéco-Slovaquie. — La Ch. adopte, par 150 contre 111, la L. sur les traitements des m. du clergé.

Lundi 21 juin.

Saint-Siège. — Consist. secret ; Pie XI ratifie l'élect. (7. 12. 25) de Mgr Cyrille Mogabgad, patr. grec-melchite d'Antioche ; crée card. Mgr Luigi Capotosti et Mgr Carlo Perosi ; accepte l'option en faveur du siège suburb. de Tusculum du card. Lega (card.-pr. de St-Eustache) ; préconise év. tit. Cuses Mgr Penon (év. Moulins) ; év. Chartres, Mgr Rodolphe-Octave-Marie-Jean Harscouët (né à St-Brieuc en 1874, vic. gén. Annecy, prot. ap. le 6. 3. 22) ; év. Séez, le chan. Octave Pasquet (né à Percy en 69, chan. de l'évêché de Coutances) ; év. Menevia, le chan. Francis John Vaughan (*D. C.*, t. 14, 1013) ; év. Richmond, Mgr André-Jacques Brennan (év. tit. Tapse et aux. Scranton) ; év. Salt-Lake M. Jean-J. Mitty (curé de St-Luc à New-York) ; év. Derry, M. Bernard O'Kane (curé de Maghera) et de nombreux év.

France. — *Paris :* Clôt. de la 4e conf. intern. sanitaire (10-21 juin), sous la prés. de M. Camille Barrère ; sign., par les plénipot. des Gouv. de 53 pays, d'une convent. sanit. rel. à la déf. contre l'import. des maladies dites « pestilentielles ». — A l'Ac. des sc., élect., comme m. non résid., du physic. Pierre Weiss, né à Mulhouse le 25. 3. 65, en rempl. de Georges Gouy, déc. à Vals, le 27. 1. 26.

Grande-Bretagne. — *Chambre des communes :* Dépôt du Bill de 8 heures dans les mines.

— *Londres :* Mort de Sir Philip Burne-Jones, né le 2. 10. 61, fils de Sir Edward (1er bar.), élevé à Marlborough College et à University College, Oxford, succède à son père en 98, m. de l'Ac. roy. de peinture.

Pologne. — *Varsovie :* Congrès d'entr'aide univers., sous les auspices de l'Instit. intern. de coopérat. int.

Mardi 22 juin.

France. — Décision (min. Guerre) nommant le gén. Philipot inspect. gén. de l'infanterie (*J. O.*, 25. 6. 26). — Le *J. O.* publie le progr. des connaiss. exigées pour l'admiss. à l'Ecole Polyt. en 1927.

— *Paris :* Ouv. de la 5e sess. de l'Union jurid. intern., prés. M. Fernand Larnaude : fonctionn. et réforme de la S. D. N.

Arabie. — *La Mecque :* Sanglante échauffourée entre les troupes égyptiennes escortant le Tapis sacré et une bande d'Arabes voulant empêcher la musique égypt. de jouer. Les troupes font feu et tuent 25 assaillants. Le pèlerinage offic. égypt. est rappelé de La Mecque le 2 juill. par le Gouv. égypt.

Chine. — *Pékin :* Démiss. du Dr W. Yen, 1er min. depuis le 13 mai, par suite de l'oppos. du mar. Chang-Tso-Lin.

Esthonie. — *Reval :* Démiss. du ministère, le bureau de l'Ass. nat. de la 3e sess. ne comprenant que des ad[versaires] saires du Gouv.

Etats-Unis. — *Philadelphie :* Congr. intern. de pr[esse] et de publicité (22-26 juin), sous la prés. de M. Wo[...] bridge ; M. Marcel Knecht, repr. fr., compte sur la pr[...] pour créer une meilleure compréhension entre les peup[les].

Grande-Bretagne. — *Clevedon :* Mort de Everard Gre[...] né en 44, reçu dans l'Eglise cath. en 63, héraldiste Somerset depuis 1911, chev. de Saint-Sylvestre, coll. *Nineteenth Century*, auteur de *A Plea for the Resurrect[ion] of Heraldry* ; *The Insignia of an Archbishop* ; *The A[...] of the Popes* ; *Lincolnshire Pedigrees*.

— *Londres :* Conf. intern. ouvrière sur l'émigrat[ion] (22-25 juin) org. par l'Internat. d'Amsterdam, p[rés.] M. Mertens, 150 dél. représentant 23 pays, dont 17 eu[ro]péens : création d'offices nat. d'immigr. et d'un off. inte[rn.] des migrations.

Luxembourg. — Le cabinet Pierre Prüm démission[ne].

Panama. — *Panama :* Le congrès panaméricain « Boliv[ar] (22-25 juin) réuni à l'occ. du centen. de la conféd. de « République des Etats-Unis du Sud » (Pérou, Boli[vie], Colombie), vote une résolut. en faveur de l'institut[ion] d'une S. D. N. américaine. Les Etats-Unis et le Br[ésil] s'abstiennent, la Bolivie vote contre ; vœu pour l'établ[iss.] d'une Univers. panaméricaine à Panama.

Pologne. — *Grodek :* Assass. d'Oskierko, anc. het[man] ukrainien, chef d'état-major du gén. Petlioura.

— *Varsovie :* M. Alexandre Raczynski, conserv., nommé min. Agric., et M. Vilno Staniewicz, prof. [à] l'Univ., est nommé min. des Réformes agr.

Suisse. — *Berne :* Le Cons. fédéral ratifie une conv[ent.] franco-suisse au sujet du trafic frontalier (renouvell. d[e l']accord de 1882). — Les traités de conciliat. et de règlem[ent] judiciaire conclus avec la Grèce, les Pays-Bas et la R[ou]manie sont adoptés.

Union Sud-Africaine. — *Capetown :* Sign. entre le [Por]tugal et l'Union sud-afric. d'un accord rel. à la front[ière] séparant l'Angola du Sud-Ouest Africain.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Sign. du traité de com[merce,] de la convent. tarifaire, de la convent. rel. au trafic frontières et des convent. consulaires d'établiss. [et] d'extradit. albano-yougoslaves.

Mercredi 23 juin.

France. — M. Briand forme son 9e Cabinet ; M. Caill[aux] est min. Fin. et vice-prés. Cons. — D. (min. Fin.) m[...] les prix de cession par l'Etat des alcools aux industries [pri]vilégiées (*J. O.*, 25. 6. 26).

— *Metz :* A l'occ. de sa fête patronymique, disc. [de] Mgr Pelt, qui réclame l'union et la discipline (*D. C.*, t. 106).

— *Paris :* Inaug., sous la prés. de M. Durafour, [du] Palais de la femme, dû à l'initiat. de l'Armée du Sa[lut]. — M. A. Dherbécourt, soc. (S. F. I. O.), est élu p[rés.] Cons. gén. Seine.

Allemagne. — *Reichstag :* Approb. du traité de com[merce] avec le Danemark par 221 contre 158 et 10 abstenti[ons].

Espagne. — *Madrid :* Découv. d'un complot prépa[rant] un pronunciamento pour le 25 juin : rétablir la Cons[titu]tion et convoquer les Chambres, qui désigneront le G[ouv.] de la Nation ; arrestat. des gén. Weyler, Aguilera, L[...] Ochoa et du col. Segundo Garcia, nomin. d'un com[...] de direct. du cercle litt. de l'Athénée.

Grèce. — *Athènes :* Sign. d'un accord douanier [de] deux ans avec la Russie et d'une convent. provis. de com[merce] avec la Finlande.

Pologne. — *Varsovie :* M. Rataj, mar. Diète, donn[e sa] démiss.

Portugal. — *Lisbonne :* Le Gouv. décrète la loi m[ar]tiale.

Jeudi 24 juin.

Saint-Siège. — Consist. public, remise du chapeau card. Bonaventure Cerretti, Louis Capotosti et Ch[arles] Perosi. — Consist. secret, où sont précon. : arch. Gn[esen], Mgr Hlond (év. Katowice) ; arch. Wilna, Mgr Jal[brzy]kowski (év. Lomza) ; arch. tit. Corinthe, Mgr Petit (a[rch.] Athènes) ; év. tit. Vaga, M. Philippe Tchao (vic. Suanhwafu) ; év. tit. Hésibon, M. Melchior Souen, C[...] (préf. ap. Lihoien) ; év. tit. Cotenna, le R. P. O[don] Tc'eng, O. M. (préf. ap. Puchi), et de nombreux év.

France. — Le *J. O.* publie un avis (min. Trav.)

consultat. des organis. patronales et ouvrières en vue la revision du D. 12. 12. 19 portant règlement d'admin. l. pour l'applic. de L. 23. 4. 19 sur la journée de heures dans les industries textiles.

— *Moulins :* Lettre past. de Mgr Jean-Baptiste Penon onçant sa démiss. du siège de Moulins et sa transl. év. tit. Cuses.

— *Paris :* L'Ac. fr. décerne un prix extr. de 15 000 frs l. Georges Courteline pour l'ensemble de ses œuvres, prix du roman (5 000 frs) à M. François Mauriac, le nd prix de litt. (15 000 frs) à M. Gilbert de Voisins er grand prix Gobert (9 000 frs) à M. Augustin Cochin,

— *Perpignan :* 14e Congr. nat. de la Mutualité et de Coopération agric. (24-27 juin), sous la prés. de Fernand David : vœux concernant le régime fisc. des pérat. agric. de product., de transformat. et de vente, e rapprochement des consommateurs et des producteurs.

TATS-UNIS. — *Mundelein :* Clôt. et proc. sol. du Congr. h. int. de Chicago, en présence de 700 000 fidèles.

RANDE-BRETAGNE. — Le Gouv. publie un Livre bleu, prenant 52 documents, sur la collusion des commun. lais et de l'Intern. commun. de Moscou.

— *Chambre des Lords :* Rejet, par 125 contre 80, d'une pos. déposée par Lord Aston tendant à permettre aux mes ayant hérité du droit de pairie ou ayant obtenu cialement de siéger, de voter à la Chambre des Lords ; ropos. fut défendue par Lord Robert Cecil et combattue Lord Bickenhead, tous deux membres du Cabinet. y Astor, m. de la Ch. des Communes pour Plymouth uis 1919, est la 1re femme siégeant au Parlement bri- l.

— *Chambre des Communes :* Sir Patrick Hastings, né 1880, homme de loi, représ. travailliste de Wallsend uis 1922, abandonne son siège.

ALIE. — *Rome :* Ass. du Grand Cons. fasciste 26 juin), examen du règlement de la loi synd., réso- ons « Intransigeance, honnêteté et discipline ».

UISSE. — *Genève :* Clôt. de la 9e sess. de la Conf. rn. du Trav. (quest. marit.) (7-24 juin) ; 2 questions traitées : les principes gén. de l'inspect. du trav. marins et la codif. intern. des règles rel. au contrat gagement ; adopt. des projets ayant trait au rapa- ment et au contrat d'engagement.

CHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Vote, par les 2 Chambres, la loi douanière, qui entrera en vigueur le 1. 7. 26.

URQUIE. — Arrest. de tous les dép. du parti progres- , de 6 anciens dép. de l'opposit. à la 1re Ass. nat., de vid bey, anc. min. Fin., compromis dans le complot Smyrne (18 juin).

Vendredi 25 juin.

RANCE. — *Clamart :* Mort du peintre Alfred Joly, élève Courbet.

— *Clermont-Ferrand :* 3e Congr. nat. de l'artisanat org. la Conféd. gén. de l'artisanat fr. (25-26 juin) ; 200 dél., la prés. de M. Louis Serre, y participent : rôle om. et soc. de l'artisanat ; apprentissage ; la propr. an., mutualité, rénovat. artisan. rurale.

— *Coutances :* Décl. de l'Ass. dioc. (*J. O.*, 8. 7. 26).

— *Le Puy :* Décl. de l'Ass. dioc. (*J. O.*, 10. 7. 26).

LLEMAGNE. — *Reichstag :* Ratif. en 2e et 3e lect. des rds concernant la navig. aérienne conclus à Paris.

UTRICHE. — *Vienne :* Le cons. nat. nomme M. Rintelen . Instr. publ.

ONGRIE. — *Budapest :* Ass. constitutive du groupe hon- s de l'Union paneuropéenne.

TUANIE. — Augmentat. de 30 % sur le tarif des anes ; sont exceptées les marchandises venant des ons ayant avec la Lituanie un traité de comm. sur la de la nation la plus favorisée.

EXIQUE. — *Léon :* Par suite de la crue subite du Gamez le la rupture du barrage établi sur le rio Santiago, la est en partie détruite ; 250 victimes.

OLOGNE. — *Varsovie :* M. Rataj est réélu mar. Diète.

OUMANIE. — *Bucarest :* Ouv. du nouv. Parlem. en sess.

RIE. — *Damas :* Inhumation de l'ex-sultan de Turquie, med VI, déc. à San Remo le 16. 5. 26.

CHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* M. Edouard Benès, m. du i socialiste nat., renonce à son mandat de député, et reste min. Aff. étr. ; son parti exigeait sa démiss. de min. Aff. étr.

Samedi 26 juin.

FRANCE. — D. (min. Fin.) nommant M. Emile Moreau gouv. Banque France ; M. Georges Robineau, gouv. hon. ; M. Omer-James Leclerc, premier sous-gouv., et M. Charles Rist, sous-gouv. ; M. Paul Picard, dir. gén. de la Banque d'Algérie (*J. O.*, 27. 6. 26). — D. (min. I. P.) instit. à l'Off. nat. des recherches scient. et industr. et des inventions une commiss. technique spéc. des aff. jurid. et content. (*J. O.*, 28-29. 6. 26).

— *Paris :* Arrivée du roi Alphonse XIII et de la reine Victoria. — A l'école de la rue Camou, inaug. d'un buste de Jules Ferry ; disc. de MM. Mulley, fond. de l'école ; Louis Peuch et William Oualid, représent. M. B. Nogaro, min. I. P. — Départ du cap. Ludovic Arrachart et de son frère l'adj. Paul Arrachart pour le record de distance sans escale ; après vingt-six heures et demie de vol, ils atterrissent à Bassora, distant de 4 250 kilomètres.

— *Saint-Nazaire :* Inaug. du monument franco-américain qui commémore le débarquement des soldats américains en 1917 ; disc. de MM. Myron T. Herrick et G. Leygues.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* 3e Congr. intern. des Ligues des droits de l'homme (26-27 juin) ; but : établir les Etats-Unis d'Europe.

CHILI. — *Tacna :* Réoccupat. de la ville par les troupes chiliennes, par suite de l'impossibilité de procéder aux opérat. du plébiscite.

CHINE. — *Pékin :* Entrevue des mar. Chang-Tso-Lin et Ou-Peï-Fou.

GRÈCE. — *Crète :* Tremblement de terre, qui s'étend à toutes les Cyclades.

ITALIE. — *Rome :* Echange des ratif. de la convent. signée à Rome le 22. 7. 25 entre l'Italie et la Pologne pour le règlement fin. des Compagnies ital. d'assur. qui ont des affaires en Pologne.

POLOGNE. — Grève gén. décl. par la C. G. T. polon. afin d'obtenir une augmentat. de salaires.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Arrest. de 3 anc. prés. Conseil : le gén. Sacardoso, M. José Domingues Santos, chef du parti de gauche, et M. Alvaro Castro, chef de l'action rép.

Dimanche 27 juin.

FRANCE. — *Béthune :* Manifestat. cath. : disc. de M. Philippe de Las Cases, du chan. Desgranges, du vic. gén. Guillemant.

— *Marseille :* Mort d'Alphonse Borrelly, m. du Tiers-Ordre de St-François, âgé de 83 ans, astronome.

— *Paray-le-Monial :* Congrès de la Ligue Patriot. des Françaises (26-27 juin), à l'occ. du 25e anniv. de sa fondation sous la prés. de Mgr Chassagnon ; disc. du R. P. Doncœur.

— *Paris :* A la Madeleine, messe milit. en l'honneur des premières victimes des gaz en avril 1915 sur l'Yser. — Arrest. des anarchistes Abadia Francises Ascaro et Bonaventura Duretti, qui avouent être venus à Paris pour tuer le roi d'Espagne.

— *Reims :* Première ass. nat. du Faisceau des Combattants, des producteurs et des chefs de famille sous la prés. de M. Valois ; sept résolut. sont adoptées ; bagarres avec les communistes et les membres de l'A. R. A. C.

— *Saintes :* Meeting de la F. N. C. sous la prés. de Mgr Curien ; disc. de l'abbé Bergey et du gén. de Castelnau.

— *Strasbourg :* Réun. d'Action Française, cortège à la statue de Kléber, disc. de M. Daudet.

— *Villefranche-sur-Saône :* Congrès de la Féd. rad.-soc. du Rhône, disc. de M. E. Herriot.

MAROC. — Les troupes fr. occupent le massif de Tichoukt.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* D. conférant au gén. Gomès da Costa, prés. Cabinet, toutes les prérogatives du chef de l'Etat.

TANGER. — Inaug. du premier tronçon de la ligne Tanger-Fez, qui s'étend de la mer à la zone espagn.

Lundi 28 juin.

FRANCE. — D. (prés. du Cons.) déléguant à M. Pierre Laval, min. Just., les pouvoirs conférés au prés. Cons. par D. 21. 3. 19, L. 17. 10. 19 et L. 24. 7. 25 (régime

administr. d'Alsace et de Lorraine) (*J. O.*, 28-29. 6. 26).

— *Cahors :* Mort du chan. Albe, né à Figeac le 18. 9. 61, prêtre en 84, ét. à l'Inst. cath. de Toulouse, chap. à St-Louis des Français à Rome, archiv. dioc., dir. de la *Rev. religieuse de Cahors.*

— *Paris :* A l'Ac. des beaux-arts, prise de séance du roi Alphonse XIII, élu m. assoc. étr. en 1924 ; disc. sur la fraternité intell. et artist. franco-espagnole. — M. Albert Aupetit, secr. gén. de la Banque de France, donne sa démiss. et est nommé secr. hon.

— *Remiremont :* Forte secousse sismique.

CANADA. — *Ottawa :* Démiss. du Cabinet libér. Mackenzie King, à la suite de la discuss. sur le scandale douanier.

ESPAGNE. — *Madrid :* La convent. commerc. franco-espagnole, expirant le 15 juillet, est prorogée d'un mois.

ETATS-UNIS. — *Grand Rapids :* Transfert de Mgr Joseph Pinten, év. Superior.

GRANDE-BRETAGNE. — *Westminster :* 28e réun. ann. de la *Catholic Prisoners'Aid Society.*

NORVÈGE. — *Oslo :* Ouv. de la Confér. intern. de la Croix-Rouge, qui traite de mesures de salubrité et d'hygiène à prendre en faveur des marins de la mar. marchande.

SUMATRA. — Tremblement de terre, une centaine de morts à Padang-Pandjang ; nouvelles secousses le 6 juillet à Fort-de-Kock, plus de 400 morts.

Mardi 29 juin.

SAINT-SIÈGE. — Pie XI impose le pallium au patr. grec-melchite d'Antioche Mgr Cyrille IX Mogabgad.

FRANCE. — D. (min. Guerre) mod. D. 19. 9. 19 rel. à la réorgan. de l'Ec. du service de santé milit. (*J. O.*, 8. 7. 26). — Arrêté (min. Pens.) instit. une Commiss. chargée d'étudier les améliorat. à apporter à L. 31. 3. 19 en ce qui concerne les droits des ascendants (*J. O.*, 30. 6. 26).

— *Chambre et Sénat :* Lect. de la déclar. min. du 9e Cabinet Briand. A la Chambre : intervent. de M. Tardieu ; l'ajourn. à huitaine des interpellat., demandé par M. Briand, est voté par 292 contre 130.

— *Paris :* M. Henry Aubépin est réélu bâtonnier.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* MM. G. Stresemann et A. Krestinski échangent les instruments de ratif. du traité de Berlin conclu le 24. 4. 26 entre l'Allemagne et l'U. R. S. S.

— *Cologne :* Mgr Pacelli, nonce ap., bénit la première pierre d'un nouv. sémin. dioc.

CANADA. — *Ottawa :* M. Arthur Meighen, chef du parti conserv., fils d'un postier, né à Perth (Ontario) le 16. 6. 74, élevé à l'Univ. de Toronto, fermier, industriel, puis étud. en dr., m. de la Ch. des communes en 1908, solicitor general du Canada en 1913, secr. d'Et. pour les Mines en 1917, m. du Cabinet impérial de guerre en 1918, 1er min. et secr. des Aff. étr. du Canada en 1920-1921, accepte le poste de 1er min. et prête serment.

GRANDE-BRETAGNE. — *Chambre des Lords :* Lect. d'un message royal prolongeant d'un mois l'état d'urgence nat.

ITALIE. — *Rome :* Sign. du traité d'amitié turco-argentin.

LETTONIE. — *Riga :* Sign. d'un traité de comm. germano-letton et d'un accord complétant la convent. provis. du 15. 7. 20 sur la reprise des relat. pacif. entre les 2 pays.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le Cons. des min. proroge du 1er juill. au 31. 12. 26 la loi martiale, par suite des bagarres qui se sont produites dans certaines villes.

TURQUIE. — *Fethiei :* Secousses sismiques.

Mercredi 30 juin.

FRANCE. — L. réglant les rapports entre locat. et bailleurs en ce qui concerne le renouvell. des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage comm. ou ind. (*J. O.*, 1. 7. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 2. 7. 26). — L. portant ouv. et annul. de crédits sur l'exercice 1925, au titre du budget gén. et des budg. annexes (*J. O.*, 1. 7. 26). — L. rel. au r[illegible]ort de crédits de l'exerc. 1925 à l'exerc. 1926 (*J. O.*, 1. [illegible] 26). — L. prorogeant de quatre années L. 15. 7. 22 [illegible] les lois subséq. qui l'ont modifiée ou complétée, institu[illegible] des alloc. tempor. en faveur de certaines victimes [illegible]idents du trav. (*J. O.*, 2. 7. 26). — D. (min. Pens.) m[illegible] 13. 12. 24 relatif à la commiss. chargée d'étudier [illegible]rses quest. rel. aux prisonniers de guere et otages, et arrêté (1. 7. 26) désignant 2 [...] de cette commiss. (*J. O.*, 2. 7. 26). — D. (min. C[...] instit. une sect. perm. du Cons. sup. des col. (*J.* [...] 1. 7. 26).

— *Marseille :* Décl. de l'Eglise catholique libérale [...] Bouches-du-Rhône (*J. O.*, 7. 7. 26).

— *Paris :* Départ pour Londres d'Alphonse XIII et [...] la reine Victoria. — Congr. intern. des « Settlement[s] » (30 juin-5 juill.), organisé par la Féd. des centres soci[aux] de France : hygiène, prophylaxie, préparat. à la [...] civique. — Le peintre aveugle de guerre Julien Lemord[...] reçoit la plaque de grand-officier de la Légion d'honne[ur.] — Mort de Gaston Berardi, anc. dir. de l'*Indépenda[nce] Belge* et fond. du *Petit Bleu* de Bruxelles.

BELGIQUE. — *Louvain :* Mgr Ladeuze remet au m[...] Lyautey le diplôme de doct. *honoris causa* de l'Univ. ca[...] de Louvain.

GRANDE-BRETAGNE. — *Chambre des Lords :* L[...] D'Abernon, créé vicomte, prend possession de son si[...] (*D. C.*, 15, col. 891).

— *Londres :* Mort de Sir Cornelius Francis Clery, ca[...] irlandais, lieutenant gén. de l'armée brit., né le 13. 2. [...] dans le comté de Cork, élevé à Clongowes Wood Colle[ge,] prof. de tactique à Sandhurst pendant quatorze ans, c[...] chev. en 99, retiré de l'armée en 01, auteur en 1875 d'[un] manuel réputé, adopté par l'Etat-Major allemand, *Mi[nor] Tactics.* — Ass. annuelle, à Westminster, sous la prés. [du] card. Bourne, de la *Converts'Aid Society* (*D. C.*, t. 12, 67[...]

ITALIE. — *Rome :* Décret-loi royal prescrivant [...] mesures tendant à augmenter certaines product. nat, [...] à en diminuer le coût (abrog. de la loi de huit heures), [...] réduire le coût des matières premières et à réduire c[er]taines consommat. de luxe.

— *Savone :* Mort de Mgr Joseph Salvator Scatti, né [à] Lecco (Milan) le 19. 1. 43, prof. à Monza, où il eut com[me] élève Achille Ratti, l'actuel Pie XI, élu év. Savone [le] 9. 1. 98.

RUSSIE. — *Moscou :* Le Gouv. de l'Islande (confié te[m]porairement, par L. du 30. 11. 1918, au Gouv. du roi [de] Danemark) reconnaît, *de iure*, le Gouv. des Soviets, [par] l'intermédiaire du min. de Danemark et d'Islande à Mosc[ou.]

TURQUIE. — *Constantinople :* Echange des lettres [...] ratif. du traité russo-turc conclu à Paris le 17. 12. [...]

YOUGOSLAVIE. — *Skoupchtina :* Ratif. des convent. ita[lo-]yougoslaves sur les chem. de fer, les établissements [...] services consul. et sur les services postal, télégr. et télép[h.] conclues à Belgrade.

Une mystique bénédictine du XVIIe siècle, Mère Jeanne Deleloë. — Un vol. in-12 de XLI[...] 340 pages. Prix : 10 francs. Lethielleux, Pari[s].

« Le volume de la collection *Pax* sur la Mère Jean[ne] Deleloë nous fait pénétrer dans la vie intime d'u[ne] grande mystique du XVIIe siècle (1604-1660). Il conti[ent] les écrits actuellement retrouvés de la Mère (autobiog[ra]phie ; lambeaux de sa correspondance avec Dom Gouffa[...] son directeur ; mémorial incomplet de ses visions, paro[les] intérieures, révélations), écrits auxquels s'ajoute[nt] quelques souvenirs fixés par une religieuse qui fut tém[oin] de ses derniers jours. L'édition critique de ces *Reliq[ues]* est introduite par un bon avant-propos signé p[ar] Dom B. Sodar, O. S. B., et éclairée de notes discrèt[es.] On y saisit avec émotion le progrès d'une âme natu[rel]lement craintive, la longue série de ses purifications p[as]sives, son élévation dans les voies de l'oraison jusqu'[au] mariage spirituel, les précieuses communications qu'e[lle] reçoit du Sacré Cœur, arrhes des révélations qui ser[ont] faites à sainte Marguerite-Marie. En raison de sa vérac[ité] et de sa simplicité saisissantes, c'est un document [de] premier ordre pour les études de théologie mystiq[ue,] pour les directeurs d'âmes contemplatives, pour l'histo[ire] de la dévotion au Sacré Cœur. — J. PERINELLE. » (*Re[vue] des Sciences philosophiques et théologiques*, oct. 19[...] p. 559.)

[...]L FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.